
Conseil départemental du Morbihan

**Procès-verbal
de la réunion du 20 juin 2025**

Liste des conseillers départementaux du Morbihan

Canton	Nom -Prénom	Date de naissance	Année de la 1 ^{ère} élection
Auray	JALU Michel	27 janvier 1952	2015
	LE BRETON Marie-José	13 février 1953	2014
Gourin	GUEGAN Dominique	7 juillet 1957	2021
	LE NINIVEN Dominique	4 mars 1953	2021
Grand-Champ	LE MEUR Dominique	10 janvier 1963	2021
	GUEGAN Pierre	9 novembre 1959	2021
Guer	POULAIN Thierry	11 avril 1967	2021
	HERRY Marie-Hélène	2 juillet 1970	2015
Guidel	BALLESTER Françoise	18 janvier 1960	2015
	LE NAY Gwenn	5 novembre 1975	2021
Hennebont	JOURDA Muriel	27 octobre 1967	2015
	LOHEZIC Stéphane	23 octobre 1965	2021
Lanester	COCHÉ Myrienne	24 avril 1958	2021
	CARIS Alain	2 mars 1958	2021
Lorient 1	QUÉRIC Catherine	17 août 1965	2021
	GLAZ Mathieu	4 novembre 1986	2021
Lorient 2	MÉTAYER Rozenn	8 mars 1976	2021
	GIRARD Damien	30 mai 1973	2021
Moréac	GUEGAN Rozenn	16 avril 1975	2021
	HAMON Stéphane	26 avril 1963	2021
Muzillac	GUIHARD Alain	9 juillet 1952	2011
	JARLIGANT Marie-Odile	20 décembre 1948	2015
Ploemeur	LOAS Ronan	15 avril 1982	2015
	ROUSSET Marianne	3 juin 1964	2021
Ploërmel	RENAUDIE Hania	28 décembre 1978	2021
	JAGOUDET Nicolas	1 ^{er} avril 1972	2021
Pluvigner	LE QUER Marie-Christine	11 avril 1967	2015
	ROBELET Fabrice	24 septembre 1968	2015
Pontivy	PERRAULT Soizic	18 février 1977	2015
	QUERO Benoît	7 septembre 1976	2015
Questembert	LE BOTERFF Marie	21 octobre 1976	2021
	LEMAIRE Boris	15 décembre 1976	2021
Quiberon	BELLEK Karine	6 avril 1973	2015
	PIERRE Gérard	15 mai 1951	2004
Séné	LAPPARTIENT David	31 mai 1973	2011
	JEHANNO Anne	6 décembre 1973	2021
Vannes 1	AZGAG Mohamed	8 février 1954	2021
	PENHOUE Christine	9 mai 1962	2015
Vannes 2	BERTHOLOM Denis	6 septembre 1964	2015
	LEBRETON Sophie	6 février 1964	2021
Vannes 3	DUFEIGNEUX Gilles	18 mai 1964	2015
	FAVENNEC Gaëlle	12 février 1971	2015

Commissions

1^{ère} commission Finances et ressources humaines	Présidente : Muriel JOURDA Membres : Denis BERTHOLOM - <i>Secrétaire</i> Mohamed AZGAG Gilles DUFEIGNEUX Mathieu GLAZ
2^{ème} commission Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées	Présidente : Marie-Odile JARLIGANT Membres : Michel JALU - <i>Secrétaire</i> Karine BELLEC Rozenn GUÉGAN Fabrice ROBELET Myrienne COCHÉ Marie LE BOTERFF
3^{ème} commission Insertion, famille, enfance et action sociale	Présidente : Sophie LEBRETON Membres : Hania RENAUDIE - <i>Secrétaire</i> Gaëlle FAVENNEC Dominique LE NINIVEN Marianne ROUSSET Catherine QUERIC
4^{ème} commission Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme	Président : Pierre GUÉGAN Membres : Stéphane HAMON - <i>Secrétaire</i> Nicolas JAGOUDET Soizic PERRAULT Benoit QUÉRO Rozenn METAYER
5^{ème} commission Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau	Président : Stéphane LOHÉZIC Membres : Dominique GUÉGAN - <i>Secrétaire</i> Alain GUIHARD Marie-Christine LE QUER Damien GIRARD
6^{ème} commission Éducation, culture, sport et vie associative	Présidente : Marie-Hélène HERRY Membres : Dominique LE MEUR - <i>Secrétaire</i> Françoise BALLESTER Marie-Jo LE BRETON Ronan LOAS Christine PENHOUËT Alain CARIS
7^{ème} commission Infrastructures routières, mobilités douces et ports	Président : Thierry POULAIN Membres : Anne JEHANNO - <i>Secrétaire</i> Gwenn LE NAY Gérard PIERRE Boris LEMAIRE

Conseil départemental

Réunion du 20 juin 2025

Ordre du jour

N° rapport	Direction	Titre du dossier	Page
1 ^{ère} commission : Finances et ressources humaines			
1	Direction des finances et des achats	Budget supplémentaire 2025 - Budget principal Décision modificative n° 1	61
2		Finances et ressources humaines Ajustements budgétaires	60
3	Direction générale adjointe ressources	Avis du département sur le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques	54
4	Direction des affaires juridiques et des assemblées	Compte rendu des délégations exercées par le président - Année 2024 Compte rendu de la délégation en matière d'ester en justice (de mars à mai 2025)	53
2 ^{ème} commission : Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées			
5	Direction de l'autonomie	Actualisation du règlement départemental d'aide sociale (RDAS)	50
6		Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées Ajustements budgétaires	49
3 ^{ème} commission : Insertion, famille, enfance et action sociale			
7	Direction adjointe de l'enfance et de la famille	Bilan intermédiaire du schéma de protection de l'enfance 2020-2025	44
8	Direction du développement social et de l'insertion	Insertion, famille, enfance et action sociale Ajustements budgétaires	38
4 ^{ème} commission : Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme			
9	Direction des services numériques	Bretagne très haut débit - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne relatif au contrôle des comptes et de la gestion du syndicat Mégalis Bretagne	35
10	Direction des territoires	Accompagnement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme Ajustements budgétaires	33
5 ^{ème} commission : Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau			
11	Direction de l'environnement	Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau Ajustements budgétaires	31

N° rapport	Direction	Titre du dossier	Page
6^{ème} commission : Education, culture, sport et vie associative			
12	Direction de la culture	Avenant à la convention de gestion des cairns de Gavrinis et Petit Mont Nouveau bâtiment d'accueil	30
13	Direction éducation et jeunesse	Education, culture, sport et vie associative Ajustements budgétaires	26
7^{ème} commission : Infrastructures routières, mobilités douces et ports			
14	Direction des infrastructures et des mobilités	Infrastructures routières, mobilités douces et ports Ajustements budgétaires	20

Procès-verbal
du conseil départemental du Morbihan
Séance du vendredi 20 juin 2025

Le vendredi 20 juin 2025, à 10 h, le conseil départemental du Morbihan
s'est réuni à l'hôtel du département à Vannes,
sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, président.

Procès-verbal approuvé par le Conseil départemental
lors de sa réunion du 19 septembre 2025

LE PRÉSIDENT – Bonjour à toutes et à tous et bienvenue à cette session du Conseil départemental. Je laisse la parole à notre 1^{ère} vice-présidente, qui va commencer par faire l'appel.

(Mme BELLEC, conseillère départementale, procède à l'appel nominal.)

Sont présents : Mohamed AZGAG, Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Gilles DUFEIGNEUX, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Dominique GUÉGAN, Pierre GUÉGAN, Rozenn GUÉGAN, Stéphane HAMON, Marie-Hélène HERRY, Nicolas JAGOUDET, Michel JALU, Anne JÉHANNO, Muriel JOURDA, David LAPPARTIENT, Marie LE BOTERFF, Dominique LE MEUR, Gwenn LE NAY, Dominique LE NINIVEN, Sophie LEBRETON, Boris LEMAIRE, Ronan LOAS, Stéphane LOHEZIC, Rozenn MÉTAYER, Christine PENHOUËT, Soizic PERRAULT, Gérard PIERRE, Thierry POULAIN, Catherine QUÉRIC, Benoît QUÉRO, Hania RENAUDIE, Fabrice ROBELET et Marianne ROUSSET.

Est en retard : Gaëlle FAVENNEC (a donné le pouvoir à Gilles DUFEIGNEUX).

Sont absents : Alain GUIHARD (a donné le pouvoir à Sophie LEBRETON), Marie-Odile JARLIGANT (a donné le pouvoir à Denis BERTHOLOM), Marie-Jo LE BRETON (a donné le pouvoir à Dominique LE MEUR) et Marie-Christine LE QUER (a donné le pouvoir à Fabrice ROBELET).

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Donc le quorum est atteint, on peut valablement ouvrir notre session. Dans un premier temps, il convient d'approuver le procès-verbal de la session du 28 mars dernier qui vous a été transmis avec les rapports qui nous sont soumis aujourd'hui. Chacun a été invité à formuler des observations pour le 17 juin.

Une remarque ayant été formulée, elle sera naturellement prise en compte. En ce qui concerne la proposition d'adoption du procès-verbal du 28 mars : Y a-t-il d'autres remarques ? Non ? Des voix contre ? Abstention ? À l'unanimité. Merci beaucoup.

Nous avons reçu, conformément aux articles 28, 29 et 30 du règlement intérieur qui a été voté le 16 juillet 2021, un vœu déposé donc par le groupe de Gauche et Écologistes qui s'intitule : « *Soutien aux associations : un impératif pour maintenir les moyens de prévention en santé.* » Vous avez ce vœu sur la table.

Alors, nous allons passer aux traditionnelles allocutions d'ouverture. Tout d'abord, la mienne. Puis, pour le groupe d'opposition, c'est Mme QUÉRIC, qui prendra la parole. Puis, Ronan LOAS, au nom du groupe de la majorité.

Déclaration liminaire du président

LE PRÉSIDENT – Alors, mes chers collègues, c'est l'été, cela ne vous a pas échappé. Cet après-midi, nous allons sans doute vivre des températures élevées dans cet hémicycle, liées bien sûr aux températures extérieures. Avec l'été viennent les périodes de fêtes et le Morbihan est un territoire aussi de fêtes. On l'a vu avec la semaine du Golfe, qui fut un grand succès. Je suis très heureux que cette semaine du Golfe soit revenue. C'est l'occasion, pour moi, de rendre hommage à celles et ceux qui l'ont fondée, mais aussi à la nouvelle équipe, avec Franck DAVID, Thierry VERNEUIL ainsi que tous les élus qui sont mobilisés. Nous avons été fiers d'avoir la semaine du Golfe et ce fut un immense succès. On sera encore présent dans deux ans, puisque c'est l'événement le plus important soutenu par le Conseil départemental du Morbihan. De plus, le beau temps était de la partie.

L'été, c'est aussi lié à l'inauguration récente du festival photo de La Gacilly, situé dans les terres, qui rassemble plus de 300 000 personnes. L'exposition photo reprend quelquefois des thématiques en lien avec l'actualité, ce qui était, il y a quelques années, avec l'Afghanistan. Le festival est également souvent en lien avec les enjeux environnementaux, quand on connaît la sensibilité du maire de La Gacilly. Cette année, le thème est : « *So British* ». Donc, je vous invite naturellement à aller voir cette exposition, où Ronan LOAS nous a représentés pendant la commission permanente pour l'inauguration. D'ailleurs, 400 collégiens du public et du privé se sont mobilisés cette année pour se rendre au festival. Depuis le début du festival de La Gacilly, plus de 4 800 collégiens ont pu assister aux travaux réalisés. On s'en réjouit et on continuera de soutenir ce festival.

Dans un peu plus d'un mois, nous accueillerons aussi le Tour de France féminin, qui arrivera pour sa 1^{ère} étape à Plumelec. Il partira de Vannes pour se rendre à Plumelec, puis il repartira de La Gacilly pour la 3^{ème} étape. Cet événement va traverser de magnifiques villages et cantons de notre département. Nous serons là encore, naturellement présents, dans ces grands moments de fête, au sein du Morbihan. Il y aura également de grands moments de fête pour certains de nos habitants ou nos paroissiens, pour les 400 ans des apparitions de Sainte-Anne-d'Auray. Cet événement très fort aura lieu le même jour que le départ du Tour de France et il sera possible de se rendre aux deux. Là encore, ce sera un grand moment de ferveur populaire. Cela veut dire qu'ici, tout bouge. Il se passe de belles choses et on en est très heureux.

Fêtons aussi le retour en 1^{ère} division. Nos amis du FC Lorient, Les Merlus, ont fait une excellente saison. On se réjouit de leur retour en 1^{ère} division et nous souhaitons qu'ils y restent très longtemps et que Lorient s'inscrive durablement en 1^{ère} division. Bravo à eux ! Malheureusement, le RCV n'a pas pu se maintenir, même s'il a fait une saison héroïque. À chaque fois, les pertes de points ont lieu dans les dernières secondes. Cela n'empêche pas qu'ils aient été au niveau, en battant des équipes parfois bien mieux classées qu'eux. Je suis convaincu que, même en descendant en pro D2, sa solidité lui permettra, comme le FCL, de ne rester qu'une année en pro D2 et de remonter durablement, pour être cette fois-ci en Top 14. Bravo. Nous avons la chance d'avoir ces deux vitrines.

Dans un autre registre, nous avons eu la 2^{ème} saison de « *Génération héros* ». Nous y étions avec Christine PENHOÛET, mais aussi avec les élus du secteur, à Port-Louis, où nous avons eu des restitutions extraordinaires. Bravo à l'ensemble des collégiens qui se sont mobilisés sur ce projet ou sur d'autres concours des prix départementaux. Notre collègue, M. GLAZ, était présent et les collégiens qu'il encadrait dans son collège ont été lauréats. Le travail accompli a été important, dans cette période où nous venons de célébrer les 80 ans de la fin de la guerre et particulièrement la spécificité de la poche de Lorient. L'année prochaine, nous serons à Saint-Marcel, un autre lieu emblématique. Bravo à l'ensemble de nos collégiens.

Nous avons aussi d'autres choses qui avancent. L'inauguration du port du Crouesty, lundi dernier, fut aussi un grand moment, une rénovation extraordinaire, après des années de concertation. Trois ans de travaux ont finalement trouvé leur aboutissement. C'est aussi le symbole des investissements que nous portons sur notre territoire. Nous allons aussi inaugurer, à la fin de ce mois, toujours dans la même commune, à Arzon, le Cairn du Petit Mont. C'est un bâtiment emblématique à plus de 2,5 M€, porté par le département, qui permettra de rendre complètement le site du Cairn à la nature. Tout cela, s'inscrivant dans notre candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Puisque nous avons un avis favorable, nous avons reçu les ambassadeurs dans cette salle et nous aurons le vote final de l'UNESCO, le 12 juillet prochain. Je pense que le travail est fait. Nous sommes optimistes, mais attendons le résultat du vote qui permettra d'aboutir à la fin de ce long processus, qui marque le début d'un autre : celui d'être classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. J'ai discuté avec le maire de Carnac, président de Paysages de Mégalithes, sur les enjeux de gouvernance. C'est encore un travail extraordinaire. Depuis le début de cette candidature, le département du Morbihan a été le financeur à plus de 75 %. Le fait que le Morbihan soit classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, à travers Paysages de Mégalithes, est assurément une chance.

Nous aurons aussi, dans quelques jours, un passage très raisonné aux 90 km/h dans les voies qui ont été identifiées. Je rappelle que ce ne sont que 8 % de nos routes départementales. Nous avons été au scalpel dans des endroits spécifiques. Je donnerai une conférence de presse la semaine prochaine pour préciser l'ensemble des éléments de la cartographie des routes, ce qui rendra opérationnel ce passage à 90 km/h.

Nous avons aussi dépassé le mi-mandat. Le temps passe vite. Nous ne sommes pas encore dans la campagne de 2028, mais un 1^{er} vice-président du département, bien connu à Locminé, disait qu'une campagne démarre le lendemain de l'élection. Donc, celle-ci est finalement permanente. Mais, en son sens, ce n'est pas uniquement serrer des mains, c'est de travailler et de faire ce qu'on a à faire. C'est, pour moi, la meilleure des campagnes. Nous sommes en avance sur notre plan de marche, c'est une réalité.

Ici, nous avons voté des schémas départementaux ou des politiques départementales. Nous avons quand même revu toutes nos politiques départementales, afin de les évaluer, de les améliorer, de les compléter. Par exemple, le schéma de l'autonomie a été approuvé, le schéma départemental de l'insertion et le schéma départemental des mobilités ont été votés. Lors de la dernière assemblée, nous avons voté le schéma départemental tourisme. En matière de restauration scolaire, nous avons fait des progrès considérables et le groupe de travail a trouvé un aboutissement. Nous avons aussi complètement revu le schéma d'équipements numériques, avec Christine PENHOÛËT, on aura d'ailleurs un rapport aujourd'hui, reprenant quelques amendements de ce sujet.

On a aussi revu et doté plus fortement le schéma d'aménagement numérique de nos collègues. Notre schéma des espaces naturels sensibles et de la biodiversité a été approuvé, pour au moins les dix prochaines années. Donc, un travail de fond a été accompli. Aussi, en matière d'habitat, nous avons adopté une stratégie départementale de l'habitat. Nous venons aussi d'approuver, lors de notre dernière séance, le schéma départemental en faveur des forêts et des landes. À l'avenir, très prochainement, nous aurons le schéma départemental sur la randonnée, présenté par Christine LE QUER. Le département est également engagé dans le schéma départemental du climat. Cela paraît simple, mais un schéma représente énormément de travail. Nous en avons réalisé plusieurs et ils ne sont pas payés au poids. L'idée, c'est que ce soient des documents efficaces, pragmatiques, sur lesquelles on s'engage. Nous avons, au-delà des schémas, des programmes sur lesquels nous étions lancés, comme la servitude piétonne le long du littoral. C'est plébiscité par nos concitoyens, qui veulent se promener le long du littoral dans le respect des enjeux de biodiversité. Là encore, on a signé une convention-cadre avec l'État, puisque nous sommes sur une compétence de l'État. Mais, l'État étant impécunieux, il nous revient de financer tout cela. Nous nous sommes mis d'accord sur les compétences et nous avançons. Un certain nombre de sections sont ouvertes, l'ont été, sont en cours de travaux ou en cours de programmation. Ce n'est jamais un sujet simple, croyez-moi. C'est un sujet bien sensible, qui me vaut de très nombreux courriers.

Nous avons aussi engagé 250 km de pistes cyclables et nous avons récemment ouvert des tronçons sur l'axe Vannes-Auray. Nous avons une réunion encore la semaine dernière avec les services pour discuter de la partie qui va jusqu'à Arzon. J'ai pris deux exemples, mais il y en a tellement. Ce sont des projets qui avancent beaucoup.

Nous avons aussi programmé et engagé 80 M€ en faveur de la rénovation de nos EHPAD. À l'heure où beaucoup de départements n'ont plus un seul euro à mettre dans leur EHPAD, nous sommes encore en mesure d'engager des phases de rénovation dans nos EHPAD, parfois lourdes de reconstruction. Nous avons donc mobilisé 80 M€ pour ce projet.

Nous avons aussi progressé en matière de handicap, puisque 165 places ont été proposées, afin de répondre aux amendements CRETON. C'est encore insuffisant, mais cela concourt à un meilleur investissement dans le futur.

Pour faire face au vieillissement de la population, il est nécessaire d'aider les aidants. Ce sont souvent des phrases en l'air, mais pas chez nous. Avec toute l'équipe, nous avons mis en place un programme opérationnel d'aide aux aidants d'une valeur de 7 500 €. De vraies solutions sont mises en place pour vraiment aider les aidants.

On innove dans tous les domaines et je le dis toujours : « *le social est une terre d'innovation* ». On a également innové sur le parrainage, sur les enfants en matière de protection, ce qui est vraiment une bonne chose.

Je vous ai parlé des schémas, je vous ai parlé des programmes. Il y a aussi les grands travaux. Alors, les grands travaux avancent. Peut-être, faudra-t-il ralentir le rythme au regard de la soutenabilité financière que nous avons engagée. Quoi qu'il en soit, le contournement de Locminé est réalisé, il existe. Désormais, quand on vient de Pontivy, on arrive plus vite. Le contournement de Locminé existe puisqu'on l'a livré. Cela représente 12 km pour 60 M€, financés à 100 % par le département du Morbihan. Nous sommes en ce moment en travaux aux alentours de Caudan et cette section, très attendue pour aller vers Plouay, est actuellement en travaux.

Sur Suscinio, dans l'une des plus belles communes du département, des travaux considérables ont été engagés, tant sur le château, que sur l'ensemble des abords. 3,5 M€ sur l'ensemble des abords, et autant sur le château. Cela représente un total de quasiment 7 M€, mais le résultat est là. C'est splendide et notre premier site départemental de visite est à la hauteur des attentes des visiteurs.

En termes de travaux, toujours pendant ce mi-mandat, nous avons construit des collèges sur les territoires qui sont ceux de l'opposition, comme à Lorient ou à Tréfaven. On a construit et livré le collège de Tréfaven et je pense que c'est une réussite. À Questembert, on a livré dernièrement un beau collège, dont le geste architectural est souligné. C'est également une véritable réussite.

Nous continuons à investir dans d'autres domaines. Dans les ports, nous avons réalisé 102 M€ d'investissement. Lors de l'assemblée de la Compagnie des ports du Morbihan, cette semaine, nous avons souligné combien cet investissement, prévu en quatre exercices et demi, était important. Actuellement, nous venons de livrer Le Crouesty. Auparavant, nous avons livré Port-Haligen. La Trinité-sur-Mer est en cours, ainsi que d'autres endroits. Nous avons aussi livré des archives départementales. Nous sommes tranquilles pour 30 ans grâce aux extensions déjà livrées.

Des travaux sont en cours à Kerguéhennec. C'est un lieu magique au niveau départemental. 11 M€ de travaux ont été engagés, ce qui est une véritable réussite. Au regard de la reprogrammation de nos investissements, les tranches deux et trois mettront sûrement plus de temps. Ce qui va déjà être livré en 2027 sera, à mon avis, totalement exceptionnel et on s'en réjouit toutes et tous.

Nous avons aussi beaucoup subventionné les communes. Alors certes, nous avons réduit le budget cette année, mais déjà plus de 200 M€ ont été versés aux communes depuis le début du mandat. C'est plus que dans la totalité du mandat précédent. Ce n'est pas parce qu'on ralentit les dépenses en ce moment et que nous avons été obligés de suspendre le PST que nous ne sommes pas au rendez-vous.

Nous optimisons également nos politiques publiques. Nous faisons toujours en sorte qu'elles s'améliorent. Le directeur général des services, ainsi que les services, savent qu'à travers lui combien une politique publique se doit d'être efficace et combien, un peu comme dans le privé, nous nous challengeons et nous nous améliorons. Par exemple, les délais d'instruction de l'APA sont passés de 87 jours à 32 jours. En ce qui concerne les délais de la MDA, pour les jeunes et les enfants, nous sommes en dessous des délais réglementaires, alors que ce n'était pas du tout le cas au début. Nous avons aussi divisé par deux le délai d'instruction, même s'il y a encore des points d'amélioration sur ce sujet.

Il y a des points où nous sommes fiers, mais cela ne se voit pas forcément tous les jours. Concernant le bilan de santé en maternelle, réalisé par les départements, nous notons un résultat de 99,8 % à 100 %. Nous étions à 74 %, ce qui est déjà beaucoup. La plupart des départements n'arrivent pas à

ces taux-là. Au niveau national, ils ne sont même pas à la moitié. Nous avons quelque chose d'exceptionnel, puisque nous sommes le premier département au niveau national, concernant ce bilan de santé en maternelle. Merci à toutes nos équipes, c'est vraiment un point sur lequel on a voulu mettre l'attention. Grâce aux bilans de santé, nous découvrons qu'il y a des actions correctives à mettre en place, ainsi que des sujets de santé non identifiés auparavant.

Nous n'avons pas eu peur de bousculer les choses établies. La politique de l'habitat est un sujet majeur ici, dans ce département. Marie-Hélène HERRY le sait bien et Soizic PERRAULT aussi. Nous avons fusionné les offices publics de l'habitat, afin d'être le plus efficace possible et de passer d'une production de 600 logements à 900, voire 1 000 logements, alors que tout le monde réduit les coûts. On avance, on est fier de ce que l'on fait, et on le fait avec les agents. Je voulais, une fois passé le mi-mandat, que l'on soit fiers de la mise en œuvre de nos projets.

Alors, aujourd'hui, 14 points vous sont soumis à l'ordre du jour. Des schémas départementaux de la protection de l'enfance, qui seront notamment rapportés par Dominique LE NINIVEN. Vous verrez, par exemple, que les informations préoccupantes sont en augmentation de 54 % depuis le début du mandat. C'est-à-dire, qu'en quatre ans, nous faisons face à 54 % d'informations préoccupantes supplémentaires. Comment traitons-nous cela ? Tout cela sera abordé par la suite.

Benoît QUÉRO nous rapportera aussi le rapport de la chambre régionale des comptes sur Mégalis. Je pense qu'il aura des choses à dire. Nous allons voir qu'il y a eu des errements dans ce dossier, ce qui fait de nous la lanterne rouge au niveau national. Nous avons sans doute eu tort de nous associer avec la région, dont l'efficacité n'est pas toujours la première des qualités.

Mohamed AZGAG nous présentera un sujet très important qui est celui du SDACR : le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques. C'est un sujet majeur et important. Vous avez, dans la presse quotidienne régionale ce matin, un article sur le réchauffement climatique, sur les conséquences en matière de températures extrêmes, qui pourraient, dans certains endroits, connaître des pics à 50 degrés en 2050. Quelles sont les conséquences sur les risques d'incendie ? Quelles sont les conséquences sur les submersions ? Dans ce SDACR, nous appréhendons de nouvelles choses et nous avons, avec Gwenn LE NAY, beaucoup travaillé sur ce dossier. Ce sera l'occasion, lorsqu'on en parlera, de saluer le contrôleur général GOUY. On a eu lundi dernier, avec Gwenn LE NAY, les entretiens de recrutement du successeur de Jean-François GOUY, à partir du mois d'octobre prochain, à la tête du SDIS du Morbihan.

Nous avons aussi un rapport qui permettra de savoir ce qui est dorénavant permis par la loi, concernant une tarification légèrement différenciée dans les EHPAD, afin de leur donner un peu plus de moyens. Nous avons souhaité, pour notre part, le permettre aux EHPAD qui le souhaitent, tout en restant dans un cadrage assez limité.

Nous parlerons aussi du numérique dans les collèges. Christine PENHOUËT nous présentera les mesures d'assouplissement, tout en restant dans l'enveloppe qui avait été fixée.

Nous terminerons par la décision modificative n° 1 qui sera présentée par Muriel JOURDA. Je vais quand même évoquer le sujet de la finance, car vous savez que je suis toujours très attentif à la dépense. J'ai préféré d'abord évoquer ce que nous faisons avec l'argent, ainsi que les points d'optimisation. Néanmoins, les finances du pays sont catastrophiques et le pire est à venir. Il faut en avoir conscience. On ne pourra pas demander toujours plus quand il y a toujours moins. Cette décision modificative, quand vous la prenez au premier abord, elle représente moins 2 M€. C'est la première fois qu'on réalise une DM à la négative. On peut se dire que - 0,2 % est une bonne nouvelle. Quand on regarde plus finement les choses, ce n'est pas tout à fait ça. Ce n'est pas qu'on ne gère pas bien. La section dépendance à l'ARS transfère 22,8 M€ de dépenses pour six mois et nous avons 19,8 M€ transférés en recettes. Cela représente quand même un gain de 3,1 M€ sur six mois.

Effectivement, nous avons - 22,8 M€ de dépenses et - 2 M€ au final, ce qui veut dire que nous avons réellement 21 M€ de dépenses. Par ailleurs, prenons garde à ce que le transfert de la section dépendance, qui est une expérimentation, ne nous soit pas rendu par l'État s'il s'aperçoit que cela lui coûte finalement plus cher que prévu. Auquel cas, on se retrouverait avec les 6,2 M€ de dépenses supplémentaires puisque, ce n'est pas le cas pour tout le monde, mais, comme nous en faisons plus

que les autres, forcément, le transfert de la section nous est plutôt avantageux. Muriel JOURDA y reviendra en détail lors de sa présentation.

Nous voyons aussi que nous allons inscrire 5 M€ de DMTO supplémentaires. Objectivement, les DMTO repartent légèrement, ce qui est plutôt bien. Cependant, la mesure de DILICO de mise en réserve pour neutraliser la hausse des dépenses au niveau de l'État est aussi de 5 M€. Donc, ce qu'on a inscrit d'un côté, on le redonne à l'État de l'autre. Ça, c'est la réalité des choses. On inscrit + 5 en dépenses et + 5 en recettes. Tout cela est transparent, mais la hausse de DMTO ne nous profite pas à nous, elle profite à l'État. Voilà la réalité des choses.

Le Ségur pour tous : rappelons le contexte, c'était pendant le COVID avec les soignants en première ligne, ce qui pouvait tout à fait s'entendre. Maintenant, cela s'est transformé par la prime pour tous. Désormais, plus personne n'échappe au Ségur. Finalement, nous avons élargi le Ségur. Mais l'État étant impécunieux, il le fait payer par les autres et notamment par nous. À ce stade, nous inscrivons + 1,8 M€ en prime Ségur, dont 0,9 M€, compensés par la CNSA. Cela veut dire que c'est 50 % à la charge du département, donc c'est le département qui paye les primes Ségur. Soyez-en conscient. Même si on cherche à élargir, à un moment, nous n'aurons plus les moyens. À côté de cela, nous avons une augmentation significative de nos dépenses contraintes. Ce sont des dépenses sur lesquelles nous n'avons aucun levier. En dépense sociale, nous sommes à + 3,6 M€ : des frais de séjour, des aides à l'ASE parce que l'activité est en augmentation, ainsi qu'au FSL.

Alors, je sais que nos amis du groupe de Gauche étaient favorables au RSA à la source. C'est vrai, il n'y a plus à demander, cela tombe comme ça. Bon. Résultat, on vient de prendre 12,9 % ou plus de 10 %, là, d'un coup. Donc, comme le RSA, dans une année complète, c'est une affaire entre 10 et 15 M€, que nous n'avons pas, bien évidemment, parce que nous ne sommes pas remboursés. De nombreuses mesures sont prises par le Gouvernement pour élargir des droits sans se poser la question du financement. Et celles et ceux qui financent, l'État n'ayant pas d'argent, ne peuvent pas le financer. Voilà le résultat concret de tout ça. Donc, nous allons voir que le RSA repart.

Vous avez aussi quelques grands marqueurs concernant nos routes qui doivent être maintenues en état. Nous avons fait le point avec Gérard PIERRE et les services, et nous nous sommes aperçus qu'il fallait rajouter quelques crédits nécessaires pour maintenir nos routes départementales, qui sont en bien meilleur état que les routes de nos voisins.

Aussi, vous savez que nous avons récupéré au 28 janvier dernier le bail emphytéotique des casernes de gendarmerie depuis janvier dernier. L'idée, étant que nos gendarmes voient que les projets avancent. Mais pour ça, il fallait que nous fassions le diagnostic, que nous programmions les choses avec les gendarmes et que nous inscrivions les crédits. Nous remettons donc 250 000 € de crédits, en plus de ce que nous avons déjà, soit 500 000 €, afin que les projets avancent. Il y a des casernes où des travaux de rénovation sont urgents et ce sera fait.

Nous avons aussi inscrit des crédits qui seront consommés à la prochaine commission permanente, comme la Saudraye à Guidel, où nous intervenons aux côtés de Lorient Agglomération, ainsi que pour le collège Paul Langevin à côté du lycée Victor HUGO à Hennebont. Nous allons inscrire des crédits potentiels pour l'irrigation, parce que les légumes, jusqu'à preuve du contraire, poussent avec de l'eau. Et pour ça, il faut qu'on ait de l'irrigation. Quand on a un temps comme ça, nous avons besoin de retenues collinaires, d'eau et d'irrigation. Cependant, nous n'avons pas le droit d'intervenir directement, puisqu'il s'agit d'une compétence régionale. Auparavant, nous intervenions, tout allait bien dans le meilleur des mondes, mais la région a souhaité revoir ses propres politiques, en nous empêchant de continuer à mener la nôtre. Donc, pour l'instant, cela s'est arrêté. Il n'y a plus de dispositifs et c'est vraiment navrant pour l'agriculture. On ne peut pas toujours faire de grands discours pratiques sur l'agriculture sans jamais être pragmatique. Ici, c'est le pragmatisme qui nous anime et nous espérons simplement que les dispositifs régionaux seront applicables et que nous pourrions y contribuer.

Et, nous souffrons ici financièrement. Nous faisons face à une baisse des marges de manœuvre d'une rapidité que nous n'avons pas imaginée. Nous empruntons, je ne vais pas dire à tour de bras, mais nous allons au moins emprunter 50 M€. Nous n'étions même plus habitués à faire un emprunt. Nous n'en avons pas fait depuis des années ici, mais là, avec le directeur général des services et les services, nous devons emprunter, ce qui n'était pas du tout l'habitude. À chaque point évoqué toutes les

semaines, entre le DGS et moi-même, nous voyons les notes s'additionner, avec le RSA, le Ségur : 1 M€ ici, 1 M€ là, 3 M€, etc. Tout cela étant décidé au niveau national par des gens nous disant qu'il faut réduire le budget, mais tout en décidant de nos dépenses. Je n'ai jamais vu quelqu'un nous proposer une réduction de dépense. Ce sont toujours des hausses, non financées.

Mais je pense que les difficultés financières que nous avons, ce n'est presque rien à côté de nos collègues au niveau national, j'y reviendrai dans quelques instants. Je suis allé mercredi à l'Assemblée générale de l'association des départements de France, à l'hôtel de ville de Paris. Quand on va là-bas, on se rend compte que c'est bien pire chez les autres. Certains l'ont un peu cherché aussi, je dois dire.

Nous n'avons aucune prise sur nos recettes et nous sommes fortement exposés à l'augmentation des dépenses, dans un pays, je le rappelle, où la dette est de 62 Md€. Enfin, la dette n'est pas de 62 Md€ : le coût annuel du remboursement de la dette est de 62 Md€. Le budget de l'Éducation nationale, ce sont 63 Md€, donc on est rendu au même niveau. L'année prochaine, ce sera plus parce qu'on emprunte toujours plus. 63 Md€, avec la neutralisation faite des paiements des retraites et des pensions des fonctionnaires de l'Éducation nationale.

Le Premier ministre, dont on ne peut pas dire qu'il soit le plus audible au niveau national, dit quand même quelques vérités, quand il répète que nous sommes devant un danger mortel au niveau financier. Il avait demandé aux maires grecs ce que la population avait vécu, ce qui suggère, ce qui nous attend. Il parle aussi de l'Himalaya qui se profile devant nous et qu'il faudra monter en cordée, en ajoutant que tout le monde va devoir participer. C'est une évidence. La dette est objectivement hors de contrôle, on va encore dépasser les 6 % de dette cette année. Il y a eu un gel de 3 %, puis un surgel de 3 % dans les ministères, avec toutes les difficultés que l'on connaît en cours d'année. Le Premier ministre, à la différence du Premier ministre ATTAL, on peut reconnaître, même si je ne suis pas un fan de François BAYROU, qu'il fait un peu de la politique à l'ancienne. Néanmoins, il donne de sacrées leçons à Gabriel ATTAL tous les matins. Il y en a un qui était sur Twitter et l'autre, alors qu'on ne lui donnait pas trois mois d'existence, est toujours là.

Peut-être que personne n'a intérêt à ce que le pays s'écroule, mais il n'empêche qu'il a raison sur la dette. Lui, il s'est dit : « *pour voter le budget, je vais présenter un budget acceptable, et puis, une fois qu'il sera voté, je pourrais fonctionner en réduction de crédits sans avoir à passer au Parlement.* » Finalement, il va aboutir au budget qu'il aurait voulu, tout en ayant fait voter celui que les gens voulaient. Il dit aux gens ce qu'ils ont envie d'entendre et il fait ce qu'il a envie de faire. Ce qu'on voit, c'est que, globalement, cela passe. Après, est-ce que c'est bien ? Je ne sais pas. Nous sommes moins dans l'incantation, même si, parfois, on se demande comment tout cela est piloté de manière sérieuse.

La dette est hors de contrôle. La situation des départements est catastrophique. Je vais vous donner un chiffre : les marges nettes des départements en 2022 étaient, de manière cumulée, de 5,4 Md€. À ce moment-là, on pouvait investir. On pouvait continuer à porter nos politiques sociales. Cette année, les prévisions du comité des finances publiques prévoient que les marges nettes des départements vont baisser à 155 M€ de manière cumulée sur les 100 départements. Ce qui veut dire 1,5 M€ par département. Ce qui veut dire concrètement que les départements ont perdu 97 % de leur marge de manœuvre. Malgré cela, notre collectivité s'en sort assez bien. Je le redis toujours, les communes sont plutôt bien gérées. Elles auront quand même des marges de manœuvre, elles peuvent continuer à investir. Les régions, ce n'est pas Byzance, elles ont perdu un peu de marge de manœuvre, mais 3 % à l'échelle des 97 % que nous perdons, ce n'est pas grand-chose. Les EPCI, s'ils commençaient par nettoyer leurs dépenses, ils auraient plein de marges de manœuvre, donc je ne vais pas aller pleurer sur leur sort. Les départements, qui portent la politique sociale du pays, voient leurs marges s'effondrer complètement, avec - 97 %.

Aujourd'hui, 34 conseils départementaux ont une épargne brute inférieure à 7 %. C'est le seuil de déclenchement d'un département qui est dans le rouge, en grande difficulté. 34 %, cela veut dire plus d'un tiers. 25 départements sont entre 7 à 10 % et 35 départements sont encore supérieurs à 10 %. Nous nous situons encore parmi les bons élèves. Nous rationalisons tout. Le nombre de fonctionnaires, en prenant en compte les transferts de compétences, a diminué depuis 10 ans, alors qu'en France, on augmente le nombre de fonctionnaires tous les ans, ce qui n'est absolument pas logique.

Nous essayons toujours de ne pas créer de taxe nouvelle. Je vous l'ai dit, j'ai assisté à l'assemblée des départements de France, ce mercredi. Alors, quand on veut faire de l'œcuménisme et que l'on veut que tout le monde soit d'accord, cela veut dire qu'on est d'accord sur pas grand-chose. Forcément, j'ai un peu refroidi l'ambiance en expliquant que je ne pouvais pas être d'accord sur ce point parce que cela veut dire qu'on soutient des projets tellement insipides qu'ils ne veulent plus rien dire. On parlait du fait qu'il fallait impérativement garder notre modèle social et le renforcer. J'ai dit : « *Attendez, vous n'êtes pas sérieux ?* » en m'adressant M. GLEYZE, qui est le président du groupe de Gauche. Je lui dis : « *Moi, je pense le contraire, qu'il faut réduire le budget et que nous n'avons absolument pas les moyens de les soutenir.* » Cela mérite un débat. On peut accepter d'être en désaccord, mais on ne peut pas partir de ce préambule et se tourner vers l'État. Ils disent qu'il nous faut plus d'argent, mais l'État a moins d'argent et nous aurons durablement moins d'argent, ce qui est logique.

Donc, n'allons pas réclamer de l'argent en plus, ce n'est pas sérieux. Ensuite, la seule demande que nous formulions, c'était de créer un impôt nouveau, une taxe sur le foncier bâti pour financer les SDIS. Cela a fait l'unanimité, moins une voix contre, la mienne. J'ai expliqué que je ne comprenais pas pourquoi on avait besoin d'un impôt nouveau alors qu'on pouvait très bien se pencher sur le sujet des taxes des assurances. Quand on évite qu'une maison brûle, cela coûte moins cher à l'assurance, donc il y a peut-être d'autres moyens de financer les SDIS.

Et puis, on a parfois des optimisations dans certains SDIS. Le SDIS du Morbihan, je salue son président, est bien géré. Il coûte beaucoup moins cher que la plupart des SDIS et il est plutôt mieux équipé, car nous avons une bonne gestion. Nous avons eu quelques entretiens avec Gwenn LE NAY. Nous avons un SDIS avec 2 800 pompiers professionnels pour 28 casernes. Là, c'est vrai qu'il y a peut-être des besoins d'optimisation de gestion dans certains SDIS. Ici, c'est bien géré. En tout cas, sachez que je me suis opposé à la création d'une taxe sur le foncier bâti, qui, comme d'habitude, ne viserait que les propriétaires. Les locataires, naturellement, ne paieraient pas. Déjà, ils ne paient pas l'impôt dans leur commune, ils ne paieraient pas non plus d'impôt contre l'incendie secours. Tout repose sur le propriétaire. Je reste persuadé qu'une France de propriétaires est mieux qu'une France de locataires. Il est important d'avoir des locataires, mais cela reste un élément de solvabilité des gens et cela me paraît logique. La taxe revient à l'ordre du jour chez nos amis de la région. Eux, ils aiment bien les taxes, ça, c'est clair. Il y a la taxe sur les versements de mobilité régionale et rurale. Vous avez vu que cela a mis le monde en émoi.

Alors, on se demande pourquoi deux régions qui sont gérées par notre sensibilité politique, les Pays de la Loire et la Normandie, développent leur service sans créer un impôt nouveau. C'est peut-être parce qu'ils sont mieux gérés. J'ai discuté avec Mme MORANÇAIS cette semaine au téléphone. Nous avons parlé de la gestion et elle n'a pas besoin de créer un impôt nouveau. Le MEDEF de Bretagne a pensé que c'était un impôt de production de plus. Dans le secteur de l'agroalimentaire, dont on ne peut pas dire que les horaires de bus, quand on embauche à 5 h du matin, soient adaptés en Centre-Bretagne. On se rend compte de la petitesse des marges dans ce secteur. Quant au syndicat des industries de la métallurgie, il pense que ce « *jusqu'au-boutisme fiscal* » est insupportable, c'est l'overdose.

Nous avons discuté avec Maël de CALAN, et nous avons chiffré avec le DGS. Je crois que pour notre département, cela représente à peu près 500 000 € de dépenses publiques par an, parce qu'il y a des EHPAD qui peuvent être concernés. Il faudra bien compenser ces éléments-là, j'entends bien, car le transport a un coût.

La situation est difficile et je le redis, le plus dur est à venir. Les périodes d'élections municipales et d'élections présidentielles présentent rarement un programme de rigueur. Il n'y a que dans le Morbihan que l'on arrive à être élu avec un programme comme ça. Chaque candidat fera des propositions pour financer de nombreux projets, sans que cela soit financé, comme d'habitude.

Soyons conscients que le plus dur est à venir et que plus dure sera la crise. Ma théorie, c'est que la crise n'est pas assez profonde pour qu'elle soit résolue. Il faudra qu'on tombe plus bas pour qu'elle soit résolue, ce qui est malheureusement arrivé à nos amis grecs. Il y a un effondrement. Cet effondrement financier se double quasiment d'un effondrement moral d'un certain nombre de partis politiques. Je vise la France Insoumise et ses affiliés. Le député Jérôme GUEDJ a été pris à partie dans une manifestation parce qu'il est juif. Je n'avais pas de doute sur M. MÉLENCHON, mais la présidente d'Europe Écologie les Verts a dit qu'il l'avait bien cherché. Après, elle s'est excusée, mais elle a prononcé ces mots, ce qui

veut dire que c'était son premier ressentiment. Au congrès du Parti Socialiste, j'ai vu M. GUEDJ prendre la tribune et qualifier M. MÉLENCHON de salopard d'antisémite. Je pense que c'est le fond de sa pensée et le fond de la pensée de beaucoup de Français.

Moi, je préfère des gens comme Yannick JADOT, dont je respecte les positions en matière d'environnement, mais dont les convictions en matière républicaine ne sont pas discutables. D'ailleurs, il a clairement dit cette semaine qu'il fallait que Mme TONDELIER sorte de l'ambiguïté d'une candidature unique derrière M. MÉLENCHON. Cela ne peut pas être notre projet et je serai naturellement opposé à tout ça. Je m'opposerai à toute liste dans laquelle nous serions associés à Europe Écologie les Verts, à la France Insoumise, et je ferai systématiquement campagne contre Europe Écologie les Verts si elle est associée à la France Insoumise.

Il faut donc sortir de l'ambiguïté. Aujourd'hui, Europe Écologie les Verts est un parti supplétif de la France Insoumise. Il n'y a pas une manifestation où ils ne sont pas tous les deux, il n'y a pas une position où ils ne sont pas tous les deux.

Par exemple, on voit qu'à Lorient, il faut qu'il y ait un maximum de drapeaux de gauche. On ne peut pas mettre tous les drapeaux, ce n'est pas possible. Il faut qu'il y ait de la gauche, il faut qu'il y ait de la droite, il faut qu'il y ait le choix.

C'est la démocratie, cependant, il y a des partis où il y a des limites et on ne peut pas être associé avec eux. Il y a d'autres partis que je combats, vous le savez très bien, c'est le Rassemblement National. Et aujourd'hui, force est de constater que celui qui va beaucoup plus loin, c'est la France Insoumise. La Marche des Fiertés symbolise la volonté de chacun de vivre comme il le souhaite, cela doit être respecté, mais on ne peut pas assister au lynchage d'un homme blanc avec le soutien de MÉLENCHON. Est-ce qu'on doit à ce point opposer les Français ? Créer une haine entre les gens ? Moi, je respecte les sensibilités différentes. J'évite toujours de créer un sentiment de haine et de communautariser notre pays. Il y a une volonté de communautariser le pays, et, je le redis, Europe Écologie les Verts sont des supplétifs. Les supplétifs, les idiots utiles de la France Insoumise.

À Vannes, nous avons eu la même chose. Notre sénateur avait créé un comité de liaison entre tous les partis de gauche, issu à l'époque du Nouveau Front populaire. Non, on ne peut pas s'unir avec tout le monde, ce n'est pas vrai, ce qui était jadis possible entre la Gauche plurielle et le PCF. On avait quand même des fondements républicains solides. Nous n'avions pas les mêmes opinions en termes d'orientation du pays, mais le fond sur les valeurs républicaines n'était pas discutable. Là, aujourd'hui, il l'est naturellement.

Alors, le Parti socialiste, lui, a choisi, M. FAURE. Alors, si on se réjouissait de notre sensibilité, on dirait que c'était le plus mauvais choix qu'il fallait faire. Sérieusement, selon M. MAYER-ROSSIGNOL, on est d'accord ou pas avec lui, mais je dois lui reconnaître, comme Yannick JADOT, une certaine philosophie politique et le fait que ses valeurs républicaines ne sont pas discutables. Ici, dans le Morbihan, M. FAURE est arrivé en tête. Il s'interroge sur la stratégie et il est dans l'ambiguïté permanente. Je n'ai aucun doute sur le fait qu'il se précipitera dans les bras de MÉLENCHON, comme il l'a toujours fait pour sauver son siège. Pour cet homme-là, son siège de député est, quel qu'en soit le coût.

Les convictions, pour moi, on ne s'assoit pas dessus, dans la vie. Moi, je préférerais toujours perdre une élection que perdre mes convictions. Et malheureusement, chez certains, comme M. FAURE, c'est l'inverse. Europe Écologie les Verts, pour moi, c'est déjà fait, ils sont déjà partis avec la France Insoumise. Mais, au fond, on se dit que les gens n'ouvrent pas les yeux. Quand vous prenez Jean-Luc MÉLENCHON, c'est un vieux franc-maçon laïc. Quand il a vu l'impasse dans laquelle il était, il s'est dit : « *Finalement, il y a une OPA sur les bigots islamistes et on va filer là-dedans.* » Poutineolâtre, il vote avec Rima HASSAN, enfin pas lui parce qu'il n'est plus député européen, il vote contre la motion sur Boualem SANSAL, ce qui montre qu'il n'y a plus aucun ADN. On est vraiment dans la théorie d'opposer les gens, de créer de la haine, là où on doit rassembler les Français. On peut avoir des divergences politiques. Ici, on en a, on se respecte, on débat, au sein de cette assemblée. Je crois que cela nous honore, les 42 conseillers départementaux autour de la table. Il y a des moments, il y a des limites et le seul qui a eu des propos assez francs, c'est notre ami Fabien ROUSSEL. Il a été clair au moins sur certains principes. Alors, je ne lui donnerai pas les clés du pays, car, pour le coup, la cabane sur le chien viendrait plus vite que prévu. Mais pour autant, sur ses valeurs républicaines, je n'ai pas trop de doute.

Et il y aura le choix dans certaines grandes villes du Morbihan. Le choix est simple pour moi. Il faudra faire barrage à tous les extrêmes et à toutes celles et ceux qui s'associeront de près ou de loin aux extrêmes. On aura des listes Rassemblement National, il y aura des listes LFI avec leurs supplétifs d'Europe Écologie les Verts. Nous devons faire barrage à ces listes. Il y a de très bons candidats dans les deux grandes villes du Morbihan, qui sont sans doute les deux maires sortants. Ils auront naturellement, l'un et l'autre, mon plus total soutien.

Puis, sur le plan économique, on veut développer un modèle social, c'est très bien. Mais ce n'est pas en virant toutes les entreprises que l'on va y arriver. Nous, on veut taxer tout ce qui bouge. Alors, je vais être un peu provocateur. J'entends qu'on n'aime pas beaucoup M. POUYANNE, mais avouons qu'il dirige plutôt bien sa boutique. Si nous n'avions pas cette entreprise, on aurait une autre entreprise qui ferait la même chose. Au moins, elle paierait ses impôts dans un autre pays. Il a dit : « *Dans ce pays, on veut encore plus taxer les entreprises, ce qui revient à les faire fuir du pays* ».

C'est un peu une folie, c'est-à-dire que taxer encore plus les entreprises, je ne vois pas comment cela peut fonctionner. Le PDG de Safran, quand il est venu à la commission d'enquête parlementaire, il a cité les écologistes rennais. Il proposait 80 M€ d'investissements et 500 emplois à terme. Il a dit : « *Plus jamais je n'investirai dans une ville où les écologistes sont en majorité* ». L'écologie est un sujet, je dis toujours que l'écologie est un sujet trop sérieux pour le laisser aux écologistes. J'ai des convictions sur le sujet, vous le savez, j'ai porté le parc naturel régional, j'ai fait plein de choses. Je vois qu'on s'est enfermé dans un dogmatisme. Initialement, je croyais que seul le Vatican avait des dogmes, mais le dogme du Vatican évolue sans doute plus rapidement que le dogme que nous avons ici et là. Soyons quand même conscients, mes chers collègues, qu'ici, dans le Morbihan, on se croit préservé de toutes ces choses. Il y aura naturellement ces débats-là. Et je pense sincèrement que seuls les candidats qui se revendiqueront de la majorité départementale sont ou seront capables de mener des politiques dignes de ce nom. Cela peut être difficile autrement.

Alors, dans les petites communes, il y a des gens de gauche de grande qualité parce qu'ils ne sont pas dans l'idéologie. Il n'y a rien de pire que l'idéologie et, de grâce, ne nous alignons pas avec celles et ceux qui veulent diviser le pays, communautariser le pays et créer une haine entre nos concitoyens.

Pour conclure, je dirais que, dans le Morbihan, ici, on travaille à rassembler tout le monde. On travaille à faire en sorte que le vivre-ensemble soit exceptionnel. On travaille à développer le sport, à développer la culture, à développer les équipements publics, à mettre en place des services publics de qualité. C'est cela qu'on doit faire. Moi, je n'ai pas d'idéologie sur ce sujet. Si on doit améliorer nos dispositifs, on les révisé. C'est le pragmatisme qui nous anime, ici, au sein de la majorité. Je vais maintenant laisser la parole à Mme QUÉRIC sur ses propos.

Mme QUÉRIC : M. le président, Mmes et MM. les conseillers, chers collègues. Nous voici réunis pour une nouvelle séance plénière, un moment toujours un peu solennel, un peu protocolaire et souvent très technique, mais qui, pour nous, élus de gauche, reste d'abord un moment profondément politique. Car il s'agit fondamentalement de choisir quelle société nous voulons construire ensemble ? Car nous pourrions espérer, ensemble, ne laisser personne au bord de la route. Nous aurions pu espérer aussi, grâce à 1 800 personnes seulement, que 15 à 25 Md€ de revenus supplémentaires soient mis à disposition du bien collectif. Mais les sénateurs de votre majorité et de l'extrême droite ont voté contre cette taxe ZUCMAN, qui propose un impôt minimum de 2 % sur les patrimoines supérieurs à 100 M€. En attendant, nous nous reposons sur la dynamique de consommation, la TVA. Pour évaluer notre budget, constatons qu'il permet, pour l'heure et pour cette année, d'augmenter certains crédits et programmes. Mes collègues y reviendront concernant la décision modificative à l'ordre du jour.

Deux autres sujets sont particulièrement présents dans les rapports de ce jour.

Celui de la sécurité et celui de l'enfance. Nous souhaitons les mettre en lumière. À l'international d'abord, le monde s'embrase littéralement avec une nouvelle guerre qui s'est ouverte il y a quelques jours entre l'Israël et l'Iran. Lors de la précédente assemblée, nous avons proposé un vœu de soutien aux victimes civiles de la guerre entre Israël et le Hamas. Pas un texte révolutionnaire, juste un geste d'humanité élémentaire. Votre majorité avait voté contre, certains se sont abstenus et je leur rends hommage. Malgré quelques prises de position plus courageuses parmi les pays occidentaux, et notamment contre

certaines dirigeants du gouvernement d'Israël, nous constatons aujourd'hui que la situation ne fait que de se dégrader pour les victimes civiles, et en particulier les enfants.

Parlons du coup de la protection de l'enfance puisque nous aborderons le bilan intermédiaire du schéma dédié. Nous vivons un contexte national marqué de façon répétée par la médiatisation d'événements dramatiques. Pour éviter qu'ils se reproduisent, nous aurons besoin de recul et de sang-froid. Les morts violentes qui se sont produites ces derniers mois sont en hausse, mais rappelons aussi que la petite délinquance est, elle, en baisse. Aucune réponse simpliste ne peut en venir à bout.

Cependant, il est un autre constat indéniable, il a lui aussi pris une forte ampleur médiatique et nous espérons qu'il éveille les consciences. C'est celui des violences sexuelles faites aux enfants. Les affaires de Châteauroux, de Bétharram et, bien sûr, LE SCOUARNEC, nous rappellent cette douloureuse réalité. La CIIVISE (commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants) l'a remarquablement mis en lumière. Une des premières actions pour lutter contre ces violences, c'est d'en parler, sortir du déni, sortir du tabou. Nous voulons rendre aujourd'hui hommage à toutes ces victimes. Martelons-le, les violences sexuelles font chaque année plus de 160 000 victimes parmi les enfants.

Puisque le budget est aussi l'objet de notre séance, rappelons aussi que le coût du déni a été estimé par la CIIVISE. Cela représente 10 Md€ par an pour l'intervention des services hospitaliers, de police, de justice ou de soins, parfois à vie. Alors, oui, le bilan intermédiaire du schéma de protection de l'enfance montre des efforts importants menés par le département. En début de mandat, nous partions de loin et nous ne sommes pas là pour faire la fine bouche. Mais nous serons certainement d'accord pour dire aussi que la situation est loin d'être satisfaisante. Sur le terrain, que voyons-nous ? L'épuisement des soignants, l'absence de pédopsychiatres, des associations qui suppléent l'État, sans l'État. On délègue du service public aux associations, mais en diminuant peu à peu leurs moyens d'exister et de se financer. C'est de cette façon que les enfants passent à travers les mailles du filet, parfois jusqu'au drame. Quelles actions menez-vous, M. le président, afin de plaider pour cette cause auprès du Gouvernement ? La protection de nos enfants, c'est le fondement même de la protection de notre société. Une question de sécurité, diront certains.

La sécurité, sujet préféré des ministres en mal d'autorité et de certaines collectivités en mal d'imagination. Ici, en Morbihan, nous avons le mérite de poser la question sérieusement avec le travail approfondi dont a fait l'objet le SDACR, le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques. Mes collègues y reviendront aussi. Il démontre la complexité des enjeux de sécurité, mais allons plus loin, car la sécurité, c'est aussi la stabilité sociale, la prévention, la santé mentale, le lien humain, la présence du service public. C'est ce qu'on perd à chaque fois qu'on ferme un guichet, qu'on abandonne un quartier ou un village. On laisse les associations de service public s'effondrer. Si nous ne faisons rien, ce ne sont pas les sirènes qui sonneront, ce sera la rupture démocratique. Car la rupture de la solidarité nationale, de notre modèle social, c'est la rupture des digues contre l'extrême droite. Notre modèle social, c'est l'accès aux services publics, aux soins, à une santé de qualité. Que nous rappelle un sondage IFOP du 10 juin ? Oui, on lit tout à gauche, même les sondages. L'accès aux soins est la première préoccupation des Français lorsqu'on parle du service public. C'est pourquoi nous appelons à la vigilance.

Le Gouvernement joue une ambivalence risquée lorsqu'il avance sur certains dossiers, tout en reculant sur les autres. Oui, à l'interdiction de fumer dans de nouveaux lieux publics. Mais pourquoi faire voter la loi DUPLOMB, elle qui met directement en danger la santé de nos agriculteurs ? Dans certains cas, le recul a été rapide, comme face à nos élus locaux ou encore les représentants de l'UDCCAS du Morbihan porté par mon ami Philippe JUMEAU, que nous saluons et qui se sont mobilisés contre la proposition suivante pour le moins surprenante : rendre facultatifs les centres communaux d'action sociale pour les communes de moins de 1 500 habitants.

Mais encore, le rabot de la tarification du système de transport sanitaire, non seulement sans réforme de fonds, mais en envisageant aussi d'en déléguer une partie à l'action d'associations et de bénévoles. Bientôt la prise en charge des urgences par les scouts ? En France, les associations représentent au total 1,8 million de salariés, soit 10 % de l'emploi privé, ainsi que 20 millions de bénévoles. Pour les Françaises et les Français, elle représente le 2^{ème} acteur à agir pour le bien-être territorial des Français, après le conseil municipal, selon l'étude réalisée par IFOP pour le mouvement associatif de 2020.

Mais elles ne sont pas là pour suppléer au service public, elles sont un complément essentiel quand elles n'assurent pas déjà des missions que l'État ne remplit plus. Elles le sont d'autant moins, lorsque celui-ci désengage son soutien, depuis des années, à ces piliers de la solidarité et de la prévention en santé. Jusqu'aux plus petites, elles offrent une diversité d'actions primordiales afin de rendre opérant l'écosystème de la solidarité en protection de l'enfance, en protection des femmes victimes de violences sexuelles, jusqu'à la lutte contre la précarité et en faveur du lien social.

Nous avons proposé un vœu dans ce sens, afin d'interpeller le Gouvernement et l'État sur son action, car nous sommes bien conscients que l'action départementale a des limites. En Morbihan, le département a agi positivement pour un certain nombre de structures, mais je vous le demande, M. le président. Que faites-vous pour alerter au niveau national sur la gravité de la situation, pour faire entendre que le service public ne se délègue ni au marché ni à la charité ? Ces structures nécessitent des financements pérennes. La menace pèse sur des associations comme Sésame, le CIDFF ou le planning familial. Mme la Ministre, Catherine VAUTRIN, de même que la ministre déléguée, Aurore BERGÉ, affirment prendre en charge in extremis le coût de l'extension de la prime Ségur. Tant mieux, mais cette prise en charge est partielle et de nombreux financements sont toujours en attente.

Penchons-nous aussi sur l'éducation : les associations n'assurent pas encore celle de nos collégiens, ce qui est le cas des structures privées. Vous n'avez pas hésité à prendre position contre le gel des remplacements de professeurs dans les collèges privés en vous adressant par courrier au rectorat. Vous aviez pourtant affirmé, lors de la session du 16 décembre 2024, au sujet du collège Beaumanoir, que certaines compétences relèvent du rectorat, tandis que d'autres nous sont assignées : nous essayons de mener les nôtres et nous les laissons mener les leurs. Entendons-nous, continuez d'interférer avec le rectorat chaque fois que c'est pertinent pour le bien et pour l'avenir de nos jeunes. On veut un président qui ne lâche rien, mais surtout qui ne lâche rien pour tous les collégiens. L'éducation n'est pas un privilège, c'est un droit. Nous vous en avons fait part en commission permanente, la CGT et le SNES départemental aussi. Vous êtes revenu sur vos déclarations, c'est heureux.

Pour terminer, j'aimerais insister sur le fait que nos remarques, nos interpellations se construisent sur la base des retours des habitantes et habitants de notre territoire, des organisations et des institutions avec lesquelles nous sommes en lien. Force est de constater que votre présidence en met en œuvre un certain nombre.

Il semble donc, M. le président, que nous soyons utiles. Et avant tout, car nous sommes des élus de terrain, ou devrions-nous dire des idiots, comme le faisait remarquer M. QUÉRO à la dernière session, de plus en plus utiles.

Voici un dernier exemple de demande, reçue lors du festival de la Lune Rousse à Questembert, nous suggérons aujourd'hui la désignation au sein du conseil départemental d'un ou d'une élue déléguée à la langue bretonne. Nous connaissons l'investissement du vice-président à la culture. Cependant, la portée politique et d'action serait toute autre avec un élu délégué à cette langue, spécifiquement. Oui, parce que la culture, ce n'est pas une cerise sur le gâteau, c'est la patte qui tient la République. En conclusion, on ne lâche rien, vous le savez bien. Nous, on ne gouverne pas, mais on écoute. On ne décide pas, mais on propose. On ne signe pas les arrêtés, mais on ne ferme pas les yeux.

M. le président, chers collègues : notre groupe est minoritaire. Oui, mais ne vous y trompez pas, nous sommes majeurs en responsabilité, en conscience et en vigilance. Vous avancez, parfois lentement, après nos alertes. Tant mieux, mais n'attendez pas que les murs brûlent pour écouter ceux qui entendent déjà le poids craquer.

Nous continuerons coûte que coûte à défendre le service public, à refuser les logiques comptables appliquées à l'humain, à porter la voix des territoires oubliés, des invisibles, des précaires. Et s'il faut le dire avec ironie, avec colère, avec poésie même, nous le ferons, parce que nous avons choisi la politique pour servir, pas pour gérer. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Je répondrais naturellement quelques éléments à Catherine QUÉRIC, mais je vais tout d'abord laisser Ronan LOAS intervenir au nom du groupe de la majorité.

M. LOAS – Merci M. le président, mes chers collègues. Je rebondirai juste sur mes propos, pour ceux qui n'avaient pas lu mes délégations de manière très claire, qu'elles sont en charge de la culture, du patrimoine, des langues de Bretagne, parce qu'il n'y pas que le breton, il y a aussi le gallo. On a autant de locuteurs en Morbihan en langue bretonne qu'en langue gallèse, et c'est un oubli récurrent au sein de nos politiques publiques, de nos débats, ainsi que dans l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est clairement indiqué dans mes délégations. Je rappelle, c'est à peu près un budget d'un 1 M€ par an, qui fait d'ailleurs quelques jaloux dans nos départements voisins. Je ne ferai pas de politique politicarde en comparant les coupes dans les budgets culture de département breton, qui ne seraient pas de notre couleur politique, mais qui pourraient avoir des conséquences sur les nôtres.

Je pense à l'office public de la langue bretonne, qui risque de connaître des jours compliqués avec la diminution des subventions du département d'Ille-et-Vilaine. Un ensemble de dispositifs a été mis en avant, quand la confédération de Kenleure a réuni tous les acteurs de la langue et de la culture bretonne à Auray, il y a un mois et demi, en particulier les classes Bagad. Certains dispositifs assez innovants et une revitalisation de la langue bretonne apparaissent malgré des chiffres, qui au sens global, pourraient être inquiétants, mais il y avait un effet générationnel. Auprès des jeunes générations, la pratique de la langue bretonne a augmenté.

Voilà, c'est juste un point de précision. C'est bien dans mes délégations, alors je peux faire la lecture complète à chaque fois, mais cela ferait une introduction un peu longue. Juste pour ne pas trop rebondir sur les propos et passer à l'essentiel parce que la session est, certes, très technique, mais il fait aussi très chaud dans cet hémicycle.

C'est vrai que le contexte, qui avait été évoqué, lors de notre dernière session, ne s'est pas amélioré. Au contraire, on a longtemps évoqué l'invasion de l'Ukraine par la Russie de POUTINE. C'est vrai que le Proche-Orient s'enflamme et le pire est peut-être encore devant nous, avec une probable entrée en guerre des États-Unis.

Moi, je ne fais pas partie de ceux qui se réjouissent d'une nouvelle guerre. Malgré ce que l'on peut tous penser du régime d'Hezbollah et de cette révolution, j'ai aussi une pensée pour les communistes qui avaient, à l'époque, contribué à juste titre, à la chute du régime autoritaire du shah d'Iran.

Alors, je vois maintenant des gens qui aimeraient revenir au temps d'avant. Il faut aussi reprendre un peu l'histoire, ce sont à peu près 5 000 communistes qui ont été tués dans les premières heures de la révolution, qui est devenue ensuite un régime autocratique. Je pense qu'on partage tous les mêmes objectifs et qu'on a surtout toutes et tous, ici dans cette assemblée, une forte pensée pour les populations qui subissent le régime autoritaire de NETANYAHOU, qui ne fait pas l'unanimité.

Il ne faut pas essentialiser les gens pour les politiques ou le gouvernement qu'ils subissent à l'intérieur d'un pays. J'ai des amis qui sont en ce moment à Téhéran et ils subissent. D'ailleurs, Téhéran s'est vidé de ces populations et je ne suis pas sûr que ce qui se passe en Iran avec la chute du Hezbollah soit encore bénéfique. Je ne dis pas que je soutiens le Hezbollah, je dis juste que l'expérience des années de chute du régime autoritaire au Proche et au Moyen-Orient n'a pas foncièrement mené le meilleur pour les populations. On pourrait rebondir sur l'Irak, on pourrait également rebondir et se poser beaucoup de questions sur la Syrie actuellement. Mais dans tous les cas, je pense que nous avons un devoir humaniste et de solidarité, c'est-à-dire de penser aux populations, en particulier aux femmes et aux enfants qui subissent fortement.

Nous, ville de Ploemeur, nous avons apporté un soutien très fort au Liban, aux écoles et aux enfants, parce que ce pays, avec les conséquences du Hezbollah, était dans un système défaillant. Ce sont les enfants et les écoles qui subissent. Donc, je pense que nous avons un devoir de solidarité et d'humanité, mais surtout de ne pas importer les racines du conflit israélo-palestinien avec de mauvais débats, que l'on peut entendre dans d'autres structures, mais qui ne nous touche pas encore dans cette assemblée.

Comme je vous le disais en début des propos, nous avons 14 points, plutôt techniques, qui permettent de faire de nombreux bilans, dont certains sont très positifs. Mais malgré tout, nous pourrions citer le schéma de protection de l'enfance. Je pense que ce point va être au cœur des débats, et il l'a déjà été.

Nous avons été plusieurs élus à suivre le sujet des chiffres présentés par la CRC à propos de Mégalis. J'avais la charge du numérique dans le cadre du précédent mandat, et il y a près de 10 ans, on alertait déjà, on tenait les mêmes propos sur Mégalis, sur la dérive de ce système géré par la région. Pour rappel, le projet Bretagne très haut débit est le plus grand réseau public de France par son périmètre et il mobilise 2 Md€. Et pourtant, en 2024, la Bretagne est la région métropolitaine la plus en retard avec 54 % de taux de déploiement contre 84 % en moyenne sur les réseaux publics. Et les quatre départements bretons occupent, eux aussi, les dernières places du classement national. La CRC souligne que le taux de déploiement dans les EPCI bretons varie de 21 à 83 %.

Et vous connaissez tous la particularité de déploiement avec les fameuses zones AMII ou zones d'aménagement concerté dans lequel Orange était allé à Lorient Agglomération et à Vannes Agglomération. Il y a eu un très bon déploiement au sein de Lorient Agglomération. Mais le contraste est très fort avec les secteurs plus ruraux du département. C'est une vraie logique d'équité des droits d'accès à l'internet à haut débit. L'échéance nationale de fin déploiement en 2025 ne sera donc pas tenue en Bretagne, c'est un véritable échec. Il s'agit pourtant d'un sujet sensible qui permet à nos concitoyens de rester connectés. Si l'on en croit les magistrats de la Cour des comptes : la gestion de Mégalis relève de sérieux manquements dans la gestion du dossier. En Bretagne, nous sommes malheureusement une lanterne rouge nationale en ce qui concerne le déploiement.

Je ne vous montrerai pas le budget supplémentaire qui vous sera présenté de manière très claire en fin de session, car les modifications restent légères, ce qui prouve aussi que nos prévisions étaient justes, dans un contexte qui est assez mouvant. On siège tous à peu près dans les conseils municipaux et, depuis quelques années, on a tendance à poser des budgets avec un certain nombre d'incertitudes et d'imprévisibilité. Finalement, on se rend compte que cette décision modificative démontre notre capacité de résilience apportée grâce à nos politiques, avec beaucoup de clarté, ce qui montre que cette décision modificative n'est pas structurelle.

Je reviendrai aussi sur le point 12, qui fait référence à la gestion des Cairns de Gavrinis et Petit Mont. Il faut retenir qu'il s'agit d'une simple adaptation. Mais cela me donne surtout l'occasion de saluer le grand travail réalisé par l'association. Je salue naturellement Denis, le maire de Carnac, ainsi que les personnes plus discrètes, qui font un travail scientifique de première importance. Cela sera pour nous un grand honneur d'obtenir ce classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est le fruit d'un travail collectif, preuve que la culture et le patrimoine peuvent réunir des personnes sur un engagement commun. Le Cairn de Gavrinis est aussi un moyen d'aller sensibiliser les plus jeunes sur les sujets de médiation culturelle et de connaissance de notre patrimoine.

De plus, ces sites sont positionnés dans des secteurs naturels extrêmement sensibles, ce qui ajoute de la difficulté. Il est important que les jeunes découvrent ce patrimoine, souvent à portée de chez eux. Les Journées européennes du patrimoine sont le meilleur moyen de découvrir de magnifiques lieux à deux pas de chez soi.

Le département du Morbihan est difficile à synthétiser, tellement il est varié : littoral, rural, urbain, avec une insularité, qui le rend spécifique. Nous avons beaucoup de points positifs. Nous nous en sortons en permanence, malgré ce contexte de crise, car nous avons une capacité à mettre en place des politiques publiques qui évoluent dans le temps, tout en ayant une adaptabilité nous permettant de mieux encaisser les crises que dans d'autres départements.

M. le président a été assez clair, leurs charges de structure ont rendu ces géants très difficilement maniables et ils sont maintenant face à un mur budgétaire. La question va se poser sur les financements et sur la capacité à maintenir un modèle social. Est-ce que ce modèle social, qui a survécu pendant quelques dizaines d'années, doit être renouvelé, réinventé ? Ce sujet ne sera pas foncièrement dans nos mains. C'est aussi le sujet du Parlement. Cela me permet de dire qu'il y a à peine un an, nous revotons pour un nouveau Parlement sur une décision que je n'ai pas comprise, comme un certain nombre de personnes ici. Ce nouveau Parlement qui n'a pas apporté beaucoup plus de solutions. Finalement, un an plus tard, avec la nomination de François BAYROU, je n'ai pas l'impression qu'une nouvelle dissolution ait apporté beaucoup plus de clarification.

Dans tous les cas, je pense qu'il y a une forme de fatigue démocratique électorale pour beaucoup de nos concitoyens. S'il y avait une dissolution, je doute que la forte mobilisation qu'on a connue, il y a un an, se retrouve maintenant et j'y vois davantage de danger.

Malgré tout, il est important d'essayer de positiver dans cette espèce de marasme international ou national. Nous avons cette capacité à soutenir un territoire qui est vivant, qui est riche, qui est attractif. C'est une véritable richesse d'être attractif. On a un certain nombre d'événements qui ont mis notre département en valeur. On a cité la semaine du Golfe, qui s'est achevée dans d'excellentes conditions. Nos politiques départementales ont porté leurs fruits sur un certain nombre de territoires.

Je reprendrai un sujet qui est peut-être beaucoup plus ploemeurois, mais qui me permet de parler de manière plus générale. Nous avons voté le soutien à la rénovation, ce sont presque les travaux du siècle, du môle de Lomenet. Ce n'est pas seulement un projet esthétique, mais cela protège aussi de l'évolution du climat et des habitations qui sont derrière. Ce sujet n'était pas simple parce que nous avons, comme tous les ports, énormément de contraintes d'usagers : une liaison maritime vers l'île de Groix, des pêcheurs plaisanciers, des associations et des commerçants. Il y a eu un énorme travail de concertation et je tenais vraiment à remercier et à saluer tout le travail du département et du vice-président qui s'est déplacé. Je crois en cette démocratie directe, pour éviter que les réseaux sociaux expliquent les fausses vérités. Les travaux sont bien menés, la météo a tendance à les favoriser. Comme on nous l'avait garanti, il n'y a eu aucun impact économique. Nous connaissions le sujet, ce qui nous a permis de le laisser faire. Cela représente un investissement de plus de 2 M€, que le département a pu faire parce qu'il avait les capacités financières. Donc, je tenais à remercier très sincèrement le président et l'ensemble des élus qui ont voté ce projet. En premier lieu, c'était un sujet de sécurité des populations littorales face à un climat qui évolue.

Nous aurons bientôt le sujet du recul du trait de côte, mais je le garde en plat de résistance pour la fin d'année. On a un département qui continue d'accompagner et de porter des projets, en lien avec les communes. Je vous rejoins, M. le président, nos mairies ont été bien gérées dans le Morbihan. Je pense qu'on a un certain nombre de comptes administratifs qui démontrent que, malgré la crise, on a une amélioration. Pour moi, c'est le cas à Ploemeur et je le vois dans un certain nombre de communes, car nous avons pris les bonnes décisions.

Le sujet concernant les droits de mutation a été moins catastrophique que prévu. On a réinjecté de l'argent pour nos politiques publiques. On aura, parce qu'il est l'occasion de se souhaiter un bel été, un certain nombre d'événements. Vous avez cité le Festival de La Gacilly, qui est un festival humaniste, engagé sur des questions sociales et sociétales. Le festival, sur le thème So British, a soutenu une exposition qui met en valeur les gens de mer. D'autres expositions sont visibles dans le département du Morbihan, et permettent de faire vivre le festival de La Gacilly hors les murs. 300 000 personnes vont visiter La Gacilly, c'est un festival qui rayonne à l'échelle du territoire.

Aussi, Christine était présente pour la présentation du travail qui a été réalisé avec les collégiens. Ce sont 300 ou 350 collégiens qui ont travaillé dessus. Sur les sujets culturels, nous avons une irrigation de nos territoires, de la médiation culturelle et nous arrivons à faire travailler nos petits jeunes qui n'auraient pas eu l'occasion de découvrir le magnifique festival de La Gacilly.

Je ne serais pas plus long. Nous aurons de magnifiques événements, on retrouvera aussi le Festival Interceltique sur un schéma plus classique, en espérant que ces acteurs culturels s'en sortent mieux. Il y a pas mal de signes d'inquiétude en ce moment. Amzer Nevez, qui est plus local, est une scène de territoires. Je rencontrerai le collectif d'artistes mardi, avant le conseil communautaire.

J'ai aussi une pensée pour Coop Breizh, un des acteurs de la langue et de la culture bretonne, qui est en grande difficulté. On voit que ce modèle culturel, avec des spécificités bretonnes, est certainement à réinventer. Est-ce qu'il faut les dupliquer ? Je ne suis pas sûr, mais nous avons, malgré tout, beaucoup d'acteurs culturels qui arrivent sur le territoire.

Je terminerai par un petit cocorico lorientais avec cette remontée du FC Lorient qui tombe pile-poil pour fêter le centenaire de ce magnifique club qui est basé à Ploemeur. Je vais vous souhaiter un bel été. J'ai une pensée pour les collégiens qui auront jeudi prochain le début des épreuves du DNB, en espérant que les températures descendent un peu, parce que, si on est sur ces conditions-là, cela va être

compliqué, à la fois pour celles et ceux qui vont les surveiller, mais aussi pour eux, de rester concentré avec ces très fortes chaleurs. Voilà, merci à toutes et à tous.

LE PRÉSIDENT – Merci mon cher collègue, alors quelques réponses à ce qui a été dit par Mme QUÉRIC. Je vais commencer par la fin. Vous avez dit : pour finir, nous avons choisi la politique pour servir et pas pour gérer. Je voudrais m'expliquer. Alors, ça, c'est vraiment un truc de gauche, pour nous. Vous prenez une seule facette en disant que, pour vous, servir, c'est engager des dépenses sans vous soucier de la soutenabilité des dépenses. À droite ou au centre, c'est ce qu'on appelle gérer.

Effectivement, on a une grosse différence. Et c'est normal qu'on ne siège pas dans le même groupe. Vous en voulez toujours plus, sans vous soucier du financement. Alors, nous, on sert et on gère. On gère et on sert, cela dépend dans quel sens. Quand je dis « sert », on s'est bien compris, c'est au sens de servir, mais on serre aussi les dépenses. Voilà, je voulais préciser le fond de ma pensée pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur le sujet.

Vous avez soulevé ce sujet-là parce qu'on ne peut pas toujours en vouloir plus. Nous aussi, on est des élus de terrains. Vous êtes des élus de terrains, vous êtes dans vos cantons, nous sommes aussi dans nos cantons. Pas plus que vous, pas moins que vous. Et nous avons tous, je l'ai toujours dit, chacun des 42 conseillers départementaux, la même légitimité dans son canton. Nous ne sommes pas tout à fait dans une liste municipale où il y a une tête de liste quelque part qui fait élire toutes les autres. C'est une réalité des choses. On choisit avant tout un maire alors que, là, chacun a sa légitimité. Vous êtes des élus de terrain, on l'est aussi et on adapte nos politiques. On discute entre les 34 élus du groupe majoritaire. On a les retours des habitants, on ajuste nos politiques, d'ailleurs, c'est pour cela qu'on le fait. Dans votre propos, c'était plus des critiques de l'État que du propre département en tant que tel.

Effectivement, vous avez soulevé de vrais sujets, comme le sujet des violences sexuelles faites aux enfants. Quand on gère la protection de l'enfance et quand on voit ce qui s'y passe, puisqu'on est parfois tenu par des secrets, c'est assez abominable. C'est heureux que les langues se délient, mais c'est terrible de voir ce qui a parfois pu se passer dans telle organisation. Et encore, je pense qu'il y a plein de choses qui sont passées sous le radar et qu'on connaîtra peut-être plus tard.

Ici, on est très attentif, on a renforcé les moyens. Et quand vous dites qu'il faut de bons services publics, je vous rejoins. Il faut de bons services publics au niveau de la performance. Ce que nous essayons de faire avec le directeur général des services, c'est toujours de se questionner pour rendre le meilleur service public au meilleur coût. Une bonne politique n'est pas toujours une politique qui coûte, c'est une politique efficace, qui répond à ces objectifs. Ma collègue, présidente du département des Deux-Sèvres, est intervenue à l'Assemblée des départements de France, mercredi, en disant : « *On doit sans cesse, nous Président, se questionner sur l'effectivité de nos services publics.* » Comment les rendre plus efficaces ? Comment les challenger ? Elle me dit : « *Moi, j'ai dégagé plein de marges de manœuvre en optimisant mes services et en renforçant le service public.* » Je crois que l'on peut renforcer l'efficacité des services publics et le service rendu aux usagers en se questionnant. C'est ce qu'on fait, avec le directeur général des services, avec l'ensemble des agents du département et avec l'ensemble des élus.

C'est ce que nous faisons. On peut toujours améliorer les choses. Dans cette veine-là, vous avez souligné un sujet qui est celui par de la suppression des CCAS. À titre personnel, j'y suis totalement favorable. Je vais vous dire pourquoi : parce que je pense que ces missions-là peuvent être réalisées par la commune. Quand j'étais maire de ma commune, comme d'autres ici, je me demandais, pourquoi la petite enfance était gérée par le CCAS ? J'ai transféré cela à la mairie. J'ai transféré plein de choses à la mairie, cela reste du service public. C'est plus efficace parce qu'on mutualise les services RH de chaque côté. On a mutualisé tout cela et on pouvait rendre plus de moyens au CCAS et pour le service aux usagers. On peut aussi améliorer les services divers et variés. Il y a un aspect très particulier qui est l'accompagnement social. Là, les autres acteurs présents dans les conseils d'administration sont tout à fait utiles. J'ai demandé à la DGS si on pouvait dissoudre le CCAS pour l'intégrer directement dans le fonctionnement de la commune, avec les élus qui ont reçu le mandat pour l'achat. Ce n'est pas le fait de supprimer le CCAS et ces actions, c'est plutôt de supprimer la structure juridique, qui, pour moi, n'apportait strictement rien et qui devait plutôt être gérée par la commune. Donc, c'est cela le projet de loi. Ce n'est pas de supprimer les CCAS et leur mission, c'est que les missions passent dans les communes parce que les missions ne sont pas supprimables. Il y a des CCAS qui vont décider de porter un EHPAD, d'autres qui vont faire le multi-accueil ou l'enfance, d'autres qui vont faire le service d'aide

à domicile, d'autres qui vont porter les repas. Tout cela peut être des services communaux et ils peuvent être réalisés au niveau de la commune. Je ne crois pas qu'il soit utile d'avoir des CCAS et de multiplier les structures.

Vous avez parlé de service public. Vous avez parlé à un moment des hôpitaux. Ce qui les a mis en vrac, ce sont les 35 heures. C'est Mme AUBRY qui a mis les hôpitaux dans cet état-là. Les 35 heures dans les hôpitaux, cela produit aujourd'hui ce qu'on a. Voilà, c'est aussi clair que ça. À gauche, on est parti du principe que le travail se partage. En réduisant de 39 heures à 35 heures, cela faisait globalement 10 % de plus. Comme il y avait 10 % de chômeurs, il n'y aurait plus de chômeurs. Si c'était aussi simple que ça, cela se saurait. Donc, on a augmenté le nombre de chômeurs, sous M. HOLLANDE, notamment, avec à peu près, 800 à 1 000 chômeurs par jour. La réalité des choses, c'est que ce n'est pas aussi simple que ça. Les 35 heures dans les hôpitaux, cela a été pour moi un désastre.

Vous avez aussi alerté sur la gravité de la situation budgétaire et sur le fait que je devrais en alerter en haut lieu. Je l'alerte. J'ai des discussions. Il y a des discussions institutionnelles avec l'État. L'État aime bien, de temps en temps, rencontrer quelques présidents des départements pour avoir, non pas des positions d'institutions, mais pour savoir ce que pensent certains présidents de départements en direct.

Donc, j'alerte, j'explique la difficulté que nous avons sur bien des sujets, comme la protection de l'enfance et le handicap. Par exemple, sur le sujet du handicap, moi, ce qui me gêne profondément, c'est qu'on ne soit pas à la hauteur en matière de handicap. Quand je dis on, c'est collectivement. Nous, on essaie de renforcer ce qui dépend de la MDA. Les gens ont des droits, on leur donne potentiellement des droits et on peut même les orienter. Une fois qu'on a ouvert un droit, ce n'est pas pour autant qu'il y a des places. Et là, commence le deuxième parcours du combattant pour les familles. C'est le plus difficile, finalement, puisqu'un dossier de MDA, il faut déjà le remplir et ensuite, deuxièmement, commence le parcours du combattant. Pour les places qui relèvent du département, on est à peu près à 80 % de solutions. On devrait, en fin de mandat avec l'objectif qu'on s'est fixé, avoir ouvert 165 places qui permettent de libérer des amendements CRETON. On devrait être entre 92 et 94 % de solutions. On améliore les choses.

Pour ce qui relève de l'Etat, on est à environ 50 % des places. Là, je trouve qu'on n'est pas au rendez-vous, objectivement. L'État n'est pas au rendez-vous, on ne parle pas de milliards d'€, là, on parle de centaines de millions d'€. Pour les familles qui cherchent des solutions, c'est terrible de ne pas en avoir. Je trouve que, pour le coup, si on avait mieux géré la France et si on n'était pas avec le poids de la dette de 62 Md€, on aurait pu résoudre immédiatement ce sujet-là et être à la hauteur en matière de handicap. Je trouve qu'on ne l'est pas, et cela me gêne. Un parent à qui on dit que son enfant est éligible à une place IME ne trouvera pas forcément de place d'IME. Certains IME sont fermés week-end, cela arrive aussi. Je trouve cela terrible et je trouve que l'État, c'est sa compétence, n'est absolument pas au rendez-vous sur une politique qui ne se compte pas en milliards d'€, mais en centaines de millions d'€. Certes, ce sont des centaines de millions d'€, mais, par rapport au budget de l'État et aux 62 Md€ de la dette, cela me semblait être quelque chose que l'on pouvait résoudre.

Quand on gère, on ne se retrouve pas à devoir couper dans des dépenses pour maintenir un service de qualité, à cause du poids de la dette. Vous avez abordé le sujet des peuples qui souffrent, du sujet palestinien et la situation au Proche-Orient. En effet, la scission est tragique pour l'ensemble des populations. Cela a commencé par cette action du 7 octobre 2023, sur laquelle un certain nombre de partis d'extrême gauche n'a pas réagi. La gauche s'en est émue, mais une certaine extrême gauche légitimait l'action du Hamas. Aujourd'hui, on ne peut pas laisser les gens dans l'état de la situation actuelle. L'aide humanitaire d'urgence doit être acheminée dans de bonnes conditions. Et il faut revenir à des discussions qui permettront d'aller vers de meilleures situations. Je ne sais pas si la paix dans ce secteur-là est atteignable. C'est l'objectif et le rêve de tout le monde. On constate que M. NETANYAHU a globalement armé le Hamas pour affaiblir l'autorité palestinienne. C'est une réalité. Cela lui a ensuite échappé et la situation du peuple palestinien n'est pas tenable. Aujourd'hui, la position de la France, qui a été portée par le Président de la République, est de souhaiter un arrêt des combats, d'envoyer l'aide humanitaire et de chercher une solution politique avec la création de deux États. C'est globalement la position qui a toujours été portée par la France là-bas et je pense que c'est une solution qui satisfait très clairement un certain nombre de pays. La France a toujours eu une voix équilibrée dans ce dossier. Je pense qu'il faut aussi prendre garde, à ne pas assimiler, et je crois que Ronan LOAS l'a dit, un peuple à ses dirigeants. Il faut faire attention à ne pas basculer dans l'antisémitisme parce que les positions du

Premier ministre israélien seraient inacceptables. Comme dans beaucoup de pays, ce n'est pas parce que la Russie a déclaré la guerre que, pour autant, on doit assimiler le peuple russe aux dirigeants qui incarnent le pays. Quand, en 1940, Pétain était à la tête du pays, heureusement qu'on n'assimilait pas les Français au maréchal Pétain. Un certain nombre a fait valoir les valeurs de la République, dont les communistes que vous incarnez, les gaullistes et bien d'autres d'ailleurs.

Je crois qu'ils vont faire attention à l'amalgame, certains le veulent et ont peut-être un intérêt politique, qui conduit finalement à un antisémitisme généralisé. Prenons garde à tout ça. Mon appel est un appel à la désescalade, au fait que les populations civiles soient naturellement épargnées. Quand on voit aujourd'hui ce qu'il se passe, il y a effectivement encore beaucoup de chemin à faire. Ce qui est compliqué, c'est que tout cela se construit sur des générations. Il y avait eu une trajectoire positive avec Yitzhak RABIN et Yasser ARAFAT et les accords d'Oslo, qui avaient donné un espoir à tout le monde dans ce secteur-là, avant l'arrivée d'Ariel SHARON notamment. Ces accords, qui avaient donné un espoir, ont malheureusement complètement disparu et je crois que le mode de scrutin n'y est pas totalement pour rien. Quand vous avez un mode de scrutin totalement proportionnel, cela vous conduit à avoir des alliances qui vous rendent prisonnier. Quand on s'aligne avec les ultra-orthodoxes, vous avez des positions qui sont loin des équilibres.

Donc, moi, je suis contre, les systèmes proportionnels conduisent toujours à des alliances contre nature. Il se serait peut-être produit autre chose si on avait eu des systèmes majoritaires permettant de vraies alternances. Là, on s'égare, mais je reste persuadé que c'est aussi un sujet important. On pourrait discourir des heures, ici, on est au département du Morbihan, mais je crois avoir couvert les sujets que vous avez abordés.

Arrivée de Gaëlle FAVENNEC pendant les discours.

Je propose que nos passions à l'examen des rapports qui sont inscrits à l'ordre du jour. Il y en a un certain nombre et nous aurons l'occasion de faire valoir nos différentes positions. Je laisse la parole à Gérard PIERRE, pour le premier rapport, qui sera celui sur les « *Infrastructures routières, mobilité douce et ports* » : les ajustements budgétaires.

Infrastructures routières, mobilités douces et ports Ajustements budgétaires

M. PIERRE, rapporteur de la 7^{ème} commission.

Merci, M. le président. Ce rapport porte sur divers ajustements budgétaires relevant du périmètre de la 7^{ème} commission. Au titre de la politique sectorielle « *Routes départementales et ouvrages d'art* », et afin d'assurer l'entretien et l'exploitation du réseau, il est nécessaire d'abonder de 151 000 € les crédits pour prendre en compte :

- la maintenance des feux de signalisation,
- et une demande d'indemnisation présentée par une entreprise au titre de l'imprévision dans le cadre d'un marché de travaux.

Afin de permettre la réalisation des travaux de gros entretien du réseau routier, et notamment les revêtements des chaussées, une autorisation de programme complémentaire de 521 000 € est sollicitée. Compte tenu, tout d'abord des inondations survenues en début d'année sur le secteur Est du département, qui ont provoqué des décollements de certaines couches de roulement et un glissement de talus, ainsi que d'une portion de route départementale très fortement dégradée, qui nécessite un renforcement urgent.

Pour procéder à la réalisation des travaux de signalisation du réseau routier et notamment les signalisations horizontales (marquage routier) et verticales (panneaux), ainsi que la pose de glissières de sécurité, une autorisation de programme complémentaire de 480 000 € et des crédits de paiement d'un montant identique s'avèrent nécessaires pour garder le niveau de service de la durée de vie du marquage routier et financer l'acquisition de fournitures liées au retour au 90 km/h sur certaines routes départementales, en l'occurrence 8 % du réseau.

Par ailleurs, pour accorder de nouvelles aides et honorer nos engagements, à la fois au titre des travaux réalisés par les collectivités sur le réseau routier départemental et au titre du volet routier du contrat de plan État-région, plusieurs ajustements budgétaires sur l'autorisation de programme s'avèrent nécessaires, à raison de 150 000 € pour les travaux à intervenir en lien avec les rétrocessions de routes départementales et pour la réfection de l'ouvrage à la mer de la Saudraye à Guidel, et 97 200 € pour conforter le financement de l'étude des intermodalités sur le secteur de Lorient dans le cadre du CPER.

Ainsi, en parallèle de cette autorisation de programme complémentaire de 247 200 €, il convient d'inscrire un crédit complémentaire de 233 000 €.

S'agissant du dispositif consacré à l'entretien de la voirie hors agglomération, les besoins de crédits complémentaires sont évalués à 905 000 € pour faire face à nos engagements antérieurs.

Ce sont donc de nouveaux crédits de paiement d'un volume de 1 138 000 € qui sont inscrits à la décision modificative n° 1.

Pour les aménagements cyclables, notre dispositif d'aide « *Mobilités douces* » a été suspendu pour l'année 2025. Mais pour autant, la poursuite de notre soutien ne faiblit pas, et pour faire face aux engagements antérieurs, il est nécessaire d'abonder de 407 000 € le crédit de 3 386 444 € inscrits au budget primitif.

Enfin, afin de traduire nos engagements en matière de projets ferroviaires, les deux conventions relatives au financement de la 2^{ème} phase des études préliminaires du grand projet de liaisons nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire, ont été signées fin 2024. Dans le cadre du CPER, différentes études, ayant pour objectif d'augmenter l'usage du train pour favoriser le report modal en développant des infrastructures ferroviaires, ont démarré cette année. Les crédits de paiement pour ces différents

dossiers étant insuffisants, alors que des appels de fonds devraient intervenir, un crédit de paiement complémentaire de 220 000 € est inscrit.

En conclusion, le président vous propose de voter les crédits budgétaires tels que récapitulés en pages 471 et 470 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 5^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Gérard. Y a-t-il des questions ? Oui, M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE – M. le président, chers collègues, ce rapport retrace donc les ajustements budgétaires proposés pour nos infrastructures routières, nos mobilités douces et nos ports dans le cadre de la décision modificative que nous aurons à voter en fin de session. Les investissements supplémentaires pour les réparations significatives sont une réponse nécessaire aux dommages causés par les inondations du début d'année.

Les conséquences du dérèglement climatique, qui ne sont plus des chimères, doivent à présent orienter nos choix budgétaires, pas uniquement en ajustement, mais, selon nous, dès la construction budgétaire, sous forme de provisions plus importantes.

Concernant les aménagements cyclables, il est rassurant de voir que les engagements antérieurs sont honorés, même si l'étalement du plan d'investissement va ralentir le beau plan voté en 2023.

Ici même, le développement ferroviaire est un enjeu majeur et nous y prenons notre part. Nous sommes satisfaits de pouvoir continuer à accompagner ce sujet-là. Nous nous opposons sur la pertinence du retour à 90 km/h sur certaines routes départementales, dès que vous nous l'avez présenté. Ce retour en arrière, présenté comme une victoire populaire, à rebours de la décarbonation de nos mobilités et des besoins réels de nos concitoyens, engage cette année des dépenses inconsidérées, en cette période de restriction budgétaire.

En conclusion, si ces ajustements budgétaires doivent s'inscrire dans une vision globale et cohérente pour le développement de notre département, il est essentiel de veiller à ce que chaque euro dépensé soit utilisé de manière efficace et transparente. Comment pouvons-nous justifier ces dépenses pour un retour à 90 km/h alors que d'autres financements essentiels sont, parfois, rognés au nom de la rigueur budgétaire ? Ces politiques de deux poids deux mesures ne sont pas totalement acceptables pour nous. Le pragmatisme que vous revendiquez régulièrement a manqué une marche avec cette opération. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Sur le dernier point, je vais être assez d'accord avec vous. Le pragmatisme, c'était de ne pas changer la règle au niveau national. Nous n'aurions pas eu à changer nos panneaux et nous n'aurions pas engagé cette dépense. Croyez bien que cela me gêne d'engager cette dépense, mais, Mme QUÉRIC disait tout à l'heure, on est aussi des élus de terrain.

Je suis allé, avec les deux Dominique, aux vœux du Saint, pour l'année 2024. Quand on a parlé de ce sujet-là, je n'ai pas pu finir mon discours. L'ensemble des habitants de la commune se sont levés pour applaudir. Ceux qui travaillent dans la région lorientaise prennent cet axe sur cette grande route Lorient - Roscoff et la moitié n'a plus de permis ou a déjà perdu beaucoup de points. Même en étant attentifs, nous n'y arrivons pas et je trouve que celui qui a manqué de pragmatisme, c'est le Gouvernement à l'époque d'Édouard PHILIPPE. Je le dis très clairement, c'est lui qui a conduit à tout cela. Je suis pour une vraie décentralisation. On pourrait débattre des heures de la décentralisation, mais sur ce point, pourquoi diable faut-il que tout soit fixé de Paris ? Pourquoi ne ferions-nous pas confiance aux départements pour la compétence des routes ? C'est le président qui a le pouvoir de fixer les vitesses par arrêté. Pourquoi est-ce qu'on ne fait pas confiance aux départements ? Il y a des endroits où 80km/h, c'est trop. Il y a des routes à 70 km/h, il y a des routes à 50 km/h, il y a des morceaux qui sont même à 30 km/h. Il y a aussi des morceaux qui sont à 110 km/h. Avec les services des routes, on fait une évaluation de l'accidentologie possible et je suis contre le fait de dire qu'il y aura moins de carbone si les routes passent à 80 km/h. Dans ce cas-là, pourquoi on ne met pas à 70 km/h, il y aura encore moins de carbone.

Et pourquoi on ne supprime pas la voiture ? Je pense qu'il faut faire attention à ces sujets-là. Votre canton est assez grand, c'est un canton rural. Il y a des aussi quelques belles routes. C'est justement parce qu'on a pris des décisions comme cela au niveau national, sans qu'elles soient en lien avec les aspirations des Français, qu'on a généré des votes extrémistes. Mme QUÉRIC parlait, tout à l'heure, du risque pour notre pays que des partis du gouvernement soient marginalisés lors des prochaines élections et qu'on se retrouve entre le Rassemblement National et M. MÉLENCHON. Je ne peux pas imaginer qu'il en soit ainsi. Vous imaginez le tableau si cela devait être ainsi.

C'est en prenant des décisions comme cela que l'on concourt au ras-le-bol des gens. Le ras-le-bol s'additionne pour certains, qui ont perdu des points sur leur permis, pour un autre, c'est parce qu'il a un enfant qui n'a pas de place en IME. Le ras-le-bol s'aggrave. Donc, il faut aussi qu'on soit à la hauteur et on assume cette position. Je rappelle qu'on a été très attentif, il n'y a que 8 %. Il y a beaucoup de départements qui ont fait des mesures un peu antigouvernementales, en repassant toutes les routes à 90 km/h, ce qui n'a objectivement pas de sens.

Donc, on a fait un travail précis et attentif pour modifier certaines routes. Je le rappelle et je pense que nous sommes le seul département : nous avons un avis favorable de la commission départementale de sécurité routière sur nos routes. On a même amendé la copie sur une ou deux routes pour faire en sorte que nous ayons l'avis favorable. La commission n'a pas totalement tort de nous dire de revoir notre copie une sur une route. Donc, on a revu la copie. M. GIRARD demande la parole.

M. GIRARD – Bonjour à tous, cher président. Cela m'est un peu difficile de rester sans parler sur ce sujet. Vous dites qu'il faudrait que les départements puissent faire leur propre politique là-dessus, il y a un autre risque. Si on a des disparités d'un département à l'autre, les personnes vont se retrouver avec des contrôles radars et des amendes démultipliées, puisque la gestion ne sera plus homogène et on ne saura plus à quelle vitesse il faut rouler. Donc, les personnes vont se retrouver piégées. Sur la question de : il faudrait supprimer la voiture pour qu'il n'y ait plus l'enjeu de carbone, je vous rassure, vu ce qui est en train de se passer au niveau national, visiblement, plus personne n'en a rien à faire de la question climatique, malgré ce qu'on voit à l'extérieur avec des pics de chaleur de plus en plus tôt, de plus en plus précoces, et de plus en plus nombreux.

On a eu une proposition qui est passée à l'Assemblée nationale. C'est la loi sur l'énergie portée par un sénateur LR, M. GREMILLET, qui a été votée avec un ensemble d'amendements proposés par le Rassemblement National, pour lequel le LR est venu soutenir ces amendements-là. On n'a plus d'objectifs concernant les biocarburants, a priori, ce n'est plus un sujet, le moratoire sur l'éolien et sur le photovoltaïque. On va rouvrir Fessenheim. En fait, on est dans un déni de la problématique climatique, elle n'existe plus. Vous avez passé votre temps à dire : le grand problème de la France, c'est LFI, vous avez le droit de le penser. Moi, je pense qu'aujourd'hui, le grand problème du monde dans lequel on est, c'est un ensemble de gouvernements, clairement d'extrême droite, qui est en train de déstabiliser la géopolitique à l'échelle internationale. On le voit à travers les Américains qui sont en train de faire un pivot stratégique et de laisser l'Europe seule. On le voit à travers M. NETANYAHOU. Évidemment, il ne faut pas essentialiser les Israéliens, puisque c'est bien un gouvernement d'extrême droite qui est en train de complètement déstabiliser le Proche-Orient et qui est en train de massacrer les Palestiniens. Oui, le 7 octobre était une action terroriste, allez chercher mes réseaux sociaux, je l'ai dit le 7 octobre au matin à 10 h. Tous ceux qui ne l'ont pas dit ont fait une erreur manifeste à ce moment-là, mais, avec 54 000 morts, dont une grande partie d'enfants, on ne peut pas rester insensible à cela et on ne peut pas se cacher derrière le 7 octobre. Nous n'avons pas pris de mesures correctes vis-à-vis de ce gouvernement israélien, et je ne comprends pas que l'Europe ne soit pas capable de faire un train de sanctions, comme on peut le faire contre la Russie, puisqu'il s'agit du même type de politique extrêmement violente qui massacre des dizaines de milliers d'innocents.

Moi, je crois que le grand danger dans notre pays, c'est la montée de l'extrême droite. C'est celle qui a réellement des chances d'arriver au pouvoir en 2027. Je suis horrifié de voir qu'une partie du bloc de droite est en train de suivre cette pente. Vous rappelez en permanence qu'ici, on est capable d'avoir des débats de qualité. J'appelle à la mesure des propos que j'ai pu entendre depuis ce début de matinée. Je pense qu'on vaut mieux que cela en termes de débats et que nous devons essayer de dessiner un chemin qui permet aux républicains de former un genre de barrage face à ce qui est en train d'arriver, ce n'est pas LFI au pouvoir, c'est l'extrême droite. Si on n'est pas capable de tenir cette question-là, je suis extrêmement inquiet de l'avenir de notre pays, au vu des mouvements géopolitiques actuels, qui

sont aujourd'hui à l'œuvre à travers le monde, parce que l'extrême droite est en train de prendre le pouvoir.

LE PRÉSIDENT – Qu'on ne se méprenne pas, j'ai toujours combattu les extrêmes des deux côtés. Force est de constater que ceux qu'on qualifiait avant d'extrême gauche ne l'étaient pas vraiment. Aujourd'hui, on a de la vraie extrême gauche, qui vise à communautariser le pays. Je rappelle que la vision anglo-saxonne est plutôt en faveur de la juxtaposition de communautés. Notre vision est de créer une communauté nationale. Ce n'est pas le projet de politique de LFI. Donc oui, je les combattrai. Je combattrai les extrêmes de la même manière, en étant fidèle aux valeurs qui sont les nôtres.

Vous parliez tout à l'heure des biocarburants, c'est vrai qu'on pourrait sans doute en avoir plus. Tout ce qui peut être recyclé deviendra du biocarburant, je pense qu'on y sera tous favorables. Je m'interroge très sincèrement sur les cultures dans certains pays, dont le seul objet est de fournir des biocarburants pour le nourrir. Aujourd'hui, si on devait alimenter tout ce qui roule, vole et bouge en biocarburant, il faudrait 115 % de la surface exploitée de la planète. On voit bien que cela dépend de quel biocarburant on parle. Je pense qu'on pourra se rejoindre sur ces sujets-là. Il y a quand même une différence majeure avec la transformation du parc de véhicules électriques, réalisée par Bruxelles, et on est à peu près sûr qu'il n'y aura plus de constructeurs en Europe et qu'on importera tous nos véhicules. Il faudra en assumer les conséquences.

On a une vraie divergence majeure, c'est que la France est le pays qui atteint ses objectifs en matière de réduction d'émissions. C'est le pays le plus vertueux dans le monde, dans l'Europe en tout cas. Pourquoi ? Parce qu'il a l'énergie nucléaire. Il faut le dire, c'est le choix de de GAULLE et de POMPIDOU, qui a fait qu'aujourd'hui, nous avons cette capacité. On a une énergie beaucoup moins chère qu'ailleurs, décarbonée et nous atteignons au-delà de nos objectifs, en matière de décarbonation. Ce sujet-là n'est pas mis sous le tapis en France. Il est aussi atteint par le nucléaire, mais le nucléaire ne doit pas non plus empêcher le débat sur tout le reste, parce que ce serait trop facile. On ne doit pas lâcher tout le reste à cause du nucléaire. Je suis d'accord. Je sais qu'on a une différence, les Verts n'ont jamais été favorables au nucléaire, les gaullistes l'ont toujours été. On a perdu presque 10 ans dans cette histoire, sous HOLLANDE. Pourquoi a-t-on fermé Fessenheim et compagnie ? Parce qu'à l'époque, les accords électoraux entre Mme AUBRY et Mme DUFLOT prévoyaient un soutien au Président HOLLANDE. Pour les législatives, on faisait candidature commune et les 50 circonscriptions données aux Verts se faisaient en contrepartie de l'abandon de Fessenheim et de l'énergie nucléaire. Pour des combines de postes, on a sacrifié les intérêts de la France. Ce n'est pas dans mon logiciel. Oui, on a une divergence sur ce sujet-là. Alors, on ne va pas rallumer Fessenheim maintenant. Il n'empêche qu'on a, aujourd'hui, l'EPR de Flamanville qui monte bien.

J'ai eu la chance de pouvoir discuter la semaine dernière pendant presque 1 heure avec le PDG d'EDF et de parler de politique énergétique. C'est très intéressant de pouvoir discuter avec lui du fond de la politique énergétique. En ce moment, un peu moins parce que les climatiseurs se mettent en route, il y a deux semaines, quand il ne faisait ni chaud ni froid, il y avait beaucoup de vent et du soleil. On produisait trop d'énergie dans le pays et il fallait débrancher beaucoup de choses parce qu'il y avait trop d'énergie produite. Et on a évité ce qui a pu se passer en Espagne ou dans d'autres pays. On va globalement avoir 50 % de besoins énergétiques en plus à horizon 15 ans ou 20 ans. Moi, je crois au nucléaire et c'est un vrai besoin.

Enfin, vous parlez des montées des extrêmes droites. Moi, je mets les extrêmes dans le même panier et ne comptez pas sur moi pour venir défendre la politique de M. TRUMP sur un certain nombre de sujets. Je rappelle simplement qu'il y avait un accord de non-prolifération nucléaire dans lequel étaient l'Iran et les États-Unis. C'est Donald TRUMP lui-même qui a souhaité sortir de cet accord de non-prolifération. Aujourd'hui, nous avons sans doute les conséquences de cette inconséquence de l'époque. Le Président de la République française, Emmanuel MACRON, avait essayé de convaincre, il n'a pas réussi, mais il avait raison, Donald TRUMP, qu'il ne fallait surtout pas sortir de cet accord. Ce n'était peut-être pas la panacée, mais cela aurait évité de se retrouver dans la situation dans laquelle on est aujourd'hui et dont personne ne connaît l'issue. On ne peut pas rester insensible aux souffrances des Palestiniens. Ce qui s'est passé le 7 octobre ne peut pas non plus justifier l'intégralité de ce qui se passe aujourd'hui. Un droit à la défense est une chose, tout est une question de proportionnalité. J'ai cru comprendre que mon propos sur la dérive un peu droitière visait plutôt le ministre de l'Intérieur. On a la chance d'avoir un grand et bon ministre de l'Intérieur. Cela faisait longtemps que l'on n'avait pas eu

quelqu'un d'un tel caractère. Je soutiens Bruno RETAILLEAU, c'est très clair. Je le soutiens avec force. Il a du courage. On peut ne pas aimer Bruno RETAILLEAU, mais on doit lui reconnaître une chose, c'est la constance. Cet homme-là n'a jamais dévié et a toujours eu des idées claires. Aujourd'hui, il a la même position qu'il y a 10 ans. De temps en temps, cela fait du bien de voir des gens qui ont un peu d'ADN politique et qui essaient de faire bouger les choses dans le cadre institutionnel, constitutionnel que nous avons aujourd'hui, et on en voit toutes les limites. Bruno RETAILLEAU a tout mon soutien et je pense que c'est un très bon ministre de l'Intérieur et un très bon président de son parti. Ça, c'est une autre chose.

M. PIERRE – Je reviens sur la décision des 90 km/h. Je voudrais quand même informer tout le monde que ce n'est pas une décision propre au département, c'est une proposition. Avec Xavier DOMANIECKI et les services, nous avons fait le tour du département, à la rencontre des maires. On a organisé quatre réunions sur le territoire et si les maires n'étaient pas là, c'était un adjoint qui le représentait et nous avons eu des échanges très constructifs.

Au moins 90 % des municipalités étaient d'accord avec nous sur les tronçons choisis. On a eu des demandes supplémentaires dans certains territoires. On n'a pas accepté parce que cela ne rentrait pas dans le cahier des charges, mais on a eu un échange très constructif. La preuve, comme l'a dit le président à la commission départementale de sécurité, c'est un avis favorable et un vote pratiquement unanime à chaque tronçon. Je voudrais vous dire que c'est un souhait d'une grande majorité des élus du département.

LE PRÉSIDENT – Merci. C'était bien de le préciser. On a refusé beaucoup de demandes complémentaires. Marie-Hélène HERRY ? Après, on va voter.

Mme HERRY – Merci. M. le président. Je voulais revenir sur les propos de notre collègue. Il se trouve que la semaine dernière, j'ai été au congrès de la SMACL dans l'Allier. Toutes les routes étaient à 90 km/h, donc c'est une réalité aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT – Précisez ce qu'est la SMACL.

Mme HERRY – Oui, la société mutuelle d'assurance des collectivités locales. Un vrai sujet aujourd'hui. Dans l'Allier, toutes les routes sont à 90 km/h. Il se trouve que je me suis un peu baladée dans le département pour le découvrir. Il y a des endroits où je n'étais pas à 90 km/h, j'étais à 40 km/h parce que cela tournait beaucoup. Je pense que, de temps en temps, il faut faire confiance à l'intelligence et à la responsabilité de chacun. Aujourd'hui, on est dans une société qui nous déresponsabilise. La réalité, c'est que d'un département à un autre, il existe déjà des tronçons et des limitations de vitesse différentes.

Autre chose, je faisais partie de ceux qui ont demandé, que la route de Guer jusqu'à Malestroît puisse passer à 90 km/h. Je l'utilise très souvent et nous sommes très nombreux à être au-dessus des 80 km/h.

LE PRÉSIDENT – C'est vrai, nous en avons discuté avec Marie-Hélène HERRY. Nous avons pris en conscience cet arbitrage, qui est un pouvoir du président, de prendre les arrêtés, car les critères qu'on avait fixés au début sur les questions de largeur de routes et de largeur d'accotement n'étaient pas satisfaits à cet endroit-là. Il faut toujours pouvoir justifier en cas de recours éventuel, mais, il y avait des demandes complémentaires. Je propose que nous passions au vote. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Pardon ?

Mme PERRAULT – Nous allons pouvoir garder nos points parce que j'estime être une bonne conductrice. Les années d'après, j'ai perdu tous mes points parce que je suis une conductrice des milieux ruraux. J'ai dû faire un stage, donc merci.

LE PRÉSIDENT – On ne doit pas avoir la même définition d'une bonne conductrice. Une belle intervention de Mme PERRAULT qui sera notée au procès-verbal. On passe aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci beaucoup.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Arrivée de Marie-Odile JARLIGANT.

Nous allons passer au rapport suivant, qui est celui de la 6^{ème} commission : « *Éducation, culture, sport et vie associative* », des ajustements budgétaires par Mme PENHOUËT.

Education, culture, sport et vie associative

Ajustements budgétaires

Mme PENHOÛËT – rapporteur de la 6^{ème} commission.

Merci. M. le président, chers collègues, dans ce rapport n° 13, des ajustements budgétaires nous sont proposés au titre des politiques sectorielles, incluant les travaux dans les collèges et cultures.

Tout d'abord, au titre de la politique « *Collèges* » et afin d'honorer nos engagements dans le cadre du déploiement de la stratégie de restauration départementale, le président nous propose d'inscrire un crédit complémentaire de fonctionnement de 25 000 €.

Évoquons, ensuite, le dispositif majeur déployé de longue date dans notre collectivité : le plan pluriannuel d'équipements numériques. Je vous rappelle que, lors de notre réunion du 16 décembre 2022, nous avons adopté un plan ambitieux d'équipements numériques pour les collèges, un plan qui était concerté, pour la période 2023-2027. Ce plan, fondé sur le développement du matériel nomade et l'installation du Wifi dans les établissements, visait à répondre aux nouveaux usages pédagogiques, tout en garantissant une répartition équitable des équipements.

Cependant, à mi-parcours, force est de constater que des obstacles techniques, ainsi que de nombreux retours d'usage, nous amènent à ajuster notre stratégie. Tout d'abord, nous rencontrons actuellement un retard dans le déploiement du Wifi dans près de la moitié des établissements, ce qui freine l'usage des tablettes tactiles et des équipements mobiles que nous mettons à disposition.

Par ailleurs, depuis l'adoption de notre plan en 2022, les nouveaux besoins liés à la multiplication des évaluations nationales dans les établissements ont redonné de l'importance aux ordinateurs fixes et aux salles multimédias. Enfin, une large consultation des enseignants, menée à mi-parcours de notre plan, a mis en évidence un besoin de souplesse, dont le choix est l'usage des outils numériques proposés par le département.

Face à ces constats et à l'issue d'un travail de concertation, mené avec les représentants des établissements, des services académiques et les équipes pédagogiques, le président nous propose aujourd'hui un ajustement du plan initial sans incidence financière, qui repose sur les points suivants :

- Redonner de la souplesse aux établissements dans le choix des équipements du plan. Les établissements disposeront désormais, d'une part, de dotations modulables leur permettant de choisir les outils les mieux adaptés à leurs pratiques pédagogiques, tout en conservant un socle commun obligatoire ;
- En ce qui concerne la modification du référentiel d'équipements, il nous est proposé que le nombre et le type d'équipements mis à disposition des établissements soient redéfinis, en tenant compte désormais de l'effectif de chacun des établissements.

Je tiens à vous préciser que ce nouvel équilibre ne modifie ni le nombre global de terminaux prévus, ni le budget voté en 2022. Il s'agit simplement d'un réajustement pragmatique pour mieux accompagner les établissements dans leur transition numérique, en continuant de s'adapter, de s'appuyer sur les réalités du terrain et l'expertise des acteurs de l'éducation.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter favorablement ces ajustements du plan pluriannuel d'équipements numériques 2023-2027, afin de garantir à tous nos collégiens les meilleures conditions d'apprentissage.

Le président nous présente également une réforme importante issue de la loi du 21 février 2022, dite « *loi 3DS* », sur la mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle du département sur les secrétaires généraux des collèges publics. Depuis de nombreuses années, nos relations avec les établissements scolaires se sont renforcées. Cette réforme vient les structurer davantage dans un objectif d'efficacité et de

cohérence. La loi du 21 février 2022 permet désormais à notre collectivité d'exercer une autorité fonctionnelle. C'est-à-dire une capacité à orienter, à donner des objectifs et à suivre leurs réalisations sur les secrétaires généraux des collèges dans quatre domaines relevant de notre compétence : la restauration scolaire, l'entretien général, la maintenance des bâtiments et la maintenance informatique. Pour cela, une convention sera signée avec chaque établissement. Elle fixera les principes généraux de cette nouvelle relation et sera complétée chaque année par des fiches d'objectifs, adaptées à la situation de chaque collège.

Ce travail a été préparé en concertation étroite avec l'ensemble des partenaires : direction académique, chefs d'établissements, secrétaires généraux, organisations syndicales et élus. Tous ont exprimé leur adhésion au projet à condition qu'il reste fidèle à une philosophie d'écoute, de clarté et de respect mutuel. Cette réforme représente pour nous une opportunité de clarifier nos rôles, simplifier nos processus, renforcer la formation et faire des secrétaires généraux de véritables relais de nos politiques publiques.

Il nous est donc proposé d'autoriser le président à signer les conventions et à intervenir dans chaque collège. Celles-ci seront présentées dans les conseils d'administration des établissements à partir du mois de septembre 2025. Elles entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de trois ans, terme à l'issue desquelles une évaluation sera opérée.

S'agissant des dépenses d'investissement relatives aux travaux dans les collèges, le président nous propose l'inscription d'une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 114 375 € afin de permettre la mise aux normes de la cuisine du lycée Émile ZOLA à Hennebont, dont le coût global s'élève à 187 500 €. Cette cuisine, gérée par la région Bretagne et alimentant le collège Paul LANGEVIN, nécessite des travaux pour lesquels 56 000 € en crédits de paiement sont prévus en 2025 et le solde en 2026.

Le président nous demande également de bien vouloir l'autoriser à signer la convention et le financement à intervenir avec la région Bretagne.

Par ailleurs, l'estimation de l'opération relative à la reconstruction du collège de Questembert doit être ajustée. En effet, la réalisation de quatre classes supplémentaires, les révisions de prix et des mémoires en réclamation d'entreprise, dont les négociations sont menées par la SPL Équipements du Morbihan, amènent le président à nous proposer d'inscrire un montant complémentaire de 1 400 000 €, tant sur l'opération qu'en crédit de paiement au titre de l'année 2025.

De même, en raison de l'avancement des travaux et de la prise en compte de deux avenants dans le cadre de l'opération majeure relative aux travaux d'accessibilité, il convient d'inscrire en 2025 des crédits complémentaires pour un montant de 1 250 000 €.

S'agissant maintenant de la politique culturelle, plusieurs ajustements sont envisagés. En décembre dernier, nous avons fait le choix de réviser le dispositif de soutien à la restauration et à la conservation du patrimoine : abaissement des plafonds, baisse des taux et exclusion des propriétaires privés pour le patrimoine non protégé au titre des monuments historiques. Cette révision devait permettre de réduire les engagements nouveaux de 4 M€ en 2024 à 1,8 M€ en 2025. Toutefois, ce montant est insuffisant pour répondre aux dossiers publics éligibles et une autorisation de programme complémentaire de 400 000 € s'avère nécessaire.

Par ailleurs, afin de couvrir la hausse de la contribution départementale pour la gestion des Cairns de Petit Mont et de Gavrinis et pour prendre en compte les coûts de fonctionnement du nouveau bâtiment d'accueil, un crédit complémentaire de 50 000 € est proposé, financé par virement.

En conclusion, chers collègues, le président nous propose :

- de voter des crédits budgétaires, tels que figurant en pages 451 à 453 du livre des rapports ;
- d'adopter le nouveau référentiel d'équipement des collèges publics ;
- et de l'autoriser à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions à intervenir avec les collèges publics, pour la mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle, ainsi que la convention à intervenir avec la région pour les travaux au lycée Émile ZOLA d'Hennebont.

Il y a un avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Des questions ? Alain CARIS.

M. CARIS - Oui. M. le président, chers collègues, j'interviendrai essentiellement sur le plan pluriannuel d'équipements numériques des collèges. Depuis son adoption, nous avons eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises, notamment lors de notre session du 7 décembre dernier, où j'étais intervenu sur le sujet. Nous avons relayé les interrogations et les inquiétudes exprimées par de nombreuses équipes pédagogiques sur la pertinence du tout tablette, sur la nécessité de maintenir une offre d'équipements diversifiés et sur l'importance d'adapter les choix aux réalités propres à chaque établissement.

Nous avons également proposé la réalisation d'un bilan d'étape afin de fonder des décisions à venir sur des constats objectifs et partagés. Nous saluons donc l'initiative de cette évaluation ainsi que les premiers ajustements proposés dans le rapport que Mme PENHOÛET vient de nous présenter. Les constats qui figurent viennent confirmer ce que nombre d'enseignants et de chefs d'établissement nous avaient déjà fait remonter. Bien que la tablette présente des atouts, elle ne saurait répondre à l'ensemble des besoins pédagogiques. L'ordinateur fixe, notamment en salle multimédia et en salle de classe, reste indispensable, en particulier pour les évaluations nationales, dont la fréquence s'est accrue ces dernières années.

Et le déploiement du wifi, encore partiel, constitue un frein réel à l'efficacité de l'ensemble du dispositif. Nous accueillons donc favorablement les évolutions proposées. J'aimerais insister sur un point qui reste selon moi particulièrement critique, qui est celui de la maintenance des équipements.

Pour avoir fréquenté les établissements scolaires, je peux vous en parler en connaissance de cause. Trop souvent, du matériel performant reste inutilisé, faute de maintenance réactive ou de moyens suffisants pour en assurer le bon fonctionnement. La reprise de cette compétence par le département constitue certes une avancée, mais aujourd'hui, si on regarde les choses telles qu'elles sont, elle n'est pas pleinement opérationnelle.

37 établissements relèvent toujours du giron de l'Éducation Nationale, quatre ont été transférés aux cibles, c'est-à-dire l'opérateur choisi par le département. Or, les retours sur cet opérateur sont plutôt préoccupants. Ces réponses ne permettent pas, à ce stade, de garantir un niveau de service conforme aux exigences de l'enseignement numérique.

Nous vous encourageons donc à accélérer ce déploiement et à garantir pour chaque établissement un service de maintenance lisible, réactif et accessible. Le système des tickets n'est pas simple pour les enseignants. Sans cela, les investissements consentis perdront en efficacité. Vous parlez beaucoup d'efficacité, M. le président, voilà un souci à traiter.

D'autres dimensions méritent d'être suivies, à savoir la temporalité du déploiement du wifi qui devra rapidement être précisée. Un certain nombre d'établissements sont dans l'incertitude. Le rôle de la ticothèque, ressource précieuse, est encore trop souvent méconnu. Je ne suis pas sûr que tout le monde sache ici, ce qu'est la ticothèque. La formation continue des enseignants, certes, ne relève pas du département, mais le département y participe. C'est une condition indispensable à une réelle appropriation des outils numériques.

Notre responsabilité collective est claire : offrir à chaque collégien les meilleures conditions d'apprentissage et permettre aux équipes éducatives d'exercer pleinement leur mission. Cela suppose un numérique au service de la pédagogie, un numérique pensé avec les usagers et non imposé sans concertation.

M. le président, vous avez engagé un plan ambitieux. À mi-parcours, il était sage de l'ajuster comme vous le proposez. Mais ces ajustements ne doivent pas apparaître comme de simples mesures techniques. Elles doivent incarner un véritable changement de posture, un changement fondé sur l'écoute des professionnels de terrain, sur la souplesse des outils de gestion et sur la reconnaissance. L'innovation pédagogique naît de la confiance et du dialogue et non de l'uniformité imposée.

Nous vous encourageons, M. le président, à poursuivre dans cette voie. Pour notre part, nous resterons mobilisés, exigeants et constructifs pour que ce plan devienne un véritable levier de réussite pour tous les collégiens de notre territoire. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Il y a des points sur lesquels je vous rejoins totalement, d'autres où je serais plus nuancé. D'abord, le premier point. Nous avons un PPEN qui est de grande qualité, co-conçu avec les usagers sur les collèges, du moins avec des collèges pilotes identifiés. Dans les usages numériques, si vous réunissez tous les enseignants, tout le monde va avoir son avis. On avait travaillé avec la DASEN, qui avait identifié des collèges pilotes, défini les besoins et proposé ce PPEN.

Il a été largement plus doté que les anciens plans. C'est un programme très largement doté, bien plus que nos voisins dans les deux autres départements. On en est fier et, globalement, il répond à ses besoins. Tous les ans, je vais avec Christine PENHOÛËT à la réunion des chefs d'établissement des collèges publics, mais aussi des collèges privés, même si là on ne fait qu'aider financièrement sans intervenir dans leur choix.

L'intervention du département est bien. Avec l'évaluation, il y a besoin de mettre un petit peu de flexibilité dans l'affaire, tout en restant dans une enveloppe constante. Cette flexibilité est apportée, puisque les enseignants et chefs d'établissement ont un peu de liberté. C'est le fruit de la co-construction et de la discussion.

Avec le SIB, nous avons un marché public. Cela vient du monde de l'hôpital pour la maintenance, mais cela ne répond pas tout à fait à ses obligations. Nous y sommes très vigilants, mobilisés. On a fait un point dernièrement avec le directeur général des services sur ce sujet. C'est partagé avec la commission thématique et sur ce sujet, nous observons des progrès encourageants à très court terme. Cela devrait rentrer dans l'ordre très prochainement. C'était un surcroît d'activité non négligeable pour le SIB par rapport à ce qu'il faisait pour intégrer les collèges. Excepté les collèges du Finistère, il travaillait encore avec l'État, mais la loi PEILLON a prévu que ce soit une compétence transférée aux régions et aux départements, même s'il n'y a pas de moyen.

Avant, c'était la compétence de l'État. La loi PEILLON a transféré cette compétence aux collectivités, sans aucun moyen pour pouvoir le faire. Donc, on a transféré une compétence où il a fallu mettre des moyens. Quand vous voyez combien de M€ on met là-dedans ! Effectivement, le sujet de la maintenance était fondamental. Avant la convention, l'État avait gardé quelques agents pour faire la maintenance, mais cela s'est terminé. Le ministère en a encore quelques-uns, mais les collectivités ont repris ce projet. On a passé ce marché avec le SIB. Il a fallu que cela se rode un petit peu, mais c'est en voie d'amélioration. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose que nous passions aux voix. Des voix contre ? Abstention ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous allons passer au rapport n° 12, qui est l'avenant à la convention de gestion des cairns de Gavrinis et Petit Mont sur le nouveau bâtiment d'accueil. Comme il y a des membres intéressés à la délibération, je vais demander à Denis BERTHOLOM, Muriel JOURDA, Karine BELLEC, Marianne ROUSSET, Marie-Jo LE BRETON, Gérard PIERRE, Marie-Hélène HERRY, Marie-Odile JARLIGANT, Gilles DUFEIGNEUX, Damien GIRARD et Alain CARIS, qui sont administrateurs de la Compagnie des ports, de bien vouloir sortir. Je laisse la présidence de séance au 2^{ème} vice-président, qui est aussi le rapporteur dudit rapport. Il va le rapporter, vous le faire voter et nous reviendrons pour le rapport suivant.

Sortie de M. le président, David LAPPARTIENT, Denis BERTHOLOM, Muriel JOURDA, Karine BELLEC, Marianne ROUSSET, Marie-Jo LE BRETON, Gérard PIERRE, Marie-Hélène HERRY, Marie-Odile JARLIGANT, Gilles DUFEIGNEUX, Damien GIRARD et Alain CARIS.

Avenant à la convention de gestion des cairns de Gavrinis et Petit Mont Nouveau bâtiment d'accueil

M. LOAS – rapporteur de la 6^{ème} commission.

Nous sommes encore quelques-uns ici, ce qui permet de travailler. Je vais vous présenter le rapport, qui n'est pas une nouveauté puisqu'on l'avait déjà voté. Il a été présenté plusieurs fois, mais il fallait adapter la DSP.

On est dans le cadre d'un 2^{ème} avenant. C'est vrai que ce bâtiment était attendu depuis plusieurs années. Le nouveau bâtiment d'accueil pour le Cairn de Petit Mont va être un véritable atout pour l'accueil des visiteurs, tant au niveau du Cairn que de l'espace naturel sensible de Petit Mont.

Il permettra d'accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions, en proposant un espace d'interprétation, des supports introductifs, des ateliers de médiation toute l'année pour les scolaires, mais aussi une nouvelle boutique plus qualitative et des espaces de service. Ce nouveau bâtiment positionnera le site de Petit Mont comme une porte d'entrée pour l'ensemble des paysages mégalithiques morbihannais, ce qui permettra d'élargir la visite en évoquant l'ensemble de la période néolithique et en faisant le lien avec d'autres sites, dont le Cairn de Gavrinis.

Notre engagement dans les travaux améliorant l'accueil à Petit Mont participe à la candidature en voie d'aboutir pour l'inscription des Mégalithes du Sud Morbihan au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le bâtiment d'accueil aura un impact significatif sur les modalités d'exploitation des cartes par le délégataire, la Compagnie des ports du Morbihan. Il est ainsi nécessaire de faire évoluer la convention de gestion des Cairns de Gavrinis et de Petit Mont, conformément à l'article 18 de ladite convention et cet avenant, qui figure en page 428 et en pages suivantes du livre des rapports. Elle prévoit, pour synthétiser les évolutions majeures, d'intégrer le nouveau bâtiment d'accueil dans le périmètre de la convention de gestion. Un élément qui est extrêmement important, c'est celui d'actualiser les périodes et les horaires d'ouverture, ce qui va permettre 400 heures d'ouverture annuelle supplémentaires, de préciser le nouvel équilibre économique et de prolonger la durée de la concession de quatre ans, jusqu'à fin 2029. Le bâtiment étant livré au début de l'été, ils demeurent certaines incertitudes et c'est pourquoi l'avenant prévoit une clause de revoyure fin 2026 pour permettre les ajustements nécessaires.

Il y a un avis favorable de la 6^{ème} commission.

S'il n'y a pas de questions, de remarques, je propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 30 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Retour de M. le président, David LAPPARTIENT, Denis BERTHOLOM, Muriel JOURDA, Karine BELLEC, Marianne ROUSSET, Marie-Jo LE BRETON, Gérard PIERRE, Marie-Hélène HERRY, Marie-Odile JARLIGANT, Gilles DUFEIGNEUX, Damien GIRARD et Alain CARIS, après le vote.

LE PRÉSIDENT – Mes chers collègues, je vois que vous gagnez en efficacité quand nous ne sommes pas là. Je n'en tire aucune conclusion. Nous allons passer au rapport de la 5^{ème} commission « *Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau* » et au rapport n° 11 : Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau : les ajustements budgétaires avec notre spécialiste, Stéphane LOHÉZIC.

Rapport n° 11 (n° Adel : 1461)

Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau

Ajustements budgétaires

M. LOHEZIC – rapporteur de la 5^{ème} commission.

Merci, M. le président. Je vous présente les ajustements budgétaires sollicités pour l'ensemble des politiques sectorielles du département relevant de la 5^{ème} commission.

Concernant les espaces naturels et les activités de nature, une autorisation de programme complémentaire de 250 000 € nous est proposée pour permettre d'identifier les travaux forestiers réalisés par le département, assujettis à la TVA, taxe qui, depuis le 1^{er} janvier 2025, peut être récupérée.

Parallèlement, un crédit de paiement complémentaire est sollicité, à hauteur de 376 531 €, pour la réalisation d'aménagement et de travaux au sein de sites ENS, opérations qui seront toutes engagées avant la fin de l'année. Dans la perspective d'une acquisition de plusieurs dizaines d'hectares de terrains sur le site ENS du Cranic à Brech, le président nous soumet également le vote d'un crédit de paiement complémentaire de 120 000 €, au titre de l'opération : « *Étude et acquisition* ». Cette acquisition est une belle et une réelle opportunité pour le département, tant pour les surfaces en jeu que pour la valeur écologique des milieux naturels.

Au titre des « *Randonnées* », 30 000 € sont proposés, portant à 245 000 € l'enveloppe du programme d'intervention qui contribue à la maintenance des sentiers. Ces nouveaux crédits de paiement corrigeront le décalage du traitement de dossiers de subventions de 2024, en 2025.

Concernant la « *Politique départementale en faveur de l'eau* », le président nous soumet un crédit de paiement complémentaire de 530 000 €. Il doit permettre de payer les subventions accordées dans le cadre du « *Fonds d'intervention en eau potable et assainissement* ». Les maîtres d'ouvrage bénéficiaires sollicitent plus qu'à l'accoutumée le département depuis ce début d'année, pour liquider les subventions obtenues ces dernières années.

Pour l'intervention du département auprès du monde agricole, 50 000 € de crédits de paiement complémentaires sont prévus pour payer les subventions accordées pour des projets d'irrigation subventionnés antérieurement à l'extinction du dispositif d'aide régionale, auquel était adossé le dispositif d'aide départementale. Dans l'hypothèse où le département envisagerait, de nouveau, de soutenir les projets d'irrigation, le président a inscrit une nouvelle autorisation de programme de 150 000 €, sans nouveaux crédits de paiement. Celle-ci ne serait utilisée qu'à la condition de la conclusion d'une nouvelle convention avec la région.

Enfin, le GIP Inovalys a bénéficié d'une recette correspondant à une participation du ministère de l'Agriculture à ces missions de service public. Les cinq départements membres du GIP bénéficient tous d'un reversement exceptionnel. Le département touchera donc une recette complémentaire de 303 000 €.

En conclusion, le président nous propose les crédits budgétaires qui sont récapitulés en pages 420 et 421 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 5^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Des voix contre ? Abstention ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Merci beaucoup. Nous allons passer au rapport de la 4^{ème} commission : « *Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme.* » Et tout d'abord par des ajustements budgétaires présentés par Pierre GUÉGAN.

Rapport n° 10 (n° Adel : 1470)

Accompagnement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme Ajustements budgétaires

M. GUÉGAN – rapporteur de la 4^{ème} commission.

M. le président, chers collègues, le département du Morbihan porte un regard attentif aux politiques d'investissement portées par les collectivités et associations locales. Il s'attache à soutenir le développement des territoires, afin de proposer un bon niveau d'équipement et un cadre de vie agréable pour les Morbihannais, ainsi qu'à nos nombreux visiteurs.

Malheureusement, la santé financière de la France n'est pas bonne, elle est même préoccupante. Le déficit national ne cesse de se creuser depuis plus de 50 ans. Il faut collectivement agir pour le réduire. Le département se doit de faire face à cette responsabilité. Nous continuerons donc de prendre part à cet effort national collectif, nous le devons à nos concitoyens et à nos générations futures. Dès lors, notre capacité à bien piloter nos dépenses contenues constitue la pierre angulaire de notre action, malgré une dynamique des dépenses sociales déstabilisantes.

En fin d'année dernière je vous le précisais, « *notre budget 2025 est celui de la résilience* ». C'est pourquoi, plusieurs dispositifs d'aide dédiés aux territoires ont été suspendus depuis le 1^{er} janvier dernier. L'adoption de cette mesure, forcée et inédite en Morbihan, a été douloureuse. Tout particulièrement pour les maires et pour nos partenaires. Il me semble qu'elle est désormais mieux comprise.

Toutefois, s'agissant de projets de développement emblématiques pour le Morbihan, le respect de nos engagements de soutien pris antérieurement demeure aussi le corollaire du rapport de confiance que nous avons établi au fil des années avec les territoires. Il en va de notre crédibilité.

Aussi, afin de répondre aux enjeux d'accompagnement du développement territorial, un ajustement budgétaire est sollicité. Il s'élève à un 1 M€ en autorisation de programme complémentaire, l'apportant ainsi à 13 035 500 €, 1 465 000 € en crédit de paiement d'investissement et 26 000 € en crédits de paiement de fonctionnement.

Les subventions afférentes pour lesquelles le département a déjà donné un accord pourront ainsi être honorées. Les crédits de paiement supplémentaires ont vocation à soutenir les opérations relatives aux équipements sportifs, sociaux-éducatifs et culturels, ainsi qu'aux opérations spécifiques portées par les collectivités.

Dans le domaine de l'aménagement foncier rural, l'ajustement budgétaire sollicité s'élève à 180 000 € en crédits de paiement en fonctionnement. Il permettra d'honorer le versement de la subvention de 200 000 € accordés à la commune de Noyal-Muzillac, dans le cadre de la réalisation de « *Travaux connexes* ».

En matière d'animation locale, l'inscription d'un crédit complémentaire de 26 000 € permettra d'honorer les aides accordées à nos partenaires, contribuant à dynamiser la vie locale de nos habitants.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires récapitulés en page 413 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Dans des voix contre ? Abstention ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous allons passer au point suivant qui est Bretagne très haut débit et au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne relative au contrôle des comptes et de la gestion du syndicat Mégalis Bretagne, et je laisse la parole à Benoît QUÉRO.

Bretagne très haut débit
Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes
de Bretagne relatif au contrôle des comptes et de la gestion du syndicat
Mégalis Bretagne

M. QUÉRO – rapporteur de la 4^{ème} commission.

Merci, M. le président, chers collègues. La Chambre régionale des comptes (CRC) a mené un contrôle des comptes et de la gestion du syndicat Mégalis Bretagne. Ce projet a été lancé en 2014 et vise à garantir l'accès à la fibre optique sur tout le territoire breton, notamment dans nos zones rurales.

Le rapport s'inscrit dans une démarche nationale qui consistait à évaluer le déploiement de la fibre optique et fait suite à un précédent rapport, qui a été publié en 2021. Bien que ce rapport d'observations définitives ait été examiné par le comité Mégalis Bretagne, lors de la réunion du 30 avril 2025, il n'a pas été notifié au département. Néanmoins, compte tenu de l'implication de notre collectivité dans la gouvernance et le financement du projet, le président a souhaité que ces recommandations puissent être partagées avec notre assemblée.

Vous trouverez, à l'issue du rapport, l'intégralité du rapport de la CRC qui est annexée à ce rapport. S'agissant des enjeux et de la situation actuelle, la Bretagne, et ce n'est pas malheureusement une surprise, accuse un retard significatif dans le déploiement de la fibre optique, puisque 91 % des foyers français sont éligibles à la fibre. Ce taux n'atteint que 72 % en Bretagne, selon les données de l'ARCEP pour le 4^{ème} trimestre 2024.

Voici les principaux constats de la CRC lors de son rapport.

Le 1^{er} constat concerne le fait que « *Bretagne très haut débit* » est un projet d'envergure nationale qui a un budget total de plus de 2 Md€, avec une maîtrise d'ouvrage qui est assurée par Mégalis, avec Axione, qui est en charge des travaux tandis que l'exploitation est confiée à Bretagne très haut débit qui, elle, est une filiale d'Orange concession.

Le 2^{ème} constat, le projet se caractérise par un retard structurel du déploiement. En 2024, la Bretagne est la région métropolitaine la plus en retard avec seulement 54 % de taux de déploiement contre 84 % en moyenne sur les réseaux publics. On note aussi de fortes disparités entre les EPCI bretons, en particulier ceux qui sont en zone rurale.

On a des taux de déploiement qui varient de 21 à 83 % en fonction des EPCI. L'échéance nationale de déploiement de 2025 ne sera donc pas tenue pour la Bretagne. Ce qui était malheureusement prévisible. Signe de ce retard, Mégalis a demandé à Orange de reporter l'extinction du cuivre pour environ 500 communes, pour lesquelles le déploiement ne sera pas achevé fin 2025.

Dans le Morbihan, le taux de réalisation du projet « *Bretagne Très Haut Débit* » est aujourd'hui de 61 %. On parle bien des prises raccordables, puisqu'il y a souvent une confusion avec le déploiement du réseau et la capacité de l'utilisateur à être raccordé, que ce soit une entreprise, une collectivité ou un particulier.

Le 3^{ème} constat porte sur la qualité du service. On a des indicateurs globaux. Maintenant, ils sont jugés de manière plutôt favorables. Néanmoins, la CRC relève plusieurs faiblesses. Tout d'abord, une absence de diagnostic organisé de la qualité du réseau et de démarches externes de contrôle. Il n'y a pas de garantie du temps de rétablissement du réseau et un plafonnement des pénalités, ce qui limite la responsabilité de « *Bretagne très haut débit* » et rallonge les délais de traitement des incidents. Une vulnérabilité du réseau face aux aléas climatiques, notamment les tempêtes, et une absence de schéma de résilience ou de plan de reprise d'activité. Enfin, la CRC souligne une absence d'enquête de satisfaction aux usagers finaux. Le département, pourtant client de « *Bretagne très haut débit* », n'avait

pas été interrogé pour les exercices 2023 et 2024, alors que les griefs concernant les délais de livraison des liens optiques et le respect des garanties d'intervention et de rétablissement étaient nombreux.

Aussi, la CRC recommande de mettre en place une procédure de suivi pour réduire les délais de traitement des incidents et établir un schéma de résilience du réseau, fondé sur une cartographie des risques, pour hiérarchiser les actions à mener et bâtir un plan de financement.

Concernant ensuite la gouvernance et la gestion contractuelle, la CRC invite le syndicat à clarifier la gouvernance de Mégalis, avec notamment un quorum du comité syndical fixé à 49,5 %. Elle juge que le contrat de délégation de service public est très déséquilibré. Elle avait déjà tenu cette position, lors du contrôle réalisé en 2021. La CRC estime que Mégalis ne maîtrise pas le plan d'affaires du contrat, basé sur des choix comptables complexes, et ne calcule pas la rentabilité du délégataire. Elle estime que la durée de 20 ans de la DSP est inadaptée, le seuil de rentabilité ayant été atteint dès 2022.

Elle souligne également que les redevances versées par le délégataire sont inférieures aux prévisions, alors que la rentabilité de « *Bretagne très haut débit* » est augmentée par la prise en charge des frais de raccordement par Mégalis. Le plan de renouvellement des équipements est sous-dimensionné, ce qui ne garantit pas la restitution du réseau en bon état à la fin de la DSP. La CRC invite donc Mégalis à engager une renégociation du plan d'affaires avec cette filiale d'Orange.

Enfin, en matière de comptabilité et de transparence financière, la CRC relève que les comptes restent insuffisamment fiables malgré les recommandations déjà formulées en 2021, notamment sur la sincérité des comptes et l'inventaire des immobilisations. La CRC relève aussi que les modalités de répartition des recettes d'exploitation du réseau entre les membres du syndicat ne sont pas définies. Dans ces conditions, la CRC recommande d'attribuer des numéros d'inventaire individualisés à chaque bien et de mettre en place, sans délai, une comptabilité d'engagement des dépenses.

M. le président, tout à l'heure, vous évoquiez le fait que c'était sans doute une très mauvaise idée d'avoir confié la gestion et le développement de Mégalis à la région, je vous le confirme. On pourrait presque dire que la devise de Mégalis, c'est le très haut débit à la très faible vitesse. Ce rapport rappelle que, jusqu'à présent, c'est lent, peu performant et coûteux.

En son temps, Christophe COLOMB a fait la promesse d'une autre route, d'un autre monde. « *Bretagne très haut débit* », c'était la promesse d'un monde numérique accessible rapidement. Mais, confier cette gestion dans les mains de la région, dirigée par un socialiste, était voué à l'échec, car, comme Christophe COLOMB, il ne savait pas où il allait, il ignorait où il se trouvait, et tout cela aux frais du contribuable. La CRC demande dans son rapport que le capitaine suive une boussole et tienne enfin le gouvernail des finances.

En conclusion, le président nous propose de prendre acte du rapport de la CRC concernant Mégalis.

Il y a un avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci, mon cher collègue. Ce rapport est assez particulier. Nous le passons, car je comptais le faire passer, mais, en fait, nous sommes membres du syndicat Mégalis Bretagne, comme d'autres. Il est mené par la région, mais nous sommes un des membres. Le département du Morbihan n'a pas été auditionné par les magistrats. Nous n'avons pas été destinataires du rapport.

Il a été transmis par nos membres du conseil syndical. Le département n'a pas été destinataire alors qu'il est le contribuable à des sommes incroyables. Il y a un dysfonctionnement et il n'était pas prévu qu'il soit soumis à l'assemblée départementale. J'ai souhaité qu'il soit soumis parce qu'il n'y a pas un élu, un maire ou un conseiller départemental qui ne soit pas questionné sur deux choses. On est un bon maire aujourd'hui si on a le haut débit et des médecins. Les deux seules choses sur lesquelles on n'a strictement aucun pouvoir.

Le haut débit est fondamental pour nos concitoyens. Force est de constater que, là où les départements s'en sont saisis, ils sont aujourd'hui globalement à 100 %. Là, où on s'est associé à la région, pratiquement toutes les régions sont entre 85 et 100 % aujourd'hui.

La Bretagne est à moins de 50 %. Comment se fait-il qu'on soit à un tel degré d'échec ? Le projet est le plus cher, le plus en retard et c'est celui qui défend le moins bien les intérêts publics face aux intérêts des entreprises privées, qui exploitent le réseau dans un déséquilibre financier préjudiciable à la sphère publique.

Tout cela n'a pas été bien piloté. Beaucoup de points n'avancent pas dans la gouvernance et dans la maîtrise contractuelle du projet entre 2021 et 2025, les difficultés sont réelles. Je voulais que vous en soyez informés, nous ne nous associerons pas dans de telles aventures à l'avenir.

Le pari de la région, c'était que tout soit fait avant les élections régionales. Les gens auront oublié et seront même contents d'avoir le haut débit. Ils auront presque oublié que les autres l'avaient au moins cinq ans en avance. C'est la réalité des choses.

Aujourd'hui, tout le monde à l'électricité. À l'époque, des territoires étaient plus en avance que d'autres. C'est à peu près la même chose. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non, donc je vous propose d'en prendre acte, nous n'avons pas à le voter.

Il est décerné acte au président de sa communication

Nous allons avancer sur deux ou trois rapports avant d'aller déjeuner. On va passer à la 3^{ème} commission : « *Insertion, famille, enfance et action sociale* », au rapport n° 8 – « *Insertion, famille, enfance et action sociale* » avec des ajustements budgétaires qui se font à deux voix avec Gaëlle FAVENNEC et Dominique LE NINIVEN. Je vous laisse la parole.

Insertion, famille, enfance et action sociale

Ajustements budgétaires

Mme FAVENNEC – rapporteur de la 3^{ème} commission.

M. le président, chers collègues, le rapport vise à ajuster les moyens dédiés à la politique de l'insertion et du développement social, d'une part, et de l'enfance et la famille, d'autre part.

Tout d'abord, je vous rappelle que le budget consacré en 2025 à la politique départementale d'insertion et du développement social représente un montant de 97 071 440 €. Des ajustements de moyens sont proposés sur ces quatre programmes d'intervention.

S'agissant en 1^{er} lieu du programme d'intervention dédié à l'« *Allocation RSA* », alors que la prévision des dépenses d'allocation reposait sur la poursuite de la stabilisation du nombre de foyers RSA constatés en début d'année 2024, une progression des allocataires a été observée depuis fin 2024. 12 080 foyers sont payés en moyenne mensuelle en 2025, contre 11 759 en moyenne sur le dernier trimestre 2024, soit une hausse de + 2,7 %. Au regard des dépenses réalisées depuis le début de l'exercice, on peut craindre que cette prévision ne permette pas de couvrir le besoin, puisqu'à ce jour, le montant moyen mensuel des acomptes RSA payés par le département, soit 6,89 M€, est supérieur au budget voté qui est donc de 6,85 M€.

Par ailleurs, un crédit complémentaire est nécessaire pour le financement des indus de l'allocation RSA. Il s'agit de situations pour lesquelles l'allocataire du RSA est, soit dans l'impossibilité de rembourser sa dette avec des admissions en non-valeur, soit n'est pas responsable de sa dette.

Aussi, il nous est proposé l'inscription des crédits complémentaires suivants :

- 500 000 € pour le financement de l'allocation RSA,
- 30 000 € pour le financement des remises d'indus et annulation de titre,
- et 84 000 € pour le financement des admissions en non-valeur.

S'agissant ensuite du programme d'intervention relatif au « *Retour à l'emploi* », dans le cadre d'une instruction ministérielle datée du 20 mars 2025, l'État a informé les départements de sa volonté de poursuivre la contractualisation en faveur de l'insertion et de l'emploi initiée en 2024 pour une nouvelle période triennale 2025-2027.

Le plan d'actions en cours de consolidation, avec les indices de l'État, permet de valoriser une partie de nos opérations d'accompagnement des publics en difficulté pour lesquels l'État apporte une participation financière qui correspond à 50 % de la dépense départementale. Aussi, une nouvelle recette d'un montant de 450 000 € est inscrite.

Concernant, en 3^{ème} lieu, un programme d'intervention dédié à la « *Lutte contre la pauvreté et l'exclusion* », les familles en difficultés sociales et financières peuvent recevoir un soutien ponctuel, au vu de leur situation budgétaire, parfois complété par un accompagnement renforcé, assuré par des conseillères en économie sociale et familiale. Depuis 2019, l'union départementale des associations familiales du Morbihan prend en charge ces accompagnements, principalement auprès de familles monoparentales et personnes seules. En début d'année, il a été prévu de fixer les objectifs et les moyens nécessaires, révélant que la dotation actuelle est insuffisante. Par conséquent, un crédit complémentaire de 13 000 € est proposé.

Enfin, au titre du 4^{ème} programme d'intervention portant sur l'« *Aide sociale au logement - le fond de solidarité de logement* » (FSL), le nouveau règlement intérieur du FSL est entré en vigueur le 1^{er} mars 2024. Il prévoit un élargissement des barèmes d'accès, ainsi qu'une augmentation du montant des aides.

Fin 2024, il a été constaté une augmentation des dépenses par rapport à l'année 2023 sur le « *Fonds énergie et eau* », de 24 %, ainsi qu'une augmentation de 27,4 % sur le fonds accès maintien. Sur le premier 2025, la consommation réalisée est au-dessus de la prévision, soit 27 %. Dans ces conditions, un crédit complémentaire de 150 000 € est proposé. Et je laisse la parole à mon collègue Dominique LE NINIVEN.

M. LE NINIVEN – rapporteur de la 3^{ème} commission.

Merci Gaëlle, M. le président, chers collègues. Plusieurs ajustements budgétaires sont sollicités au titre de la politique départementale en faveur de l'enfance et de la famille. En matière de protection maternelle infantile, le département consacre, en 2025, un budget de 1 064 100 € au fonctionnement de l'accueil du jeune enfant. Il poursuit son soutien à la création de relais de petite enfance et de maisons d'assistantes maternelles, dont la capacité a doublé en trois ans, avec près de 400 nouvelles places d'accueil collectif créées. Pour répondre à l'ensemble des besoins identifiés, un crédit complémentaire de 53 000 € est requis, dont 35 000 € seront inscrits et 18 000 € redéployés à partir de crédits existants.

En matière d'investissement, un crédit supplémentaire d'1 M€ est demandé afin d'honorer les engagements pris en 2023 et 2024 au titre des aides aux « *Structures d'accueil petite enfance* ».

S'agissant de la protection de l'enfance, le département apporte des financements à hauteur de 6 093 000 € au centre départemental de l'enfance en 2025. Compte tenu de l'élargissement de son activité et pour faire face à la saturation de l'offre, un crédit complémentaire de 250 000 € est nécessaire. De plus, le fonctionnement des services autorisés est financé à la hauteur de 19 083 000 € en raison des frais liés aux mineurs confiés accueillis hors département, et 400 000 € de crédits complémentaires sont proposés.

Concernant l'accueil familial, 986 000 € sont prévus en recettes, au titre des remboursements inter-départements. Grâce à une démarche de simplification initiée fin 2024, le département espère recouvrer 2 M€ en 2025 et l'inscription d'un crédit supplémentaire d'1 M€ en recettes est proposé.

En investissement, 1 100 000 € seront alloués pour financer plusieurs opérations : le dispositif fratrie SOS villages d'enfants à Plumelin et Sarzeau, l'annexe de Sainte-Anne-d'Auray, ainsi que des travaux sur le site des PEP 75 de Sarzeau utilisés pour l'accueil des mineurs non accompagnés. Un crédit complémentaire de 145 000 € est requis pour finaliser ces projets. Dans le cadre de l'appel à projets 2024, pour l'accueil des mineurs non accompagnés, le CDE gèrera 30 places supplémentaires dès juin 2025, réparties sur deux sites à Vannes. Le financement de cette extension nécessite un complément de 125 000 €.

Enfin, les revalorisations salariales issues du Ségur pour tous continuent de s'étendre à l'ensemble du personnel du secteur médico-social. Un compromis a été trouvé le 29 avril dernier entre l'État et les départements. L'État s'engagerait à compenser 50 % des dépenses à la charge des départements. Pour le Morbihan, la charge est estimée à 800 000 € au titre de la politique départementale « *Enfance et famille* ». Ainsi, un crédit de 800 000 € en dépenses et une recette nouvelle de 400 000 € sont inscrits. En conclusion, le président vous propose de voter les crédits budgétaires nécessaires, tels que récapitulé en page 352 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 3^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup mes chers collègues. Y a-t-il des remarques ou des interventions ?
Mme QUÉRIC ?

Mme QUÉRIC – M. le président, chers collègues, on nous présente aujourd'hui une série d'ajustements budgétaires dans les politiques sociales. En clair, on recolte les morceaux, on répare, on compense, on rafistole. Mais soyons honnêtes, on n'ajuste pas, on subit. Et nous, en tant qu'élus départementaux, nous ne sommes pas là pour faire les pompiers de l'austérité. Nous sommes là pour défendre la solidarité qui est, faut-il le rappeler, la mission première de notre département.

Le nombre d'allocataires du RSA augmente. Est-ce étonnant ? Non. C'est une conséquence directe des politiques nationales, de la précarisation, de l'ubérisation, des bas salaires, de la casse des droits. Et que fait le département ? Il ajuste. Traduction, on redemande de l'argent pour couvrir les besoins parfaitement prévisibles. Il serait peut-être temps d'arrêter de faire semblant de découvrir que la pauvreté augmente quand les politiques appauvrissent.

Pendant qu'on ajuste ici, l'État, lui, contrôle avec un zèle qu'on aimerait voir appliqué à l'évasion fiscale. Ce que vivent aujourd'hui les allocataires du RSA, les chômeurs, c'est une machine à humilier. Le contrôle des privés d'emploi, c'est l'infamie organisée : contrôles renforcés, suspicion permanente, radiation facile. Bientôt, il faudra peut-être scanner son sourire à France Travail pour prouver qu'on reste dans une démarche active. Aujourd'hui, il ne suffit plus de chercher un emploi. Il faut aussi être motivé, presque plus motivé que le recruteur lui-même, voire que le Ministre du Travail un jour de remaniement. Être au chômage, ce n'est plus une situation, c'est un test de motivation permanente. On demande aux privés d'emploi d'être motivés 7 jours sur 7.

Moi, j'aimerais surtout que le Gouvernement soit motivé une fois par mois pour faire reculer la pauvreté. Nos propositions sérieuses, même si, dans notre groupe, on aime l'humour, c'est un accompagnement digne, personnalisé, assuré par des professionnels formés, pas par des algorithmes. L'arrêt des sanctions automatiques, on ne sort pas les gens de la galère en leur supprimant les vivres. Un revenu de solidarité vraiment inconditionnel est nécessaire parce qu'il faut garantir le droit de vivre avant de parler du devoir de travailler.

Et surtout un vrai débat public sur le travail lui-même. Est-ce qu'on veut du travail pour tous ou juste occuper les gens entre des CDD précaires ? Parce qu'on peut bien forcer les gens à traverser la rue, encore faut-il qu'il reste des postes de l'autre côté. La solidarité, c'est plus qu'un mot, c'est une responsabilité politique. Alors, oui, nous voterons ces crédits par solidarité, pas par approbation. Mais nous voulons un département qui reprend la main, qui ne se contente pas de suivre, mais qui propose. Un département qui dit haut et fort : « *ici, on ne traque pas les pauvres, ici, on les soutient !* »

LE PRÉSIDENT – Alors ? Il y a des choses sur lesquelles on peut être d'accord et des choses sur lesquelles nous ne serons pas d'accord. On soutient les gens en difficulté et c'est le principe même de la solidarité. Il faut que les efforts se fassent des deux côtés.

Il y a des gens qui ont un accident de la vie, ont un moment difficile où ils perdent leur emploi, et peuvent être dans une spirale négative. Là, il est tout à fait normal que la solidarité nationale s'exerce à taux plein. Mais, je vais vous donner un exemple. L'endroit où on manque le plus de main-d'œuvre dans le département, c'est l'endroit où il y a le plus d'allocataires du RSA. Il y a peut-être un petit problème quelque part ? Pourquoi, dans les secteurs où on a besoin de main-d'œuvre, les gens préfèrent-ils rester au RSA ? C'est une réalité dans certains secteurs, et notamment dans le nord du département.

2^{ème} élément, il y a aussi des tricheurs. Je ne dis pas que tous les allocataires trichent, l'immense majorité ne triche pas. Pour que la solidarité s'exerce vers ceux qui ont besoin, il faut s'assurer qu'on ne triche pas et il y a des tricheurs. Oui, nous sanctionnerons les tricheurs, oui, nous couperons les allocations à ceux qui ne répondent pas aux contrôles nécessaires. Il ne peut pas y avoir de solidarité sans contrôle, car ce n'est pas un droit de tirage sans limites. On fait attention et les algorithmes peuvent vérifier les adresses IP des déclarations des allocataires, en vérifiant qu'elles ne proviennent pas d'Indonésie, de Thaïlande ou d'ailleurs. Cela montre qu'il y a un problème quelque part. C'est une minorité. On veut être sûr que l'on va s'occuper d'eux et qu'on va leur couper les aides. Je fais attention à ne pas généraliser pour faire croire que tout le monde serait comme ça, ce qui n'est pas le cas. On est bien d'accord. Il y a, aujourd'hui, la revalorisation du mode de calcul ou l'automatisme des droits, ce qui fait qu'il y a beaucoup plus d'allocataires. Mais il n'y a pas plus d'argent pour les payer, il y a même moins d'argent. Donc, il y a un vrai sujet et nous ne sommes pas les pompiers de l'austérité là-dessus. Oui, on contrôle, depuis le début du mandat. Le 1^{er} juillet 2021, ici même dans cette salle, qui n'était pas aussi moderne qu'elle ne l'est aujourd'hui, j'avais dit que ce mandat serait le mandat du social.

Il faut rappeler les chiffres parce que la rigueur et la gestion se sont traduites par 115 M€ de social en plus, depuis quatre ans. Ce sont des moyens structurels et de fonctionnement. C'est 10 fois plus que le budget sport, culture, tourisme. C'est quatre fois plus que le budget de fonctionnement des collèges.

Pour beaucoup, ce sont des sommes décidées nationalement. Ce ne sont pas les décideurs nationaux qui payent et ils sont généralement assez généreux avec l'argent des autres.

On avait des droits de mutation un peu hors de contrôle par le haut, ce qui permettait de supporter et de ne pas voir ce problème arriver. Quand les droits de mutation et les recettes exceptionnelles s'effondrent, on revient juste à des niveaux normaux en DMTO. On s'effondre par rapport au moment où on était en haut. Mais on revient à des niveaux assez normaux. Ce qui veut dire que notre modèle social n'est pas tenable.

Là où on se rejoint, c'est qu'il faut que les gens aient un emploi payé correctement et qu'ils soient incités à aller travailler. Ils le seraient d'autant plus avec un niveau plus faible de prélèvements obligatoires et de charges. Quand on veut être en retraite à 60 ans, quand on veut faire d'autres choses, il faut bien les payer et il y aura de moins en moins de finances. Les salaires sont en difficulté parce qu'il faut gérer les départs en retraite anticipés. Cette décision de François MITTERRAND, en 1981, a amené la France dans l'ornière. Aujourd'hui, on paye tout ça, on paye ce programme commun de 1981 qui était un programme visant à être élu. Cela revient à ce que je disais tout à l'heure sur M. FAURE, où l'objectif était d'être élu, quelles qu'en soient les conséquences politiques. Les conséquences sont dramatiques aujourd'hui.

Nous n'avons plus la capacité d'augmenter les salaires et c'est difficile parce qu'il va y avoir une plus grande différence entre celui qui travaille et celui qui a besoin de la solidarité nationale.

Il doit y avoir des contreparties à cela. Je pense qu'on fait un accompagnement digne, personnalisé, mais la sanction doit exister quand on ne suit pas les règles, sinon cela n'a pas de sens d'avoir la solidarité nationale.

On sera vigilant sur ce point parce que le moindre dérapage, ce sont tout de suite plusieurs millions d'euros que l'on doit enlever à d'autres niveaux. On emprunte à tour de bras, cette année.

On ne se rend pas compte, mais on emprunte à tour de bras. Moi, je refuserai de faire vivre le département à crédit. Je préférerai toujours être impopulaire, qu'irresponsable. Je ne crains pas de perdre une élection. Je préférerai toujours perdre une élection que perdre mes convictions. Je ne serai pas irresponsable vis-à-vis de la conduite de ce département. 115 M€ ! Pourquoi les autres départements sont-ils à genoux ? Pourquoi l'Ille-et-Vilaine a brutalement coupé le sport, la culture et plein d'autres choses ? Parce qu'ils ont été irresponsables. Au début du mandat, on avait plein de sous. Bien m'en a appris de suivre mon instinct et mes convictions. Parce que ceux qui y sont aujourd'hui, ce sont les premiers qui tapent sur le Gouvernement. Ils ont mis en place plein de mesures que le Gouvernement ne leur demandait pas de mettre en œuvre et ils n'ont pas les moyens ! Donc, il faut arrêter de taper sur le Gouvernement et prendre sa part de responsabilité. Le Gouvernement a une part de responsabilité, ainsi que certains départements.

On peut être plus efficace. Je suis très attentif à la solidarité nationale, mais encore faut-il qu'on ait les moyens de l'exercer pour une gestion rigoureuse du pays. Ce qui n'a pas été le propre ni de la droite ni de la gauche au cours de toutes ces années.

Un peu plus de la droite, mais pas à la hauteur. Je prends aussi ma part de responsabilité dans ma famille politique quand elle était au pouvoir. On n'a parfois pas eu le courage de prendre des mesures impopulaires. Elles vont s'imposer à nous. Le Premier ministre grec de l'époque n'était pas de droite, c'était un ministre de gauche. Il n'a pas eu d'autre choix que de prendre des mesures très difficiles pour son pays.

Le plan de trésorerie de la sécurité montre qu'en 2027, il n'y aura plus d'argent. Qu'est-ce qu'on fait ? L'argent ne tombe pas du ciel et il y en aura de moins en moins. On peut prendre aux riches, ils sont déjà partis pour la plupart. Pour François HOLLANDE, le riche se situe à partir de 3 000 - 4 000 €. Il y a quand même pas mal de riches. Je rappelle que la France est un pays qui reflète des distributions égalitaires.

Vous pourrez toujours sortir un cas comme M. ARNAULT ou d'autres. C'est un peu comme le cas isolé que je pourrais prendre d'un allocataire de RSA. La réalité, c'est que mon prédécesseur avait coutume

de dire : « *un bon impôt est un impôt qui est payé par le plus grand nombre* », parce qu'au moins lui rapporte. Aujourd'hui, on ratiboise la classe moyenne. On peut toujours taxer quelques riches, cela fera plaisir, on aura quelques millions de plus. Est-ce qu'on aura changé fondamentalement les choses ? Je n'en suis pas convaincu.

La première économie, c'est de faire attention au budget et on peut y arriver. Lisez un article du Point de la semaine dernière, qui compare la France et l'Italie. Mme MELONI redresse le pays. Je ne porte pas de jugement sur d'autres choses. Elle a régularisé beaucoup plus sur le papier que les autres, les Italiens ne font plus d'enfants. Il faut bien des gens pour faire tourner le pays. Elle applique un certain nombre de principes et son pays est en train de se redresser. Le déficit est passé sous les 3 %, le chômage descend, l'emploi revient, la croissance est là. Je suis obligé de constater que des gouvernements prennent les choses sérieusement. Je termine là-dessus, je vous l'ai dit en ouverture, je pense que la crise n'est pas assez profonde pour qu'elle soit résolue dans notre pays, parce que le courage, ce n'est pas ce qui nous anime collectivement. M. GIRARD.

M. GIRARD – Parfois, en vous écoutant, je me dis qu'on ne vit pas dans le même pays et pas dans le même monde. Quand je regarde les chiffres, je vois que les inégalités augmentent. C'est factuel. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les chiffres, ce sont des études indépendantes. On a des milliardaires qui, dans les dernières années, en moins de 5 ans, ont doublé leur fortune. Pas un milliardaire, les milliardaires de ce pays avec des sommes accumulées qui sont extrêmement impressionnantes.

Si on extrait cela et que l'on compte sur la classe moyenne et la classe populaire pour se répartir la misère, on tient votre discours. Si on a besoin d'une nation qui fonctionne et que l'on doit faire ensemble, personne ne doit s'extraire des solidarités nationales qui font une nation. J'étais cette semaine au Sénat où a été présentée la loi ZUCMAN, qui a été repoussée. Elle disait que, pour les 1 800 familles les plus aisées de ce pays, qui ont plus de 100 M€ de patrimoine, on s'assurerait qu'ils paient au minimum 2 % d'impôts par rapport au patrimoine possédé. S'ils payaient déjà plus de 2 %, on ne leur prenait pas 1 € de plus. L'estimation était entre 15 et 25 Md€ de revenus supplémentaires. Il y a des personnes qui accumulent des sommes dans quelque chose qui n'a plus beaucoup de sens. Enfin, on mange tous que trois fois par jour. On a besoin d'un lit pour dormir. On peut avoir trois, quatre, cinq, six, dix, quinze, vingt-cinq, trente maisons, mais à un moment, cela n'a plus de sens. Soit on laisse cet état de fait continuer ainsi, soit on régule.

Le grand discours, c'est de dire : « *si on taxe, si on fiscalise, les gens s'en vont* ». Les études montrent que ce n'est pas le cas ou que c'est extrêmement minoritaire. On touche moins de 5 % des personnes qui créent cette mobilité-là. Ce n'est pas si simple, de se domicilier ailleurs et de vivre loin de son pays. Parfois, des milliardaires disent qu'ils seraient prêts à verser plus d'argent et à être plus solidaires.

C'est une vision très différente de ce qu'est la société, de ce qu'elle devient et de ce qu'on pourrait y faire. Je refuse de penser que certains sont exclus des solidarités, qu'ils s'en affranchissent et qu'ils vivent dans leur coin.

Aujourd'hui, nous assistons au délire Trumpien, avec Elon MUSK et compagnie, qui considèrent qu'ils sont une élite à part et qu'ils se dissocient du reste du monde. Je pense que c'est une pente extrêmement dangereuse. Et puis, sur la question des retraites, on doit trouver un système de financement. Des études montrent des façons de procéder. Ce n'est pas qu'une question d'être élu ou de faire plaisir à son électorat.

Sur Lorient, j'ai eu l'occasion de rencontrer toutes les fileteuses, toutes les personnes qui se lèvent à 5 heures du matin. Toute la journée, elles travaillent dans le froid et lèvent du poids. Elles n'atteignent pas les 64 ans, cela n'existe pas ou de façon très minoritaire. La plupart partent en inaptitude entre 55 ans et l'âge de la retraite officielle. Ce métier est extrêmement cassant et il y en a plein des métiers comme ça. Il faut le reconnaître. On peut avoir une théorie qui dit qu'on va travailler de plus en plus tard, mais la réalité, c'est qu'il faut aussi qu'on s'adapte à la réalité des métiers. Si c'est pour que la personne soit à la retraite et qu'elle soit dans un état très limité en termes de capacité, voire avec une espérance de vie extrêmement réduite, je me pose la question du progrès que notre société est censée porter. Quel progrès ? Qu'est-ce qu'on veut comme type de société et quelle humanité peut-on espérer ?

LE PRÉSIDENT – Il y a des éléments sur lesquels, évidemment, on ne sera pas d'accord. Je ne dis pas que les super-riches ne doivent pas contribuer aux dépenses, mais ils contribuent déjà beaucoup. Au modèle qui est le nôtre, je reste persuadé qu'il faut tenir la dépense avant de vouloir créer de nouveaux impôts. Vous soulevez aussi un sujet qui est celui des départs en retraite, qui est actuellement dans les discussions. Il y a le sujet sur la pénibilité des métiers qui puisse être modulée. Mais est-ce que les métiers pénibles d'il y a 50 ans sont les mêmes qu'aujourd'hui ? Est-ce qu'un roulant de la SNCF qui mettait du charbon dans le train, ce qui était vraiment pénible, c'est la même chose qu'aujourd'hui ? Est-ce que, pour des revendications catégorielles, on doit continuer à avoir des départs comme cela ? Bien sûr que non. C'est évident pour tout le monde et cela agace profondément les Français. Le maçon qui est tous les jours en train de monter des sacs de ciment sous tous les temps et qui part en retraite après le roulant de la SNCF, effectivement, il trouve que ce n'est pas juste et il a raison.

Oui, discutons de la pénibilité, mais il faut aussi avoir le courage de prendre des décisions. Si on tire certaines personnes vers le bas, il faut que d'autres remontent aussi. On ne voudrait pas remonter des gens et ne faire que descendre les autres, cela ne va pas marcher, c'est une évidence. Il faudra équilibrer notre régime de retraite. Soit on vit dans un monde complètement isolé, soit tous les autres pays font fausse route, mais je vois que tous les autres pays européens remontent. Le Danemark vient de fixer la retraite à 70 ans à partir de l'année 2030 ou 2035. On voit bien qu'il y a des choses à aborder. La pénibilité est un sujet dans la classification des métiers.

Je propose que nous terminions sur ce point et que nous puissions voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Comme il est 13 h 11, je vais vous proposer de faire une petite pause et nous reprendrons à 14 h 15 précises, par le bilan intermédiaire du schéma de protection de l'enfance qui sera présenté par Dominique LE NINIVEN.

Reprise de la séance à 14 h 23.

LE PRÉSIDENT – On va reprendre nos travaux. Je vous invite à prendre place et nous allons immédiatement reprendre par le rapport n° 7, qui est le bilan intermédiaire du schéma de protection de l'enfance et je laisse la parole à Dominique LE NINIVEN.

Bilan intermédiaire du schéma de protection de l'enfance 2020-2025

M. LE NINIVEN – rapporteur de la 3^{ème} commission.

Merci. M. le président, chers collègues. Le département du Morbihan a mis en œuvre un schéma départemental de protection de l'enfance couvrant la période 2020-2025, structurée autour de 3 axes : protéger l'enfant dans sa famille, garantir son intérêt supérieur et adapter l'offre aux besoins du territoire. À ce jour, 80 % des actions prévues ont été déployées dans un contexte de forte augmentation des besoins, auxquels le département a répondu par une augmentation de 31 % de son budget sur la période du schéma, en passant d'un budget annuel de 78 M€ à 102 M€ pour l'exercice en cours.

Le 1^{er} axe de ce schéma s'inscrit dans une volonté forte d'agir de manière précoce en accompagnement des parents. En 2024, un bilan de santé a été proposé à 99 %, à des enfants âgés de 3 à 4 ans dans les écoles maternelles. Le dispositif « *PANJO* », déployé depuis 2020, a permis l'accompagnement à domicile de 127 familles fragilisées, avant et après la naissance. Des ateliers collectifs ont été organisés sur tout le territoire pour renforcer les compétences parentales avec des thématiques telles que le développement de nos enfants, la lecture et la parentalité. Une offre de formation a également été développée pour les parents d'enfants placés, afin de les aider à mieux comprendre leur rôle et leurs responsabilités.

Le département a également renforcé la prévention spécialisée, en incluant la commune de Hennebont dans son périmètre d'intervention et en mobilisant 13 éducateurs de rue dans les quartiers prioritaires. Des actions de formation ont été proposées aux professionnels pour favoriser une culture commune autour de la médiation, de la prévention et de la prise en compte du danger.

Par ailleurs, des campagnes d'information ont été conduites pour sensibiliser les enjeux de parentalité et un soutien aux associations engagées dans ce domaine a été maintenu. Le traitement des informations préoccupantes a été amélioré, grâce au renforcement des équipes de la CRIP et à la structuration des outils de suivi.

Le 2^{ème} axe du schéma a consisté à garantir l'intérêt supérieur de leur enfant. Le parcours de santé de l'enfant confié a été déployé à partir de 2020 avec la nomination d'un médecin. Aujourd'hui, 95 % des enfants confiés ont été suivis dans ce parcours. Des partenariats ont été noués avec les hôpitaux, les établissements de santé mentale et l'ordre des médecins, notamment pour intervenir dans des situations complexes. Le département a aussi mis en place un protocole avec l'unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger, avec un dispositif de parrainage et de mentorat, qui a été lancé avec l'association « *Parrains par mille* », avec un objectif de 100 enfants accompagnés en 2026.

Un service d'appui accueillant, nommé « *À nos côtés* », a été déployé pour sécuriser les accueils familiaux hors institution. Le département a également développé des solutions de logement adaptées pour faciliter la sortie des dispositifs de protection : foyers de jeunes travailleurs, logements temporaires avec accompagnement social et accès prioritaire au logement social avec Morbihan Habitat.

En 2022, un conseil des enfants a été créé pour faire entendre la voix des enfants concernés par la protection de l'enfance. Une charte des droits issus de cette instance a été diffusée dans tous les services. Un dispositif de médiation familiale a également été mis en place pour accompagner les familles traversant les conflits et les crises.

Le 3^{ème} axe du schéma a consisté à adapter l'offre aux besoins du département, à créer 300 places d'accompagnement en milieu ouvert, dont 200 en 2024, ce qui s'est accompagné d'une baisse du nombre de mesures par éducateur et d'une amélioration de l'accompagnement. Deux maisons éducatives à caractère social ont ouvert à Lanester et Bubry pour les jeunes de 6 à 21 ans. Un appel à projets a permis de créer 100 places aux mineurs non accompagnés avec l'ouverture d'une maison éducative à Sarzeau.

Le dispositif d'accueil modulaire a été étendu à 76 places pour proposer des alternatives aux placements. Un service spécifique a été ouvert en 2024 pour les jeunes enfants de moins de 6 ans, avec une équipe pluridisciplinaire et un accompagnement renforcé à la parentalité. L'offre en centre parental a été consolidée à Vannes, Lorient et Ploërmel.

Un dispositif spécifique nommé « *DEMMAC* » a également été mis en œuvre pour les jeunes aux profils complexes permettant l'accompagnement de 16 adolescents en rupture et un référentiel de contrôle des services autorisés a été appliqué dès 2021, avec des inspections régulières des structures accueillant les enfants.

Pour faire face à la diminution du nombre d'assistants familiaux, le département a lancé des campagnes de recrutement et renforcé l'accompagnement de ces professionnels. Deux équipes mobiles ont été créées pour soutenir les familles d'accueil et des plateformes de relais et de répit ont été mises en place.

Enfin, le département a poursuivi la structuration de l'accueil familial, porté par la Sauvegarde 56. Il convient également de noter que plusieurs actions phares inscrites dans ce schéma sont encore en cours de réalisation. Deux villages d'enfants SOS, dédiés à l'accueil de fratries, ouvriront en 2025 à Sarzeau et en 2026 à Plumelin. Plumelin, là où on a posé la première pierre, il y a peu de temps.

De nouveaux lieux d'accueil verront le jour, notamment pour les enfants exposés à des parcours de délinquance. 100 places supplémentaires en milieu ouvert seront créées d'ici 2025 et, enfin, la mise en œuvre du projet pour l'enfant sera formalisée dès début 2026, avec un travail déjà engagé de concertation avec l'ensemble des acteurs.

Afin d'achever la mise en œuvre du schéma et d'en dresser un bilan complet, il est proposé de prolonger sa durée jusqu'à la fin de l'année 2026. Avant de passer à la conclusion, je souhaitais souligner l'excellent travail qui a été effectué par les services de la protection de l'enfance départementaux et associatifs. La pression est importante et les services enfance et famille ont réalisé un travail extraordinaire et je les en remercie.

En conclusion, le président nous propose de prendre acte du bilan du schéma de protection de l'enfance 2020-2025, qui vient d'être présenté à l'instant, et de prolonger sa durée d'un an. L'échéance étant fixée au 31 décembre 2026.

Il y a un avis favorable de la 3^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Mme QUÉRIC ? Je me doutais bien. Je pensais qu'en passant ça, après le déjeuner, peut-être que vous auriez perdu en vigueur.

Mme QUERIC - Mes chers collègues, M. le président, nous vous savons sensibles à la question de la protection de l'enfance. Nous observons également des efforts importants pour remédier à une situation qui est particulièrement difficile au niveau national. Claire HÉDON, Défenseuse des droits, a fait part de situations alarmantes lors de son audition devant le Sénat la semaine dernière, comme le fait que 77 % des juges ont déjà renoncé à prendre des décisions de placement pour des enfants en danger dans leur famille en raison du manque de place.

Pourtant, l'actualité ne cesse de nous le rappeler et la CIIVISE (*commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants*) a établi les chiffres. Dans 81 % des cas de violences sexuelles faites aux enfants, l'agresseur est un membre de la famille. Revenons à la protection de l'enfance dans sa globalité. Dans notre département du Morbihan, nous partions de loin, suite au précédent mandat. Le bilan fait état de nombreux efforts, comme l'augmentation du nombre de places ouvertes en établissement pour différentes catégories d'enfants et de besoins.

Néanmoins, jusqu'en 2023 au moins, le nombre d'enfants accueillis par l'ASE en Morbihan était presque 1/3 plus bas que dans les autres départements bretons. Nous espérons profondément qu'il s'agit moins d'un manque de ressources que de besoins non remplis. À la même période, on constate que le ratio d'établissements d'accueil pour 1 000 en Morbihan est deux fois inférieur à nos voisins.

En effet, notre modèle est fortement basé sur la charge en famille d'accueil. Chez nous, cette modalité représente presque 70 % de l'accueil, contre 40 à 50 % sur le reste de la Bretagne. Vous avez lancé une grande campagne de recrutement absolument nécessaire, au niveau local comme au niveau national. Tous les efforts doivent permettre de revaloriser cette profession.

Quelle action mènerez-vous afin de soutenir la possibilité d'une réforme VAUTRIN en ce sens ? Saluons d'ailleurs l'engagement de ces assistants familiaux, souvent des femmes, dont plus de 15 % sont aussi passées par l'aide sociale à l'enfance. Parmi les risques de cette insuffisance, nous avons le recours à des solutions inadaptées, comme le placement à l'hôtel, pourtant interdit par la loi TAQUET de 2022. Nous espérons que le département met tout en œuvre pour prévenir ce type de pratique. Cela fait écho à la situation que nous retrouverons partout sur le territoire national : des enfants qui se retrouvent à la rue, comme c'est le cas pour 2 000 d'entre eux en France aujourd'hui, tandis que 40 000 sont en hébergement d'urgence.

Le département doit être au rendez-vous face à la crise du logement. La protection de l'enfance est complexe parce qu'elle nécessite une approche globale, dont la lutte contre la précarité. Ce qui m'amène à aborder la question des éducateurs de rue. Il semble que 13 éducateurs de rue travaillant sur le département soient un effectif bien faible. Ainsi, le choix de redéployer un éducateur de Lanester sur Hennebont est certainement justifié d'un point de vue technique. Comment expliquer cependant l'incompréhension des élus locaux ? Si un poste avait été créé, les élus lanestériens s'en seraient réjouis. Encore une fois, on perçoit ici l'importance des dispositifs de prévention, le rôle des associations et du déploiement de parcours de santé, à même de déceler les difficultés émergentes, avant qu'il ne soit trop tard.

Nous pouvons nous féliciter du fait que 99,4 % des bilans de santé proposés en maternelle. C'est l'application de la loi et du rôle du département de déployer les dispositifs de la protection maternelle infantile.

Pour conclure, nous appelons à ce que le département fasse tout son possible, y compris en interpellant le Gouvernement, afin de garantir l'application des lois. C'est la première recommandation de la Défenseure des droits, Claire HÉDON. Elle pointe la responsabilité de l'État. Une responsabilité que l'on retrouve à nouveau face aux 82 recommandations pour lesquelles avait été missionnée la CIIVISE. Seules, quelques-unes de ces recommandations ont été étudiées par les Gouvernements depuis 2023, alors qu'elles sont basées sur des dizaines de milliers de témoignages. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Plusieurs choses sur un sujet que nous prenons naturellement très sérieusement. Même si, pour revenir aux propos initiaux, ici, on fait toujours attention à la gestion avec rigueur. La gestion avec rigueur signifie de renforcer les moyens là où ils sont nécessaires. Nous avons pu le faire parce qu'on a cette gestion rigoureuse. S'il y a bien un domaine où on a renforcé le nombre de fonctionnaires, depuis le début de ce mandat, c'est la protection de l'enfance. On n'a pas peur de le faire où c'est utile parce qu'on a justement la capacité de pouvoir le faire. Oui, avec le directeur général des services et Dominique LE NINIVEN, notamment, nous évaluons et nous renforçons les besoins.

Nous sommes passés de quatre inspecteurs à six inspecteurs. Du temps de la DDASS, il y avait un inspecteur pour le département. Aujourd'hui, certains, y compris la ministre, voudraient que l'on renationalise. La solution à tous les problèmes, c'est souvent la renationalisation. Si on revenait à la DDASS, je ne suis pas convaincu que cela fonctionnerait très bien.

Nous avons augmenté le nombre d'éducateurs, d'inspecteurs, ainsi que les moyens en matière de protection de l'enfance. Nous n'avons aucun hébergement à l'hôtel. J'ai discuté avec certains de mes collègues et je sais que certains départements ont des mesures qui ne sont pas exécutées. Quelquefois, il peut y en avoir quelques-unes sur une durée très courte, et globalement, on arrive à réguler. De nombreux collègues ont parfois 300 ou 400 mesures d'exécution sur lesquelles ils n'ont pas de solution. On en a quelques-unes, mais cela reste très limité. Nous répondons globalement à nos obligations.

Vous avez aussi parlé des ratios d'accueil que nous avons dans le Morbihan, sans savoir si vous approuviez ou non. Vous disiez qu'on a moins de place d'établissements que les autres. Oui, c'est vrai, on a moins de place parce qu'on a plus de place d'accueil. Quand on écoute ce que vous dites au premier degré, on pourrait croire qu'on se désengage de la protection de l'enfance. On a fait un choix

historique, qui est que l'on considère que, pour la plupart des cas, un environnement et un accueil de type familial nous semblent être plus favorables pour le développement de l'enfant. On assume cette différence. Je vous ai donné les chiffres. J'avais rencontré, il y a quelque temps, mon collègue président du département de la Loire-Atlantique. Il voulait me convaincre sur le RSA jeune et je lui ai dit que je n'irai pas vers cette voie. On a parlé de la protection de l'enfance et il m'a demandé : « *Il y a combien d'assistants familiaux chez vous ?* » J'ai répondu : « *Il y en a à peu près 500* ». Il m'a demandé : « *Il y a combien d'enfants au total en mesure de placement ?* » J'ai répondu : « *1 800* ».

Il a une population qui est le double de la nôtre : 1,4 million versus environ 700 000 pour nous. Lui, il a 300 assistants familiaux, donc il y a beaucoup plus de place en établissement dans notre département.

C'est un choix historique, on ne remet pas les choses en cause, mais cela explique d'où l'on vient. On a une politique de recrutement parce qu'il faut continuer à recruter, sachant que le nombre d'enfants en moyenne par assistant familial a plutôt tendance à baisser. Pour garder le même nombre de places, il faut un peu plus d'assistants familiaux dans des métiers qui ne sont pas simples.

Oui, chez nous, on est globalement autour de 70 %, là où, dans les autres départements, comme en Bretagne, on est plutôt à 40-50 %. De notre point de vue, c'est plutôt avantageux pour l'intérêt de l'enfant et, de plus, le coût est moins élevé.

J'ai interpellé le Gouvernement sur certains sujets. J'avais reçu l'ancienne ministre en charge de la protection de l'enfance. J'ai aussi interpellé pour connaître les moyens dont dispose la justice, notamment sur les mineurs. Quelquefois, il faut du temps pour disposer de mesures de protection parce qu'ils traitent un nombre important de dossiers, et cela les met en difficulté. Globalement, c'est deux fois plus de dossiers pour le même effectif. J'ai interpellé le garde des Sceaux, Gérard DARMANIN, et je suis heureux de vous dire que, sur Lorient, des renforcements viennent de m'être notifiés. Et je l'ai aussi interpellé sur Vannes pour qu'on ait des moyens aussi complémentaires qui soient faits. C'est une chance de connaître le garde des Sceaux. Je pense qu'il a été sensible à nos arguments objectifs. J'ai également relayé la préoccupation des magistrats parce qu'ils ont de vraies difficultés à faire face. Nous devons exécuter les mesures décidées par les magistrats. Encore faut-il que les magistrats aient suffisamment de personnes pour pouvoir prendre les mesures ! J'interviens auprès du Gouvernement lorsque cela est nécessaire.

Vous évoquiez le redéploiement d'un éducateur, il est sûr qu'à Lanester, c'est leur culture d'avoir plus d'emplois publics. C'est moins la nôtre. Aujourd'hui, les choses ont un peu évolué, on fait attention à créer un poste en fonction des besoins. Je n'ai pas de problème à créer un poste public lorsque le poste public est nécessaire. Mais, avant de créer un poste, je demande une explication et justification au DGS. Est-ce que des optimisations sont possibles ? Puis, on crée les postes. Je n'ai pas tout à fait en tête le nombre de postes créés depuis le début du mandat sur la protection de l'enfance, mais cela est assez conséquent et justifié. On a une sacrée responsabilité vis-à-vis de ces jeunes : ils sont placés et notre rôle, c'est de leur donner une vraie chance. Déjà, ils partent avec un handicap, avec leur situation. À nous de leur donner une vraie chance et nous avons une noble politique. On la gère avec sérieux. Et vous avez eu raison de saluer l'ensemble des agents mobilisés. On a eu dernièrement une réunion ici avec tous les acteurs de la protection de l'enfance. C'était un comité départemental sur la protection de l'enfance très intéressant sur tout l'après-midi, avec des acteurs extraordinairement mobilisés, qu'ils soient publics, institutionnels ou judiciaires. De nombreuses structures étaient présentes, comme le centre départemental de l'enfance et des associations. Ce fut une belle journée. Nous sommes dans une bonne situation par rapport à d'autres départements. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas améliorer les choses. On veut aussi créer un nouveau centre départemental de l'enfance et on investit. La création de deux SOS villages d'enfants s'inscrit dans notre manque de structure parce qu'il y a des besoins de places, notamment pour les fratries. On investit et vous le verrez dans les prochains bordereaux qui passent à la prochaine commission permanente. On subventionne et on garantit les emprunts de SOS village d'enfants, par exemple. À l'année, c'est un gros fonctionnement et ce sont des coûts pérennes, supplémentaires, définitifs, mais on le fait parce que c'est notre mission. On se rejoint globalement sur ce sujet important.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose que nous puissions voter ce bilan. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

On va passer à la 2^{ème} commission : « *Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées* ». Karine BELLEC va d'abord nous parler du rapport n° 6 sur les ajustements budgétaires des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Rapport n° 6 (n° Adel : 1649)

Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées Ajustements budgétaires

Mme BELLEC – rapporteur de la 2^{ème} commission.

Merci. M. le président, chers collègues. La politique de l'autonomie représente un budget prévisionnel de 249 M€ pour l'année 2025. Les évolutions d'inscriptions budgétaires, proposées dans le cadre de la décision modificative n° 1, portent sur les augmentations à hauteur de 1,49 % en crédits de fonctionnement, et 0,14 % en autorisations de programme sur les dépenses d'investissement. Les propositions d'inscription de crédits supplémentaires sont essentiellement liées à trois facteurs :

Premièrement, des reports de facturation de l'année 2024 à l'année 2025 sur l'aide sociale, du fait notamment d'une clôture budgétaire avancée fin 2024, suite au changement de logiciel financier ;

Deuxièmement, un impact difficilement prévisible des hausses tarifaires appliquées par d'autres départements, qui accueillent des résidents morbihannais, dont nous avons la charge financière ;

Troisièmement, une augmentation continue de nos bénéficiaires sur nos principaux dispositifs.

En parallèle, les effets du transfert de la section de dépendance des EHPAD à l'ARS, à compter du 1^{er} juillet 2025, amènent une réduction de plus de 22 M€ d'inscriptions budgétaires, soit une diminution nette d'inscriptions budgétaires pour la politique de l'autonomie, de 8,9 % au global. Il convient néanmoins, en parallèle, d'indiquer que ce transfert va entraîner une diminution des recettes d'un montant encore incertain, mais qui devrait, pour l'année 2025, générer un solde positif aux alentours de deux à 3 M€ pour les finances départementales.

La décision modificative n° 2 sera l'occasion d'affiner encore davantage nos prévisions de dépenses pour limiter au maximum la nécessité d'inscrire de nouveaux crédits en cours d'année. Enfin, dans le cadre de l'extension des revalorisations salariales, issues du Ségur pour tous à l'ensemble des personnels du secteur médico-social, l'État et les départements sont parvenus à un compromis le 29 avril dernier, l'État s'engageant à compenser 50 % des dépenses à la charge des départements.

Au titre de la « *Politique en faveur des personnes âgées* », un crédit complémentaire de 200 000 € est inscrit, et au titre de la « *Politique en faveur des personnes en situation du handicap* », ce crédit complémentaire s'élève à 800 000 €. C'est une recette de 500 000 € qui sera versée par la CNSA.

En conclusion, le président nous propose de voter les inscriptions budgétaires, telles que récapitulées en pages 334 et 335 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 2^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Non ? Des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous allons donc passer au rapport n° 5, qui est l'actualisation du règlement départemental d'aide sociale par Fabrice ROBELET.

Actualisation du règlement départemental d'aide sociale (RDAS)

M. ROBELET – rapporteur de la 2^{ème} commission.

Merci, M. le président, chers collègues, ce rapport évoque l'actualisation du règlement départemental d'aide sociale, qui constitue le document de référence pour l'application du droit social dans le département du Morbihan. Il permet de traduire, d'interpréter et de compléter les dispositions réglementaires nationales, pour notamment les compléter et les améliorer.

C'est ainsi que ce rapport vise à inscrire au règlement départemental des évolutions favorables aux Morbihannais, telles que l'habilitation à l'aide sociale des résidences autonomie, qui constitue un engagement fort du schéma de l'autonomie, ou encore la possibilité de lisser l'utilisation du plan d'aide de l'APA sur six mois.

Ce rapport vise également à intégrer, dans le règlement départemental, des mesures de gestion nous permettant de poursuivre le travail nécessaire de clarification et de rigueur, dans la mise en œuvre des responsabilités qui sont les nôtres. Il en va ainsi, par exemple, de la clarification sur le caractère subsidiaire de l'aide sociale en établissement, par rapport aux prises en charge pouvant être assurées par les mutuelles, ou bien encore de la mise en place d'un forfait complémentaire à 60 € pour les frais d'hygiène au titre de l'APA, ce qui permettra d'attribuer un niveau d'aide plus précis et individualisé à nos bénéficiaires qu'auparavant.

Enfin, ce rapport prend en compte deux évolutions importantes pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes en EHPAD :

- La suspension des articles relatifs à l'APA en établissement, du fait de l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2025 de l'expérimentation, prévoit le transfert de ce forfait dépendance aux ARS. Cette mesure n'aura aucun impact sur le niveau de financement des EHPAD, mais doit leur permettre de faciliter la gestion quotidienne de leurs établissements et de responsabiliser davantage l'État sur la structure même de financement de la grande dépendance dans notre pays. Cette expérimentation est prévue sur une durée de 18 mois. Nous aurons ainsi, fin 2026, l'occasion d'en évaluer la pertinence et d'en tirer les enseignements qui s'imposent.
- La détermination du niveau maximum de différenciation de tarifs, pouvant être appliquée au sein d'un même EHPAD, aux résidents admis ou non à l'aide sociale. Depuis la loi Bien Vieillir, les EHPAD peuvent appliquer les tarifs différenciés, leur permettant de prévoir un coût d'hébergement supérieur aux résidents non admis à l'aide sociale, que celui déterminé par le département.

L'objectif est simple, c'est apporter davantage de recettes, sans pour autant abreuver les finances départementales. La réglementation prévoit que chaque département puisse fixer l'écart maximum qu'il ne souhaite pas dépasser, dans une fourchette comprise entre 0 et 35 % du tarif départemental. La politique départementale continuellement suivie depuis plusieurs années a su protéger nos EHPAD des grandes difficultés budgétaires que rencontrent d'autres départements. Nous avons toujours su donner des moyens suffisants pour qu'ils puissent accompagner dignement leurs résidents. À cet égard, il semble peu opportun d'introduire le risque d'une sélection par les revenus au sein même d'un EHPAD, d'ouvrir la voie des différences dans la qualité de prise en charge et d'introduire une difficulté concrète de gestion pour les EHPAD et nos équipes, alors même que le département a, ces dernières années, largement couvert les besoins des EHPAD par notre niveau de financement.

Au niveau national, les tarifs d'hébergement ont ainsi augmenté en moyenne de 7 % depuis 2022, contre 16 % pour le Morbihan. À ce jour, sur les 113 EHPAD du département, seul un s'est manifesté pour appliquer ces tarifs différenciés, preuve que le besoin des EHPAD n'est pas celui-ci.

C'est pourquoi, le président nous propose que l'écart maximum, en cas de tarif différencié, ne puisse pas dépasser 50 % du niveau du taux directeur, que nous fixerons annuellement nous-mêmes, soit

7,5 % pour l'année 2025 (5 % plus 2,5 %). Celui-ci tenant compte de l'inflation, c'est là la garantie que les EHPAD puissent, s'ils le souhaitent, compléter leurs recettes, sans pour autant venir ponctionner les ressources des résidents, au-delà du strict nécessaire pour couvrir leurs coûts de revient.

En conclusion, le président nous demande de bien vouloir nous prononcer sur les différentes propositions que je viens d'exposer.

Il y a un avis favorable de la 2^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Oui. Marie LE BOTERFF.

Mme LE BOTERFF – M. le président, Mmes, MM. les conseillers départementaux, nous avons validé en commission ma collègue Myriam et moi-même, ce qui nous a été présenté. Les décisions proposées lors de notre dernière commission vont dans le sens d'une régularisation de pratiques, de réajustement de crédits et de simplification, autant pour les services que pour les usagers.

Il me semble important de nous attarder sur ce qui concerne le financement des EHPAD. L'expérimentation du transfert de la section dépendance à l'ARS semble être une bonne chose. C'était un des axes proposés par Mme PIRÈS-BEAUNE dans un rapport concernant le reste à charge en EHPAD, un rapport présenté au Gouvernement le 23 juillet 2023. Mieux vaut tard que jamais.

Nous serons toutes et tous vigilants sur les résultats de cette expérimentation. Je n'en ai aucun doute et vous l'avez précisé tout à l'heure dans vos propos. Dans ce rapport, nous apprenions que seuls 24 % des résidents des EHPAD peuvent couvrir leurs frais de séjour avec leurs revenus courants. Ce pourcentage est pour le moins questionnant. Pour répondre aux difficultés financières croissantes de nos établissements pour personnes âgées, il est proposé dans le cadre de la loi Bien Vieillir du 8 avril 2024, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2025, de fixer un tarif dit différencié entre les résidents, dont les ressources les rendent éligibles à l'aide sociale, et les autres.

Si nous entendons la nécessité de fixer un taux pour ne pas à voir les 35 % maximum s'appliquer, cette mesure n'est pas sans amener son lot d'inquiétudes. Un risque de sélection à l'entrée, même si des conditions pour garantir l'accueil de bénéficiaire de l'aide sociale et prévenir tout risque d'éviction sont prévues par la loi. C'est le poids d'un reste à charge encore plus lourd pour les résidents qui dépassent tout juste les critères de l'aide sociale. Le fait de fixer des tranches en fonction des revenus aurait créé une gestion trop lourde pour les EHPAD et le département, alors même que nous sommes toutes et tous conscients de la situation financière de nos collectivités.

Il est regrettable que l'État ne se soit pas saisi une bonne fois pour toutes du sujet, en explorant toutes les pistes du rapport PIRÈS-BEAUNE et en proposant une loi qui permettrait un financement plus équitable en fonction des revenus des résidents. Ce fonctionnement existe dans le secteur de la petite enfance, sans que cela pose de difficultés. Il est temps qu'à la fin de notre vie, il y ait plus d'équité.

En conclusion, nous appelons à une réflexion collective et constructive sur ce sujet. Nous sommes prêts à contribuer activement à ce travail, afin de garantir que nos politiques publiques répondent aux besoins de tous les citoyens, sans exception. Nous devons nous assurer que nos aînés puissent vivre dignement et sereinement à domicile, dans nos établissements, sans que les considérations financières ne soient un frein à leur bien-être. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Je vous remercie de votre intervention. On reconnaît une société à la manière dont elle traite ses aînés. C'est normal que nous traitions bien nos aînés. C'est ce qu'on essaie de faire dans le Morbihan en investissant, plus que les autres, dans le renouvellement de nos EHPAD. Nous avons, face au déficit récurrent des EHPAD publics, fait en sorte que nous puissions augmenter la tarification. L'aide du département était conditionnée à ce qu'on sollicite davantage l'usager. Cela a produit ses effets puisqu'il y a moins de difficulté cette année, avant cette mise en place. C'est déjà une première bonne chose. On ne peut pas toujours demander plus aux départements, ou à l'État, sans mobiliser l'usager. La loi permet de moduler ces tarifs. C'est ce que l'on a fait de manière raisonnable, et cela permettra aux EHPAD de pouvoir le faire et d'avoir plus de moyens afin qu'ils se retrouvent dans une situation acceptable.

D'une manière générale, on attend tous un vrai débat de fond sur la loi Bien Vieillir. Cela ne passionne pas les foules dans les présidentielles. C'est pourtant un sujet qui nous concernera tous un jour. Face à la génération baby-boom, qui est aujourd'hui à la retraite, il y avait l'arrivée de la nouvelle génération, avec un système de retraite en vrac.

Ensuite arrivera la deuxième étape, quand ils vont tous être un peu dépendants. On n'y est pas encore, mais cela commence à y arriver pour les plus anciens d'entre eux. On est face à un mur démographique, que l'on n'a pas appréhendé. Il y a une vraie difficulté sur ce point.

Les retraités, puisque les gens en EHPAD sont des retraités, gagnent un peu moins qu'en activité. Ils ont des revenus plus faibles, mais ils ont surtout beaucoup plus de patrimoine. On peut aussi mobiliser son patrimoine et se pose la question de la récupération sur le patrimoine ? À un moment donné, est-ce qu'on pourra toujours suivre le rythme comme on le fait aujourd'hui ? Est-ce qu'il ne faudra pas mettre en place des récupérations sur le patrimoine ? Un débat mérite d'avoir lieu sur ce sujet. Les héritiers préfèrent qu'une collectivité paye et que l'héritage soit le plus important possible.

Mais quand on possède du patrimoine, il n'est pas déraisonnable de penser qu'il puisse être mobilisé pour payer son EHPAD. Si on ne raisonne que sous le coup des revenus disponibles, ils ne sont peut-être pas si élevés que ça. Il faut, à mon avis, regarder les choses de manière plus large.

Ce qui est certain, c'est que le sujet de financement des EHPAD est d'actualité. Les mesures prises l'année dernière permettant d'augmenter le tarif en hébergement ont eu des effets importants sur le redressement de nos EHPAD. Deuxièmement, cette mesure va leur permettre d'avoir plus de flexibilité. Cela mérite un débat global parce que la dépendance va devenir un vrai sujet. Quelquefois, on n'est pas concerné directement, on est concerné par nos parents ou grands-parents. Finalement, cela concernera chacune et chacun d'entre nous, à un moment de sa vie.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non. Je vous propose que nous votions. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons aux quatre derniers rapports, qui sont ceux de la 1^{ère} commission : « *Finances et ressources humaines* ». Gilles DUFEIGNEUX va nous parler du compte rendu des délégations exercées par le président au cours de l'année 2024 et du compte rendu de la délégation en matière d'ester en justice de mars à mai 2025.

Rapport n° 4 (n° Adel : 1207)

Compte rendu des délégations exercées par le président - Année 2024
Compte rendu de la délégation en matière d'ester en justice
(de mars à mai 2025)

M. DUFEIGNEUX – rapporteur de la 1^{ère} commission.

M. le président, de manière habituelle, il y a un rapport qui fait le compte rendu des délégations exercées par le président. Sans avoir à relire l'intégralité du rapport des délégations, je vous propose de vous rapporter aux pages 175-176 du livre des rapports pour les délégations, et pour l'exercice des compétences, de vous rapporter aux pages 177 à 252 du livre des rapports avec les onze annexes dressant l'état récapitulatif des décisions prises au cours de l'année écoulée.

À ce titre, et sans justement reprendre l'exhaustivité du rapport, le président nous informe, entre autres, de l'apport de 3 900 aides en 2024 au titre du « *Fonds de solidarité logement* », que ce soit au titre de l'« *Accès au logement* », du « *Maintien dans le logement* » ou du « *Fonds énergie-eau* ». 342 nouvelles mesures d'accompagnement social liées aux logements ont été mises en œuvre. Le montant total des aides accordées 2024 par rapport à 2023, atteignant plus de 1,4 M€ en 2024. Par ailleurs, au cours de cette année 2024, le département a procédé au renouvellement de son adhésion dans 15 associations, qui figurent dans les annexes de ce rapport.

Par ailleurs, vous trouverez dans l'annexe 11 de ce rapport, comme lors de chacune de nos réunions, un compte rendu de la délégation confiée au président en matière d'ester en justice, celui-ci, devant d'intervenir « *à la plus proche réunion du conseil départemental* ». C'est donc un tableau qui couvre la période de mars à mai 2025.

En conclusion, le président nous propose de lui décerner acte de cette communication.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des remarques ? Non.

Je vous propose que nous passions au point suivant, car nous n'avons qu'à prendre acte.

Il est décerné acte au président de sa communication.

Le rapport suivant porte sur l'avis du département sur le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, qui va être présenté par Mohamed AZGAG.

Avis du département sur le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques

M. AZGAG – rapporteur de la 1^{ère} commission.

Merci, M. le président, un rapport un peu long, mais très important. Mes chers collègues, le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) est un schéma dressant l'inventaire des risques de toute nature, dont la sécurité des personnes et des biens, auxquelles doivent faire face les services d'incendie et de secours, dans le département.

Il permet également de déterminer les objectifs de couverture de ces risques par le SDIS. Élaboré sous son autorité, le préfet du département arrête ce schéma, après avis du conseil départemental et sur avis conforme du conseil d'administration du SDIS. Véritable clé de voûte de l'organisation et du fonctionnement opérationnel du service d'incendie et de secours, il constitue la référence sur laquelle s'appuient les documents structurants du SDIS, comme son projet d'établissement.

Nous avons tous en mémoire les incendies durant la saison estivale 2022, avec la tempête Ciarán, ou les récentes inondations dans le sud-est du département. La complexification des risques de sécurité civile, qu'ils soient liés au changement climatique ou à de nouvelles menaces, ainsi que les fortes contraintes financières pesant sur leurs collectivités, renforcent l'intérêt de cet outil d'orientation stratégique, dont l'impact budgétaire doit être dimensionné et intégré au sein de la convention financière pluriannuelle, que nous renouvellerons le 1^{er} janvier 2026.

La dernière version du SDACR date de 2014. Il devenait nécessaire de l'actualiser. Quels constats pouvons-nous en tirer ?

Les atouts du SDIS du Morbihan et la qualité de sa réponse opérationnelle sont indéniables, en partie grâce à son maillage territorial dense, de son organisation structurée, de ses effectifs engagés et de son parc d'engins adaptés.

Mais les limites croissantes de plusieurs facteurs contraignent son efficacité et accentuent des faiblesses structurelles. Qu'il s'agisse du vieillissement démographique, du développement touristique ou de l'intensification des événements climatiques, les exigences en matière de couverture des risques sont croissantes, dans un contexte également marqué par des tensions sur le système hospitalier. Le SDIS est, par ailleurs, confronté à une baisse de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, surtout en semaine et en journée.

Concernant son organisation territoriale, le modèle actuel centré sur des casernements communaux ou intercommunaux génère une réponse localisée au détriment d'une couverture homogène du territoire. La forte sollicitation du centre de Vannes, la hausse des délais d'intervention et les incertitudes sur certains secteurs, soulignent la nécessité de réorganiser et de renforcer les capacités du SDIS.

Trois orientations stratégiques majeures ont été retenues à cet effet :

La 1^{ère} orientation est l'adaptation de la couverture des risques face aux évolutions démographiques et à l'essor touristique. Il s'agit de réorganiser les dispositifs pour assurer une réponse homogène, notamment en zones rurales et périurbaines, et faire face aux pics d'activités estivaux. La révision du classement des centres vise à sécuriser la réponse en journée. En semaine, l'organisation passerait de cinq catégories à trois, ce qui paraît plus en phase avec l'identification des attendus opérationnels de chaque unité et plus en conformité avec la réglementation.

La 2^{ème} orientation a pour objectif d'améliorer les conditions d'intervention en renforçant la connaissance et l'analyse des risques. Elle met l'accent sur la préparation des équipes et le développement des compétences, tout en intégrant la mise à jour des plans de continuité d'activité et de gestion de crise.

La 3^{ème} orientation s'inscrit dans une approche prospective, en anticipant les effets du changement climatique et en soutenant le développement des outils numériques pour améliorer la réactivité et la coordination des secours. Elle vise également à rendre l'engagement des sapeurs-pompiers plus durable et soutenable dans le temps, mais également à promouvoir une culture de sécurité civile partagée, impliquant davantage nos concitoyens.

Les préconisations de ce schéma permettront de maintenir un maillage de 65 centres d'incendie et de secours nécessaires à la proximité des interventions, de renforcer leur complémentarité, d'améliorer la distribution des secours en renforçant la capacité d'intervention et de garantir l'adaptabilité des territoires, en définissant des objectifs opérationnels clairs, tenant compte des spécificités locales.

Dans un contexte de forte incertitude budgétaire, la mise en œuvre progressive de ce projet permettra de s'adapter et de garantir sa soutenabilité dans le temps. À la fois ambitieuse et réaliste, cette feuille de route doit permettre au SDIS de maintenir la qualité de ce premier service public de proximité, tout en garantissant à l'ensemble des sapeurs-pompiers, professionnels et volontaires, des conditions d'exercice adaptées à leur mission d'intérêt général. Elle ne pourra réussir sans la poursuite de l'accompagnement des communes et des EPCI aux côtés du département.

En conclusion, le président nous propose d'émettre un avis favorable sur le projet du schéma directeur d'analyse et de couverture des risques du Morbihan.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} et la 4^{ème} commissions.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Avant que Boris LEMAIRE n'intervienne, je laisse la parole à Gwenn LE NAY, en tant que président du SDIS.

M. LE NAY – Merci, M. le président. Je tiens à remercier Mohamed d'avoir synthétisé 150 pages en quelques lignes. Je tenais à remercier l'ensemble de l'équipe de direction, notamment les personnes présentes ici aujourd'hui : le contrôleur général GOUY, le colonel LOPERE et la commandante Pauline EVANO, pour le travail remarquable qu'ils ont effectué pendant deux ans.

Un travail remarquable avec l'appui de certains intervenants extérieurs : Fabrice ROBELET, M. le président LAPPARTIENT, le préfet, M. BOLOT, et un certain nombre de personnes qui ont travaillé à une analyse très fine des risques de notre département, avec la prospective d'une mise en œuvre adaptée pour nos concitoyens.

Merci également aux élus du CASDIS, les maires et les conseillers départementaux qui ont pris en charge ce dossier. Merci, M. le président, parce que nous faisons un point sur ce dossier tous les trimestres et on a pu compter sur votre regard avisé sur la question des pompiers, mais aussi sur la question financière.

C'est toujours un travail collectif qui aboutit à un document global, riche, avec des enseignements et des objectifs ambitieux, tels que passer de cinq catégories de casernements à trois catégories ou revoir le potentiel opérationnel jour, ce qui est très important, notamment pour les interventions en journée semaine.

C'est une grosse difficulté pour le Morbihan, mais également une difficulté nationale, où nous avons plus de mal à mobiliser nos volontaires, notamment en journée. En effet, les volontaires en journée semaine sont au travail et c'est une difficulté qui est souvent rencontrée.

Aussi, nous allons, au cours des 5 ans du SDACR, revoir les secteurs opérationnels. C'est un gros travail que nous ferons ensemble avec le président auprès des élus locaux. En effet, chacun tient à son secteur de premier appel, qui n'est pas toujours en corrélation avec la réalité du terrain.

Nous avons fait un gros travail, le 31 mars dernier, pour décorréliser la partie opérationnelle de la partie casernement, car nous sommes dans un département atypique où les casernes appartiennent à la fois aux communes, aux EPCI ou au SDIS. Il y a des exceptions partout.

Aussi, nous allons renforcer les capacités opérationnelles du SDIS, ce qui est un élément fondamental. Merci beaucoup pour le travail qui a été fait. J'ai un souhait : que nous votions à l'unanimité pour que notre contrôleur général puisse partir sereinement en retraite au mois de novembre. Il l'a bien mérité après deux ans de travail acharné sur ce dossier. Merci beaucoup, M. le président.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Après l'intervention de notre collègue Boris LEMAIRE, je dirai quelques mots sur le SDACR et sur le personnel du SDIS, qui a été fortement mobilisé. Je laisse la parole à Boris LEMAIRE.

M. LEMAIRE – M. le président, chers collègues, c'est avec une conviction partagée et une responsabilité pleinement assumée que je prends la parole aujourd'hui pour exprimer, au nom de notre groupe, un avis favorable sur le SDACR pour la période 2025-2030, à venir.

Avant d'entrer dans le fond du sujet, je souhaite saluer également avec force le travail remarquable conduit par les équipes du SDIS, auprès desquelles j'ai eu la chance de pouvoir travailler en tant que vice-président. Ce travail était mené avec rigueur et engagement sous l'impulsion du contrôleur général GOUY, dont l'exigence de la vision opérationnelle et le management humain sont à noter.

Je tiens aussi à souligner tout particulièrement les contributions du colonel Gildas LOPERE et de la commandante EVANO, dont l'investissement méthodologique peut nous inspirer dans des dossiers futurs, et qui contribuent à la qualité de cette révision stratégique.

Le SDACR dresse un portrait lucide de notre département. Le Morbihan connaît une croissance démographique continue et le franchissement du seuil de 900 000 habitants dans les années à venir, contribue aux éléments de ce SDACR.

Ce phénomène s'accompagne du vieillissement de la population, qui renforce les besoins en secours à la personne et qui représente la très grande majorité des interventions de nos sapeurs-pompiers. Par ailleurs, la forte saisonnalité touristique fait passer notre population effective à près de 1,2 million et exerce une pression significative sur l'organisation opérationnelle. À ces facteurs s'ajoute l'intensification des aléas climatiques : fortes chaleurs, sécheresse, fortes précipitations, risque sur le littoral avec le recul du trait de côte. Tous ces éléments exigent une capacité accrue d'anticipation et de résilience.

Dans ce contexte, le SDACR propose une réponse stratégique ambitieuse, mais lucide. Il vise d'abord à réorganiser la couverture des risques pour mieux répondre aux évolutions territoriales, démographiques et sociales. Il entend ensuite améliorer les conditions d'intervention, en renforçant la culture de sécurité civile et en structurant davantage l'analyse des risques.

Enfin, il anticipe les mutations, qu'il s'agisse du changement climatique, de la numérisation des outils ou de l'émergence de nouveaux risques principalement sociétaux. Nous saluons la volonté affirmée de renforcer le maillage territorial autour de nos 65 centres d'incendie et de secours en veillant à une répartition équitable des moyens en fonction de la réalité de terrain. Le pragmatisme pourrait nous amener à optimiser ce nombre, mais uniquement si cela devait permettre d'améliorer la réponse opérationnelle de manière significative.

Le SDACR propose également de pérenniser le volontariat par des dispositifs concrets : engagement différencié, complément d'équipage, formation adaptée et reconnaissance accrue. Il prend pleinement en compte la problématique saisonnière pour intégrer les quelque 200 agents nécessaires chaque été. Déjà expérimentés lors de l'été dernier, des ajustements seront à prévoir autant que nécessaire. Ce document intègre également des perspectives nouvelles en matière de prévention citoyenne, d'outils numériques et d'adaptation à la transition écologique, désormais prégnante dans toutes nos décisions.

Pour autant, nous devons rester vigilants sur plusieurs points. Le premier concerne la baisse de la disponibilité en journée des sapeurs-pompiers volontaires, notamment en semaine, ce qui fragilise le modèle actuel d'organisation. Le fameux potentiel opérationnel journée est plus que souvent non atteint dans certaines casernes, notamment dans celles de catégorie B.

Le second point d'attention porte sur la dépendance encore forte aux communes pour la gestion immobilière, ce qui peut parfois limiter notre agilité stratégique.

Enfin, les incertitudes budgétaires, à court et à moyen terme, posent la question de la soutenabilité financière des ambitions fixées par le SDACR. J'attire l'attention sur le retard pris depuis trop longtemps sur l'agglomération vannetaise pour la mise en œuvre de nouveaux centres. Le projet de Ploeren, qui frémissait au début de notre mandature, semble de nouveau à l'arrêt, si ce n'est aux oubliettes, et cela devient problématique. Ne doit-on pas réinterroger à nouveau ce choix et accélérer un plan B ? Cet exemple montre la nécessité des contours de la nouvelle gouvernance entamée le 31 mars dernier, plus structuré, plus cohérente et plus clairement départementale. Ce document en trace le chemin, la volonté de faire émerger une culture de corps départemental plus complète, d'organiser la complémentarité des statuts et de clarifier des attendus opérationnels à l'échelle du territoire. C'est une avancée significative à laquelle nous devons donner toute sa portée et à laquelle le comité social territorial a voté à l'unanimité.

Mes chers collègues, ce SDACR est bien plus qu'un document administratif, c'est la boussole pour les cinq années à venir. C'est une feuille de route claire, pragmatique, au service de la sécurité de toutes les Morbihannaises et de tous les Morbihannais. C'est l'opportunité de faire converger l'intelligence des territoires, l'expertise des services et l'engagement des élus vers une vision partagée de la sécurité civile. Il ne nous reste plus qu'à transformer cette ambition en action. Aucun document, aussi abouti soit-il, ne protège une population, ce sont les femmes, les hommes et les décisions que nous prendrons ensemble qui feront la différence. Alors, encore une fois, nous voterons aujourd'hui un avis favorable sans aucune ambiguïté, mais il faudra peut-être prendre des décisions douloureuses pour tenir, avec une politique courageuse sur le plan du secours aux personnes et aux biens. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à tous les trois pour vos interventions. Mohammed pour sa brillante présentation d'un document très long, Gwenn LE NAY en tant que président du SDIS, à la manœuvre avec le contrôleur général GOUY et toutes les équipes. Et bien sûr, notre collègue Boris LEMAIRE, également très impliqué au sein du SDIS. Je me joins à vos félicitations. D'abord au contrôleur général GOUY, qui fera valoir ses droits à la retraite au mois d'octobre prochain. Comme on lui avait dit qu'il ne pourrait pas partir tant que le SDACR ne serait pas officiellement approuvé, il s'est hâté dans la rédaction finale sans que le travail ne soit bâclé et ce fut un bon travail. Je voudrais remercier le colonel et la commandante qui sont avec nous pour leur investissement dans la réalisation d'un SDACR de qualité.

Alors, les risques évoluent, on le sait, et le but d'un schéma départemental comme celui-ci, c'est de s'adapter aux risques et de trouver la réponse. Comme l'a dit notre collègue Boris LEMAIRE, ce n'est pas le schéma qui protège, ce sont les hommes et les femmes qui sont engagés. Cela ne nous empêche pas de réfléchir aux manières stratégiques, comment peut-on mieux identifier les risques pour anticiper la réponse ? Il faut se doter des équipements pour anticiper l'organisation par rapport aux risques identifiés.

Ce qui est certain, c'est que le réchauffement climatique est une réalité. Les incendies, survenus à l'époque dans le Morbihan, à Campénéac, Locoal-Mendon ou Erdevén et dans de nombreuses communes, sont une vraie réalité et peuvent revenir.

À l'époque, c'était la prise de fonction du nouveau contrôleur général et du préfet BOLOT et nous étions dans des situations particulièrement difficiles. C'était l'occasion de saluer l'ensemble des 65 casernes de pompiers qui ont été mobilisées pour éteindre, avec parfois plusieurs départs de feu par jour dans le Morbihan. C'était la réalité de début de l'été 2022.

Donc, il est important de pouvoir s'adapter. Les phénomènes climatiques seront plus larges, plus intenses. Il y aura des évolutions sur le trait de côte et de nouveaux risques de nature industrielle. Il faut une réponse opérationnelle sur de nombreux risques identifiés. Le fonctionnement du SDIS 56 a une particularité. Cela peut-être un atout à certains égards, et une complexité de l'autre. Il faut faire avec le modèle que nous avons, qui peut être déconcertant au début.

Lors de cette réunion avec les propriétaires de caserne, le bloc communal et le corps départemental, sous l'autorité du contrôleur général, nous avons évoqué la volonté d'augmenter la réponse opérationnelle du jour. Parfois, le camion ne partait pas parce qu'il n'était pas au complet, mais il n'était pas question de partir avec les voisins.

L'idée c'était que l'on puisse s'armer avec deux centres. Un premier travail a été fait dans le secteur de Riante - Port-Louis, dans les feux de forêt du côté de Molac, pour avoir la capacité de s'armer avec du personnel venant de deux centres. C'est quelque chose d'important pour avoir une bonne réponse opérationnelle jour, dans des contraintes budgétaires importantes.

Il y a aussi le sujet du secteur opérationnel. Quand vous visitez les casernes, vous avez de grandes cartes IGN avec des traits en rouge qui marquent les secteurs de première intervention. Cela marque aussi la limite entre les centres. Parfois, en termes d'intervention, on évoquait le sujet de la couverture de Le Bono par la caserne d'Auray. Le Bono fait partie de l'agglomération de Vannes, mais la ville est plus près, en termes d'intervention de la caserne d'Auray. Il faut aussi traiter ces sujets pour obtenir la meilleure réponse.

Vous soulevez, mon cher collègue Boris, le sujet de la 2^{ème} caserne du pays de Vannes prévue à Ploeren. On a fait une réunion avec Gwenn LE NAY, le président de l'agglomération, David ROBO, et moi-même. On avait regardé avec les cartes isochrones et la meilleure réponse était Ploeren, parce que cela permettait de couvrir toute la partie Ouest : Baden, Larmor-Baden, ces secteurs-là qui sont loin aujourd'hui et qui dépassent (20 mn) les délais d'intervention. Donc, on a choisi de mettre cela à Ploeren.

Dans toutes les communes du Morbihan, les maires sont allants pour aider à la création d'une caserne. Il y a une commune où le maire n'est non seulement pas allant, mais bloquant. C'est à Ploeren. On ne comprend pas cet entêtement du maire à vouloir que la caserne ne sorte pas. Cela va nous obliger à attendre les municipales ou à imaginer un plan B, mais là, c'est assez décontençant. Alors qu'on a validé une caserne mixte avec des emplois de sapeurs-pompiers professionnels, le dossier n'avance pas comme il le devrait, car il y a une mauvaise volonté de la commune, qui met en danger sa caserne. Le secteur d'intervention pourrait se retrouver sur une autre commune, si nous n'avons malheureusement pas de réponse. Aujourd'hui, nous n'avons pas de réponse satisfaisante. Nous envisageons, avec le président LE NAY, des scénarios alternatifs, parce qu'il faut concrètement que cette caserne, à l'ouest de Vannes, sorte. On en a besoin. Il faut qu'on ait la capacité à avoir une 2^{ème} caserne de professionnels dans le secteur vannetais face à la saturation des demandes.

Voilà un bon SDACR qui sera ensuite transmis au préfet. On a eu l'occasion d'en parler avec M. le préfet, pour qu'il soit mis en place avec les moyens nécessaires, dans le cadre d'une gestion rigoureuse. Nous sommes favorables à ce qu'il n'y ait pas de taxe sur le foncier bâti pour financer le SDIS. Nous sommes l'un des seuls favorables à cela et on doit pouvoir le financer. Je trouve que les compagnies d'assurance ont tout intérêt à avoir un bon dispositif de couverture et les taxes d'assurance doivent pouvoir être plus mobilisées qu'un nouvel impôt sur nos concitoyens propriétaires du bâti.

Comme s'il n'y avait que les propriétaires du bâti qui bénéficiaient des services des pompiers. Il y a un sujet de moyens. Aujourd'hui, on a une spécificité du SDIS du Morbihan, qui fait qu'il y a 65 casernes, globalement en bon état. C'est complètement départementalisé parce qu'il y a une appropriation des communes, mais il faut quand même créer un esprit de corps départemental.

On a du matériel en bon état, mais il faut continuer à investir tous les ans pour renforcer les moyens alloués au SDIS. M. le contrôleur général, j'espère que nous allons approuver cela à l'unanimité, mais vous devrez quand même attendre la ratification par le préfet avant de faire valoir vos droits à la retraite, puisque la livraison doit aller jusqu'au bout du service après-vente.

Une nouvelle fois devant tout le monde, je vous remercie très sincèrement parce que vous avez, au cours de ces trois années dans le Morbihan, été au contact de l'ensemble de nos pompiers toutes les semaines. Vous allez à la prise de service dans des casernes différentes. Vous rencontrez les volontaires, les professionnels. Vous qui avez été volontaire, professionnel, vous avez une qualité de dialogue avec l'ensemble des centres, ce qui est fortement apprécié. Et vous savez rappeler un certain nombre de vérités assez utiles. Je crois pouvoir dire, pour être allé dans un certain nombre de casernes, que vous êtes très respecté par les pompiers du Morbihan et par les maires.

Merci à vous pour votre investissement. (Applaudissements)

S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose que nous votions. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci beaucoup.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Départ de Mme QUÉRIC (a donné pouvoir à Mathieu GLAZ).

Nous allons donc passer au rapport suivant, qui est celui des finances et des ressources humaines pour des ajustements budgétaires. C'est Denis BERTHOLOM.

Rapport n° 2 (n° Adel : 1429)

Finances et ressources humaines Ajustements budgétaires

M. BERTHOLOM – rapporteur de la 1^{ère} commission.

En matière de dépenses, des ajustements budgétaires sont proposés afin de répondre à des besoins exprimés depuis le vote du budget primitif.

En ce qui concerne les « *Moyens logistiques et gestion du patrimoine* », plusieurs ajustements sont sollicités.

Tout d'abord, en ce qui concerne les « *Systèmes d'information* », il s'avère nécessaire d'abonder de 100 000 € l'autorisation de programme destinée à raccorder les 27 sites départementaux à la fibre optique pour la porter à 5 100 000 € et d'inscrire également 100 000 € de crédit de paiement.

Pour les « *Moyens des services* », il est nécessaire de compléter de 310 000 €, le crédit destiné aux assurances inscrites à hauteur de 902 300 € au budget. Cette somme correspond au surcoût de la prime d'assurance responsabilité civile et dommages aux biens, dont le coût a été multiplié par deux par rapport à 2024.

Pour assurer le bon « *Fonctionnement de l'assemblée* », il s'avère indispensable de reporter le crédit de formation de 26 633 € à l'intention des conseillers départementaux et non utilisés en 2024, conformément aux dispositions de l'article L. 3123-12 du code général des collectivités territoriales, d'amender de 7 000 € l'enveloppe budgétaire visant à permettre l'adhésion du département à des organismes représentatifs.

En ce qui concerne les « *Ressources humaines* », il est proposé l'inscription d'un crédit de formation de 9 500 € pour les professionnels de l'aide sociale à l'enfance.

Enfin, dans le domaine de la « *Prévention des risques et sécurité civile* », M. le président nous propose d'abonder de 250 000 €, le crédit de maintenance et de gestion du parc des 24 casernes de gendarmerie confiées à Morbihan Habitat.

En conclusion, M. le président nous propose de voter des crédits budgétaires sur la base des éléments financiers récapitulés en pages 22 à 23 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non. Des voix contre ? Abstention ? À l'unanimité, merci beaucoup.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au dernier rapport de cette session avant le vœu, qui est le rapport n° 1 sur la décision du budget supplémentaire 2021, du budget principal et la décision modificative n° 1. Notre sénatrice, présidente de la commission des finances, va nous résumer les décisions, prises ce matin.

Budget supplémentaire 2025 - Budget principal

Décision modificative n° 1

Mme JOURDA – rapporteur de la 1^{ère} commission.

Merci, M. le président, c'est l'objet de ce rapport de récapituler les décisions que nous avons voté. Mais avant que de me livrer à cette exégèse, je voulais dire un mot. Dans son propos général, Mme QUÉRIC a visé des sénateurs qui seraient de votre bord politique, de droite, qui n'avaient pas voté la taxe ZUCMAN. Je pense que cela s'adressait à moi. Je n'ai effectivement pas voté la taxe ZUCMAN. J'ai voté contre et je recommencerai à voter contre s'il le fallait, car nous nous serions livrés à une véritable facétie fiscale.

Si j'ai voté contre, c'est parce que je pense que nous avons une différence fondamentale sur la vision de la fiscalité, mais aussi de l'économie de manière générale, ce qui s'appuie sur un certain nombre de faits.

La 1^{ère} différence de vision, c'est que je pense que vous croyez que l'argent des autres vous appartient. Quand je dis vous, je ne parle pas seulement de Mme QUÉRIC, qui s'en va d'ailleurs quand je parle, mais peut sortir je n'y vois pas d'inconvénient. Il y a parfois des choses plus urgentes que de m'écouter. Je parle de l'ensemble de la gauche. Je crois que c'est une folie que vous partagez avec Bercy, un ministère qui aime beaucoup notre argent. Je ne crois pas que l'argent des autres nous appartient, je crois que l'argent appartient à ceux qui le gagnent. Ils en font strictement ce qu'ils en veulent. Je réponds à M. GIRARD, qui dit qu'il n'aurait pas l'idée d'avoir plusieurs maisons. Enfin, les gens qui ont légalement gagné leur argent, en font strictement ce qu'ils veulent. Je ne me sens pas à titre personnel, en tant que parlementaire, le droit de leur dire ce qu'ils doivent en faire. L'argent appartient à celui qui le gagne et il en fait strictement ce qu'il veut.

La 2^{ème} chose c'est qu'on parle beaucoup de service public. Ce n'est pas ici où nous finançons des services publics que je vais m'opposer au bien-fondé d'un certain nombre de services publics. Mais, c'est aussi ce qui nous oppose. Je ne pense pas que l'État doit intervenir partout et à tout propos. Le service public n'est pas la meilleure réponse à toutes les situations de la vie. Le rôle premier de l'État, ce n'est pas d'intervenir à tout propos, c'est d'assurer notre sécurité. La sécurité assure notre liberté et la liberté me paraît être l'essentiel. Si j'évoque ce point, ce n'est pas simplement parce que nous avons des différences d'opinions, c'est aussi parce que c'est fondé sur des faits. L'économie n'a pas beaucoup de règles. Elle est assez incertaine et ceux qui ont pu gérer des entreprises le savent. Pour autant, il y a quelques principes intangibles. Le premier, c'est la courbe de l'affaire. La courbe de l'affaire, on peut la résumer de cette façon suivante : trop d'impôts tuent l'impôt. Quand on a des taux prohibitifs d'impôts, on n'a plus aucun rendement à l'impôt.

D'ailleurs, il n'y a pas si longtemps, en 2018, on a créé une taxe sur les grands yachts, à destination des ultras riches, qui avaient l'outrecuidance d'utiliser leur argent pour acheter de grands bateaux. On avait escompté 10 M€ de recettes sur cette taxe. L'année dernière, cette taxe a rapporté péniblement 60 000 € parce que tout le monde est parti devant une imposition qui était injuste et excessive. Ça c'est un 1^{er} fait.

Puis, 3^{ème} chose, je crois totalement stupide la taxe ZUCMAN, c'est qu'elle est fondée sur un patrimoine qui n'est pas un patrimoine liquide. Elle est fondée sur un patrimoine reprenant la valeur d'une entreprise. La valeur d'une entreprise, on la connaît au moment où elle est vendue et il est possible qu'elle perde de sa valeur avant même d'être cédée. Quand on fixe comme assiette une valeur qui reste virtuelle tant qu'elle n'est pas liquidée, on oblige les entrepreneurs à vendre une partie de leur entreprise pour pouvoir la financer, ce qui n'a aucun sens. Cela atteint ses limites une fois qu'on a vendu la totalité de l'entreprise.

Voilà pourquoi je n'ai pas voté pour la taxe ZUCMAN. Je ne voterai aucune taxe qui ressemble à ce genre de facétie fiscale.

Je voudrais dire un mot sur l'enfer des inégalités en France, qui nous a été dépeinte tout à l'heure. Il est vrai qu'en France, tout le monde n'a pas le même revenu. Sans doute parce que tout le monde n'a pas le même travail. Il y a des métiers plus ou moins prisés, plus ou moins recherchés, dont les revenus sont indexés sur le chiffre d'affaires. Des métiers qui demandent plus ou moins de responsabilités, qui ont demandé plus ou moins d'études et parfois, le revenu est en conséquence.

Effectivement, tout le monde n'a pas le même revenu. On ne vit pas dans un pays communiste. Je crois que l'enfer s'applique mieux aux pays communistes qu'à la France. De ce fait, tout le monde ne paie pas d'impôt sur le revenu. Moins de 48 % des foyers fiscaux paient l'impôt sur le revenu en France. Cela permet une grande redistribution. Je vous invite, à regarder une étude de l'Insee, datant de 2005, qui exposait que, sur les 500 Md€ redistribués, six Français sur dix bénéficiaient de cette redistribution. Avant redistribution, les inégalités existent, ce qui ne me paraît pas anormal. Avant redistribution, les ménages les plus aisés ont un revenu une rémunération 18 fois supérieure à ceux des moins aisés. Après redistribution, les ménages les plus aisés ont un revenu trois fois supérieur aux moins aisés. Nous avons une forte redistribution en France, que je juge excessive, car, quand vous tirez un parti assez faible de votre revenu, tandis que vous pouvez avoir une rémunération sans rien faire, cela ne fait que de dissuader ceux qui travaillent, et cela ne pousse pas ceux qui ne font rien à travailler.

Vous pourrez faire l'essai entre deux enfants, dont l'un à qui on donne 10 € lorsqu'il travaille bien à l'école et à l'autre à qui on donne 5 €, pris sur les 10 €, alors qu'il n'aura rien fait. Vous verrez que cela ne poussera pas celui qui ne travaille pas à travailler et que cela ne poussera pas celui qui a travaillé à réussir. Donc, cette redistribution existe très fortement en France.

On ne peut pas dire que la France est le pays des inégalités. Je crois même que c'est un des pays dans lesquels les inégalités sont les moins faibles. Pardon de cette mise au point assez longue. Quand on ne partage pas la même opinion, il me paraît assez normal de pouvoir le dire.

Nous allons commencer le rapport, puisque nous allons revoir une grande partie de ce qui a été expliqué.

Sur le 1^{er} diaporama, vous pouvez voir les résultats constatés à l'issue de l'exécution 2024. Pour la section de fonctionnement, un résultat excédentaire 2024, d'un peu plus de 152 M€ et, pour la section d'investissement, un solde d'exécution d'un peu plus de 126 M€.

Je vous propose d'affecter les résultats de la façon suivante : couvrir le besoin de la section d'investissement à la hauteur de ce montant, en inscrivant le solde qui est de l'ordre de 25 M€ en excédent de fonctionnement reporté.

En ce qui concerne les espaces naturels sensibles, lors de notre réunion du 28 mars, il avait été constaté, à l'issue de l'exercice 2024, un besoin de financement de près de 4 M€, que nous avons décidé de couvrir par des recettes issues du budget général.

Sur le 2^{ème} diaporama, je vous propose de procéder à des ajustements de crédits 2025, en recettes comme en dépenses, étant précisé que la décision modificative intègre les mesures retirées du budget primitif, en raison du vote de la motion de censure en décembre dernier.

Le mécanisme de prélèvement des recettes de fonctionnement des collectivités, appelé « *dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales* », autrement dit, DILICO. Aussi, je vous propose de retirer le transfert expérimental de l'exception dépendance des EHPAD, évoqué tout à l'heure par le président. Pour des raisons de visibilité et de cohérence, le développement qui va suivre n'intégrera pas les incidences de la fusion des sections soins et dépendance, à intervenir donc au 1^{er} juillet, à titre expérimental.

Sur le 3^{ème} diaporama, vous voyez les recettes de fonctionnement de cette décision modificative sans la fusion des actions en soins dépendance. Nous avons des recettes nouvelles, de l'ordre d'un peu plus de 11 M€. Lors de notre réunion du 28 mars dernier, nous avons voté le relèvement du taux des droits de mutation à titre onéreux à 5 % au 1^{er} mai, à l'exception des primo-accédants pour lesquels le taux était de 4,5 % à compter du 1^{er} juin.

Suivant les estimations qui prennent en compte la dynamique des transactions, la part estimée des primo-accédants et l'inflation, le produit des DMTO pour le département pourrait approcher les 158 M€. Je propose qu'à la prévision des 150 M€ qui avait été faite au BP, ils soient inscrits à titre complémentaire 5 M€, ce qui pourrait être ajusté lors de notre réunion de novembre prochain où nous aurons beaucoup plus d'éléments.

Le président nous propose également d'ajuster la dotation de la CNSA, à hauteur d'un peu plus de 2,9 M€ : 2 M€ au titre de la dotation qualité et 900 000 € de compensation au titre de Ségur de la santé, qui ne couvre que 50 % des dépenses, et 88 000 € au profit de la Maison départementale de l'autonomie. C'est une recette qui est reversée en totalité à la Maison départementale.

Au titre des « *Solidarités humaines* », il est écrit un produit de 1 450 000 €. 1M€ sur le remboursement de la prise en charge des mineurs accueillis chez des assistants familiaux du département, mais confiés à d'autres départements, et 450 000 € de participation de l'État à la faveur de la reconduction de la contractualisation pour l'insertion et l'emploi sur la période 2025-2027. Des ajustements sont également adossés au montant notifié de différentes recettes au titre de la fraction de TVA qui perd toute dynamique, à la suite des nouvelles dispositions de la loi de finances 2025.

En effet, pour l'année 2025, les fractions individuelles s'appliquent aux produits budgétaires de TVA, diminuées des remboursements et des dégrèvements de l'année précédente et non plus de l'année courante. Le montant de la fraction de TVA qui sera constaté au compte administratif 2025 correspond au montant définitif de la fraction de 2024, soit 165 460 775 € pour la fraction de TVA relative à la paire de TFPB et un peu plus de 40 millions pour la fraction de TVA relative à la perte de la CVAE. Il vous est proposé d'inscrire + 903 897 €, en compensation de la première perte et + 248 557 € pour la compensation de la perte de la CVAE. Vous verrez le détail, dans les pages 4 et 5 du rapport de présentation du budget supplémentaire.

Nous avons également une indication de diverses recettes au titre de la dotation globale de fonctionnement, une inscription de plus de 329 000 €. Au titre des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau, nous avons plus 105 000 € environ. Enfin, la décision modificative intègre également une recette complémentaire de 303 000 € issus du GIP Inovalys. Voilà les modifications sur les recettes nouvelles.

Le 4^{ème} diaporama est relatif aux dépenses nouvelles qui s'élèvent à plus de 20 700 000 € répartis à hauteur de plus de 11 M€ en fonctionnement, 54 % environ et près de 9,5 M€ en investissement. Sur quel type de dépenses ? Un crédit complémentaire de 6 800 000 € est proposé au titre de la politique « *Solidarités humaines* » : 2 756 000 € pour l'enfant et la famille, 2 518 000 € pour les personnes en situation de handicap, 777 000 € pour l'insertion et l'emploi, 750 000 € à faveur des personnes âgées, ces chiffres intégrant un crédit de 1 800 000 € pour le Ségur santé pour tous.

Au titre de la « *Solidarités des territoires* », après les solidarités humaines, c'est un crédit complémentaire de 1 900 000 d'€ qui est inscrit, dont 1 490 000 € pour l'accompagnement des territoires.

Les crédits pour la politique « *Infrastructure et mobilité* » s'élèvent à 2 900 000 € environ au titre des routes départementales et des ouvrages d'art, principalement, à 407 000 € pour les aménagements cyclables et 220 600 € pour le développement ferroviaire.

Pour les crédits inscrits à la politique « *Environnement* », il s'agit d'une somme de 1 100 000 €, à peu près.

En ce qui concerne la politique « *Éducation* », c'est un budget de 2 700 000 €, principalement sur la restructuration des collèges.

Pour la politique des « *Ressources* », c'est 5 268 000 € environ, dont un prélèvement au titre du dispositif de lissage conjoncturel, le DILICO, qui s'élève à 4 815 000 € pour le département.

Je le rappelle une nouvelle fois, la disposition a été retirée du budget primitif en raison du vote de la motion de censure en décembre dernier.

Tel est le cas également du transfert de la section dépendance, que le président propose également de prendre en compte dans le cadre de la présente décision modificative. Le département du Morbihan, comme 22 autres départements d'ailleurs, va expérimenter durant 18 mois à compter du 1^{er} juillet, le transfert de la section indépendance à l'ARS, soit un versement de l'APA en établissement. Ce transfert applique, d'une part, une réduction de crédits de dépenses de - 22 855 000 €, et d'autre part, une réduction de recettes pour un montant estimé à 19 760 000 €. Voilà pour les dépenses nouvelles.

Nous passons au 5^{ème} diaporama, qui, en conclusion, nous permet de constater qu'en intégrant les réfections résultant du transfert de la section dépendance, le total des dépenses inscrites à cette décision modificative est négatif et s'élève à - 2 109 476 €, pour un montant de recettes également négatif de - 8 431 901 €.

Compte tenu de l'excédent global de fonctionnement 2024, repris dans le cadre de la décision modificative, le volume de recettes s'élève à 16 614 810,14 €. Le solde entre les dépenses et les recettes d'un montant de 18 724 286,14 € permet ainsi de réduire à due concurrence la prévision d'emprunt de 96 000 € environ pour la ramener à 77 420 658,86 €.

Le 6^{ème} diaporama nous indique les autorisations de programmes complémentaires et les autorisations de programmes nouveaux pour un total de 4 600 000 € environ. Les ajustements concernent, d'une part, la maîtrise d'ouvrage pour un montant de 2 751 000 € : 1 400 000 € pour le collège de Questembert, 1 M€ pour les routes départementales et ouvrages d'art à destination de l'entretien, de l'exploitation, du réseau et de la signalisation, 250 000 € au titre des espaces naturels et 100 000 € pour les travaux de raccordement des sites départementaux à la fibre optique.

Les ajustements concernent, d'autre part, les programmes de subventions à hauteur de 1931 575 € : 1 M€ pour les aides au territoire, 400 000 € pour le soutien de la restauration du patrimoine culturel, 247 200 € au titre des subventions routières, 150 000 € de nouvelles autorisations pour les programmes pour les aides aux agriculteurs en matière d'irrigation, 114 000 € de nouvelles autorisations de programme pour le financement des locaux de restauration Émile ZOLA qui sont utilisés par le collège Paul LANGEVIN qui nous a été exposé tout à l'heure, 160 000 € au titre du soutien domicile des personnes âgées, et enfin une réduction de 140 000 € de l'autorisation de programme 2025 au soutien à domicile des personnes en situation de handicap.

Enfin, dernière diapositive sur la taxe d'aménagement. Comme le montrent les graphiques qui retracent la période de 2015-2024, le produit de la taxe d'aménagement a connu des variations annuelles assez conséquentes. Avec une chute de 40 % en 2024, le produit constaté a été de 3,9 M€ contre près de 6,5 M€ en 2023. Le produit constaté au 31 mai affiche une baisse de 59 % par rapport à la même période.

Alors, pourquoi cela peut paraître assez inquiétant ? En réalité, deux facteurs totalement exogènes au département et en œuvre depuis le 1^{er} septembre 2022, peuvent apporter un premier élément de réponse.

Le 1^{er} élément, c'est le transfert de la gestion de la taxe d'aménagement des directions départementales des territoires à la direction générale des finances publiques.

Le 2^{ème} élément, c'est la nouvelle date d'exigibilité de la taxe, qui n'est plus déterminée par la date d'obtention de l'autorisation d'urbanisme, ce qui était le cas jusqu'en 2022, mais par la date d'achèvement des travaux, qui n'est pas nécessairement connue. L'évolution du nombre d'autorisations d'urbanisme est également à prendre en considération, mais on constate toutefois que le recul n'est pas en corrélation exacte avec l'évolution du produit de la taxe.

Le président a d'ailleurs saisi la DDFIP par courrier, afin de recevoir une explication sur cette baisse qui n'est pas liée totalement au nombre d'autorisations d'urbanisme en modification. Au-delà du constat, il faut observer que les recettes liées à la taxe d'aménagement représentent environ 6 M€ par an, alors que les dépenses associées sont proches de 8 M€. Pour couvrir ce besoin de 2 M€, le président nous propose de relever le taux de la taxe d'aménagement à 2 % à compter du 1^{er} janvier 2026, afin de poursuivre les missions définies dans le schéma départemental des ENS et de la biodiversité, pour la

décennie 2024-2035, qui avait été adoptée en décembre 2023, puisque la taxe d'aménagement sert à financer cette dite politique.

Pour votre complète information, au 1^{er} janvier 2026, les 2/3 des 15 départements du Grand Ouest devraient afficher le taux maximal de 2,50 %. Je vais tout de même vous rappeler, face à cette demande, qu'après avoir voté le taux à 1,50 %, nous avons à trois reprises révisé le taux de la part départementale, l'adossant ainsi aux besoins de financement issus à la fois de notre ambition en matière de protection des espaces naturels sensibles, mais également aux besoins du CAUE qui est aussi financé par la taxe. Ce taux avait été ramené à 1,3 % en janvier 2017, puis 1,10 au 1^{er} janvier 2019, en raison des besoins qui étaient moindres au moment où nous l'avions voté, et il me paraît important de voter des taux d'imposition en fonction des besoins, s'agissant d'un impôt affecté. Nous l'avons donc porté au taux initial de 1,50 % à compter du 1^{er} janvier 2023 et 2 % désormais.

En conclusion, le président nous propose d'affecter au budget supplémentaire 2025 les résultats de 2024 dans les conditions suivantes : couverture des besoins de financement de la section d'investissement à hauteur de 126 970 309,67 € et inscription du solde du résultat, soit 25 046 711,14 € en excédent de fonctionnement reporté.

Il nous propose également de voter la décision modificative n° 1 de 2025, tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme, telle qu'elle résulte, d'une part, du document budgétaire et, d'autre part, des délibérations adoptées dans le cadre de l'examen des différents rapports soumis au cours de cette réunion.

Troisièmement, il vous propose de voter les crédits budgétaires sur la base des éléments financiers récapitulés page 12 du livre des rapports.

Quatrièmement, de fixer à 2 % le taux de la part départementale de la taxe d'aménagement, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci à notre présidente de la commission des finances pour cette synthèse complète et précise. Y a-t-il des interventions ? M. GLAZ.

M. GLAZ – Merci. M. le président, chers collègues. Vous nous invitez à examiner cette première décision modificative dans un contexte, où l'état des finances publiques reste inquiétant et incertain. Les signaux d'alerte et les difficultés continuent de s'accumuler pour les collectivités locales, alors que l'épargne nette des départements français a fondu pour la 2^{ème} année consécutive de plus de 50 %. Le département se voit ponctionné de 4,8 M€ au titre de l'effort des collectivités, pour le retour à l'équilibre des comptes de la nation. Dans l'attente des annonces du Premier ministre début juillet, la presse se fait déjà l'écho, pour le budget 2026, d'un encadrement des recettes de fonctionnement, voire d'une année blanche avec un gel des contributions de l'État, sachant que les fractions de TVA qui compensent des pertes de recettes dynamiques, sont déjà gelées cette année. Cette approche gouvernementale par le prisme des recettes interroge. C'est un euphémisme quand on sait que le problème auquel l'ensemble des départements est prioritairement confronté, et le Morbihan ne fait pas exception, c'est l'explosion des dépenses de fonctionnement.

On le constate dans ce rapport. L'action sociale obligatoire du département du Morbihan nécessite toujours plus de moyens. Après les hausses de crédit votées au BP 2025, les politiques en faveur de l'enfance, de la famille et des personnes en situation de handicap peuvent déjà être abondées de 2,7 et 2,5 M€.

Les dépenses d'insertion augmentent également et tout laisse croire que ces évolutions sont amenées à durer. Les 20 M€ de dépenses nouvelles sont couverts par 36 M€ de recettes nouvelles, comprenant essentiellement la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2024 (25 M€) et une prévision de recettes de DMTO supérieure (5 M€) à la suite du second relèvement du taux.

On note qu'après avoir majoré le taux des droits de mutation de 3,8 à 5 %, vous poursuivez une politique nécessaire de hausse fiscale, en augmentant la taxe d'aménagement dont les recettes se sont

effondrées l'an passé, de 40 %. Au vu des dépenses contraintes que doit assumer la collectivité et des ambitions en matière d'investissement, augmenter les impôts était une décision inévitable témoignant d'un principe de réalité, dont feraient bien de s'inspirer vos amis du Gouvernement.

Mme QUÉRIC parlait ce matin de la taxe ZUCMAN. Muriel JOURDA y a fait référence également. Je ne sais pas si c'est la panacée mais la taxe ZUCMAN est une voie à investir pour trouver des solutions socialement acceptables si on veut rétablir le budget de l'État.

La hausse prévue de la taxe d'aménagement de 1,5 à 2 % n'entrera en application qu'au 1^{er} janvier 2026. D'ici là, il faudra sans doute recourir au budget général pour couvrir les besoins du CAUE et de la politique en matière d'espaces naturels sensibles. On ne vous fera pas grief de ne pas avoir anticipé cette forte baisse en votant, dès juin dernier, cette majoration de taux qui aurait été nécessaire pour entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2025.

Le nouveau dispositif de recouvrement de la taxe d'aménagement, décidé par l'État, a plongé les collectivités bénéficiaires dans une totale expectative. Le fait que cette option n'ait pas été évoquée clairement durant le débat d'orientation budgétaire, ou actée lors du vote du budget primitif, s'explique sans doute par la volonté de ne pas écorner d'un seul coup, vous votiez déjà à la hausse des DMTO, votre image de département à la fiscalité la plus faible. Si j'étais taquin, je dirais que l'exception fiscale morbihannaise a vécu. Venant de votre majorité, de telles décisions montrent bien que les temps sont graves. En cohérence avec nos votes de ce jour et notre vote sur le budget primitif, nous nous abstiendrons sur cette décision modificative. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci bien. Je souscris totalement à ce qu'a dit Muriel JOURDA. Les divergences arrivent, c'est ainsi. Heureusement que nous ne sommes pas tous d'accord dans la vie. Heureusement, nous sommes majoritaires sur notre vision pour que le département soit bien géré. Notre devise est de ne pas prendre un euro de plus dans la poche du contribuable que ce dont nous avons besoin. Trouver de la dépense en levant de l'impôt, oui, tout le monde sait le faire.

Je vous rappelle que le principe même de l'impôt, c'est de faire en sorte que les dépenses soient ajustées en fonction des impôts. Le taux devrait même varier tous les ans, si on va jusqu'au bout de la démarche. On n'avait pas besoin de cet argent à l'époque, on donnait même de l'argent aux communes, parce qu'on en avait presque trop. En réalité, on est passé d'une période de vache grasse à une période de vache maigre en un délai très court.

À l'époque, vous proposiez des dépenses nouvelles et je ne le souhaitais pas. Je pensais qu'il y aurait des temps plus difficiles et je ne voulais pas qu'on crée des dépenses pérennes avec des recettes qui ne le sont pas. Force est de constater que, quatre ans après, les faits nous ont donné raison. Effectivement, le mode de calcul et de rendement de la taxe d'aménagement a beaucoup baissé. Si on veut continuer les missions des ENS et du CAUE, on n'a pas le choix malheureusement. On le fait parce qu'il faut le faire. Si un jour, on a beaucoup plus de rendement, je n'aurai pas de problème à la rebaisser. Je rappelle que ce taux avait baissé à l'époque, on était passé de 1,5 à 1,1. Là, on est à 1,5 et le remonte à 2. Si on augmente, c'est que les temps sont graves et vous avez raison, parce que ce n'était pas notre ambition première. Pour faire rapporter à notre Sénatrice un rapport d'augmentation de la taxe d'aménagement, il a fallu faire preuve de pragmatisme et de réalisme.

Il a fallu qu'on fasse le nécessaire. Soyez assurés qu'on fera toujours le maximum pour prélever le moins possible dans la poche de nos concitoyens, afin de rendre le meilleur service possible. Justement, si on veut continuer à rendre ce service, que je pense assez fondamental en matière d'ENS, il fallait ajuster le taux. Avant, on avait un taux faible et la politique des ENS était abondée par le budget général. Tant que le budget général était plutôt souple, cela ne se voyait pas trop, là quand on est dans des temps difficiles, il est logique que les ENS soient financés par la taxe ENS, d'où cet ajustement face à la baisse de rendement qui, malheureusement, ne produira pas plus.

Nous retomberons dans des sommes à peu près normales. Je propose que nous passions au vote, est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? 8 abstentions, donc ce point est adopté à la majorité.

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions (Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Catherine QUÉRIC et Rozenn MÉTAYER).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

Nous passons au dernier point de l'ordre du jour qui est le vœu déposé par nos amis du groupe de Gauche. Je laisse la parole à Mme MÉTAYER.

Vœu : Soutien aux associations, un impératif pour maintenir les moyens de prévention en santé

Mme MÉTAYER – M. le président, si vous le permettez, la vigueur du propos de Mme JOURDA m'amène à une petite réponse très rapide avant le vœu. Vous avez dit que la première mission de l'Etat était d'assurer la sécurité. Je le partage.

Nous partageons ce point et la sécurité est une priorité que tout responsable politique doit avoir en tête. Justement, je tiens à rappeler que plus les inégalités augmentent, plus les violences elles-mêmes augmentent au sein du corps social. De nombreuses études le démontrent. Les violences font basculer certains pays, leurs habitants, dans une profonde insécurité quotidienne. En France, nous avons l'immense chance d'avoir un modèle social, qui fait qu'aujourd'hui, le niveau d'inégalité progresse, mais il est encore contenu.

À ce sujet, le rapport 2024 de l'Observatoire des inégalités mentionne qu'en France, en 20 ans, il y a 1 400 000 pauvres en plus. C'est bien parce que notre vœu parle de la nécessité de préserver notre modèle social que je faisais ce petit retour.

Venons-en au vœu. Soutenir les associations est un impératif pour maintenir les moyens de prévention en santé. Les associations sont au cœur de notre modèle social et délivrent des actions de service public. Pourtant, l'État s'est continuellement désengagé depuis plusieurs années en dépit de besoins grandissants et en contradiction avec la poursuite de délégation d'actions des services publics au domaine associatif.

Aujourd'hui, face à la crise de financement que traversent de nombreuses associations, l'État apporte des réponses tardives et minimalistes. En Morbihan, comme en Bretagne, et ailleurs en France, un nombre croissant de structures sont au bord de la cessation de paiement et les réponses des financeurs peinent à y répondre.

Nous saluons l'accord conclu par le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles avec les départements le 29 avril dernier, concernant la prise en charge de la prime Ségur. Cependant, si cet accord permet une partie des compensations pour des associations comme le centre d'information sur les droits d'information sur les droits des femmes et des familles, le CIDFF, ces réponses restent partielles. L'association reste en attente d'informations concernant plusieurs financements socles prévus par d'autres ministères, sans lesquels le maintien des activités ne semble pas envisageable. Cet exemple vaut pour de nombreuses associations de missions de service public qui fournissent le plus souvent un accueil inconditionnel, anonyme et gratuit. Face à la précarité, la maladie ou la violence, elles sont parmi les premiers espaces dans lesquels des personnes et des familles dans des situations très difficiles, viennent chercher une écoute, un soutien, une information et une orientation. Elles facilitent et permettent notamment l'accès aux soins, à la protection et à l'accompagnement humain et administratif.

En laissant disparaître ces structures de proximité, ce sont de nombreuses personnes en difficulté qui se retrouveront en dehors des aides, auxquelles elles ont droit aujourd'hui. La résilience de notre modèle social tient à cette diversité de propositions. Ces associations sont un véritable pilier de nos moyens de prévention, face à un sentiment d'abandon de plus en plus fort, ressenti dans la population, terreau de l'extrême droite.

À ce titre, nous appelons l'État à jouer pleinement son rôle et à permettre le maintien des activités des associations d'accompagnement social et médico-social, en particulier dans le domaine de la protection de l'enfance, la protection des femmes, victimes de violences sexuelles et sexistes et de l'accompagnement des familles. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci. Plusieurs éléments de réponse. Votre vœu, bien qu'il soulève des enjeux réels, et que l'on ne conteste pas, oublie peut-être que la responsabilité du soutien des associations est partagée entre le département et la CAF.

Vous vous félicitez du Ségur, mais l'État n'a financé que 50 %, laissant au département une note de l'ordre de 1 M€. Nous soutenons volontairement le CIDFF, qui n'est pas une de nos compétences. Ce n'est pas à nous de verser les primes Ségur, puisque nous ne les traitons pas. Par ailleurs, nous avons déjà renforcé le soutien à plusieurs associations en difficulté. Cela se fait au cas par cas, sans automatisme ni réponse aveugle à des demandes de relation systématique qui semblent parfois ignorer la réalité budgétaire.

Votre vœu dénonce le terreau de l'extrême droite et oublie les dérives de l'extrême gauche. Les comportements antirépublicains existent malheureusement des deux côtés. Plus globalement, il s'agit d'une demande de financement supplémentaire, sans se demander si les dépenses sont soutenables. Qui va payer ? À l'heure du plan national drastique d'économie, qui va arriver, il ne faut pas faire écran en pilotant par les recettes, mais en accompagnant ces associations vers plus d'efficacité, de diversification des ressources et de mutualisation, comme nous le faisons avec rigueur.

Ce vœu ressemble plus à une démarche de communication qu'à une véritable volonté d'action concrète. Il dénonce avec force des difficultés rencontrées par les associations, mais il n'y a pas de propositions tangibles ni de nouveauté. Concernant le CIDFF, 20 000 € ont déjà été accordés en soutien générique pour les permanences dont l'activité n'est pas en croissance. C'est à la CP de mars. 10 000 € pour leur van sur les égalités de genre, c'est à la CP d'avril, 38 000 € pour la gestion de l'Ecoutille sur Lorient, c'est à la CP d'avril, soit quand même 68 000 €, plus 30 000 € en nature pour les loyers, ce qui revient à 100 000 €. C'est beaucoup pour une compétence volontariste qui relève de l'État, de la CAF et d'autres collectivités. Ce n'est pas mal !

Nous avons débattu sur ce sujet au sein de la majorité et nous proposons de s'opposer à ce vœu qui pose un problème, mais n'apporte pas de solution, à part de la dépense nouvelle avec des moyens qui n'existent pas.

Je propose que nous passions aux voix. Qui est en faveur de l'adoption du vœu ? 8 voix pour. Qui s'abstient ? Ce vœu est refusé.

Le résultat des votes est de :

- 8 voix pour ;
- 34 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, le vœu est rejeté.

Voilà qui clôt notre session. À bientôt pour celles et ceux qui seront à l'inauguration du musée du Cairn du Petit Mont, le 30 juin prochain. Prochaine session le vendredi 19 septembre. Merci.

La séance est levée à 16 h 06.

Index nominatif
Indication des pages au procès-verbal des délibérations

M. David LAPPARTIENT	2-11, 17-19, 21-22, 23-24, 29, 36-37, 40-42, 43, 46-47, 51-52, 57-59, 66-67,
M. Mohamed AZGAG	54-55
Mme Françoise BALLESTER	
Mme Karine BELLEC	49
M. Denis BERTHOLOM	60
M. Alain CARIS	28
Mme Myrienne COCHÉ	
M. Gilles DUFEIGNEUX	53
Mme Gaëlle FAVENNEC	38-39
M. Damien GIRARD	22-23, 42
M. Mathieu GLAZ	65-66
Mme Dominique GUÉGAN	
M. Pierre GUÉGAN	33
Mme Rozenn GUEGAN	
M. Alain GUIHARD	
M. Stéphane HAMON	
Mme Marie-Hélène HERRY	24
M. Nicolas JAGOUDET	
M. Michel JALU	
Mme Marie-Odile JARLIGANT	
Mme Anne JEHANNO	
Mme Muriel JOURDA	61-65
Mme Marie LE BOTERFF	51
Mme Marie-José LE BRETON	
Mme Sophie LEBRETON	
M. Boris LEMAIRE	21, 56-57
Mme Dominique LE MEUR	
M. Gwenn LE NAY	55-56
M. Dominique LE NINIVEN	39, 44-45
Mme Marie-Christine LE QUER	
M. Ronan LOAS	14-17, 30
M. Stéphane LOHÉZIC	31
Mme Rozenn METAYER	68-69
Mme Christine PENHOUËT	26-27
Mme Soizic PERRAULT	24
M. Gérard PIERRE	20-21, 24
M. Thierry POULAIN	
Mme Catherine QUÉRIC	11-13, 39-40, 45-46
M. Benoît QUERO	35-36
Mme Hania RENAUDIE	
M. Fabrice ROBELET	50-51
Mme Marianne ROUSSET	